

Caminando

En marche !

Vol. 28

Année 2012-2013

5\$



À PRESQUE 20 ANS D'APPLICATION
DE L'ALÉNA
AU MEXIQUE

EDITORIAL

À presque 20 ans d'application de l'ALÉNA : lever le voile de l'impunité au Mexique

**PAR SAMIE PAGÉ-QUIRION
COORDONNATRICE DE LA CAMPAGNE 2012-2013**

Nous avons obtenu un financement du Fonds pour l'éducation et l'engagement du public à la solidarité internationale (FEEPSI) de l'Association québécoise des organismes de coopération internationale (AQOCI) pour mettre en œuvre ce projet. Ce dernier visait à dégager une analyse critique de l'héritage des vingt ans de l'ALÉNA, de ses impacts sur les droits humains et de mettre en lumière l'état des luttes sociales mexicaines (en particulier paysannes et autochtones) pour actualiser et réaffirmer notre solidarité avec les communautés du Mexique. Le choix de la région du Chiapas s'est imposé de facto pour des raisons historiques qui ont orienté le travail du CDHAL depuis plus de vingt ans. D'une part en raison du soulèvement zapatiste même, qui s'est déclenché en réaction directe à l'entrée en vigueur de l'ALÉNA; d'autre part, des relations suivies ont été créées et entretenues par le CDHAL avec l'organisme local FRAYBA (Fray Bartolomé de Las Casas), impliqué dans les communautés zapatistes.

Le CDHAL a ainsi acquis une sensibilité face au mouvement zapatiste, de même qu'une connaissance de celui-ci et du contexte socio-économique – déterminé par l'ALÉNA – dans lequel il prend forme. Cet acquis nous a permis de partir de l'idée que l'analyse des impacts des 20 ans de l'ALÉNA au Mexique ne devait pas se limiter à une description des violations des droits humains. Pour ce faire, nous avons analysé la réponse militante et organisationnelle à la répression économique et militaire engendrée par l'ALÉNA. Ce point d'entrée vers les conditions de vie et de lutte des communautés mexicaines nous a amenés à dégager ce qui réside en amont des violations : un régime économique capitaliste en restructuration de ses mesures de contraintes, qui mène une véritable guerre contre l'existence des peuples, des sociétés, des civilisations. Ainsi, les caractéristiques qui composent le cadre politico-économique dans lequel œuvrent l'ALÉNA et l'impunité économique provoquent une lutte pour l'existence même de l'humain. Nous avons également voulu produire un travail militant intellectuellement engagé, voire utile à la poursuite de la lutte politique. D'ailleurs, lors de la dernière phase, nous avons tenté de comprendre la nouveauté du rapport politique qui détermine les luttes menées par les zapatistes et les militants solidaires à la grandeur des Amériques pour faire connaître leur travail et leur réflexion sur la question. En somme, ce travail théorique et militant, produit par le CDHAL et les milieux intellectuels et politiques qu'il a côtoyés tout le long de la campagne, nous a permis de rassembler des analyses qui viennent enrichir les espaces communs habités par les luttes paysannes et autochtones, notamment au Chiapas, et celles touchant la question de l'ALÉNA à travers les Amériques.

Les textes qui sont présentés dans ce volume 28 de Caminando abordent les différents thèmes soulevés lors de la campagne 2012-2013, soit la globalisation et l'« Overclass », la question de la terre et des expropriations paysannes et autochtones, la cosmogonie de la terre-mère et les agressions économiques, les impacts spécifiques sur la vie des femmes de l'ALÉNA, le mouvement zapatiste et sa pensée politique. Nous espérons que vous allez apprécier les différents axes abordés et vous invitons à réagir en nous écrivant à info@cdhal.org.

Merci et bonne lecture!

Caminando

Comité d'édition
**MARIE-ÈVE MARLEAU
NADJA PALOMO
PAPA ABDOULAYE SECK
SAMIE PAGÉ-QUIRION**

Coordonnatrice
SAMIE PAGÉ-QUIRION

Conception graphique
EFFET

Comité de correction et révision linguistique
**FRANÇOIS L'ITALIEN
JEAN-FRANÇOIS FILION
MARIE-FRANCE LABRECQUE
PAPA ABDOULAYE SECK
ÉVA MASCOLO-FORTIN
HUGO LOISEAU
FRANCINE PANNETON
CONSTANCE VAUDRIN
EDOUARDO GONZÁLEZ CASTILLO
DAGOBERTO HERNANDEZ
JUSTINE HECKMANN
FRIDA VILLAREAL**



L'ÉQUIPE DU CDHAL

Coordonnatrices
**MARIE-ÈVE MARLEAU
NADJA PALOMO**

Adjointe à l'éducation pour la campagne
À presque 20 ans d'application de l'ALÉNA
au Mexique
SAMIE PAGÉ-QUIRION

Agent-e-s de communication
**DIANA POTES
DOUGLAS RODRIGUEZ**

Graphiste
FERNANDO CALDERÓN

Stagiaires
**CAROLINA BELTRÁN-RODRIGUEZ
JUSTINE HECKMANN**

Équipe des actions urgentes
**DIANA POTES
ROCIO BARBA
GABRIELA SANCHEZ CASTRO
ÉVA MASCOLO-FORTIN
JUSTINE HECKMANN**

CONSEIL D'ADMINISTRATION
Présidente
CONSTANCE VAUDRIN

Vice-président
PIERRE LEMAY

Trésorier
RAFAEL VALENCIA

Secrétaire
FRIDA VILLAREAL

Administratrice-teur
**VLADIMIR ILICH LOPEZ FLORES
GENEVIEVE TALBOT**

Mots de l'équipe de coordination

NADJA PALOMO ET MARIE-EVE MARLEAU

Voilà un an déjà que nous avons décidé de relever ensemble le mandat de coordination du Comité pour les droits humains en Amérique latine (CDHAL). Plusieurs nouvelles personnes se sont jointes à notre équipe au cours de l'année : Samie, Douglas, Gabriela, Éva, Rocio, Carolina, Papa Abdoulaye, Justine. Nous sommes très satisfaites des projets qui ont été réalisés cette année, des partenariats tissés, ravivés et consolidés, tant au Nord qu'au Sud. Diana continue de coordonner les actions urgentes, un pilier du travail du CDHAL dans lequel elle s'engage depuis plus de trois ans. Elle a formé une équipe avec qui elle a créé des outils contribuant à assurer la formation des nouvelles personnes qui souhaitent s'impliquer dans la réalisation d'actions urgentes au CDHAL. Marie-Hélène et Anouk ont assumé la coordination de la formation d'une nouvelle cohorte participant aux Brigades civiles d'observation des droits humains au Chiapas. Quatre observatrices-teurs se sont rendus au sein des communautés grâce à notre partenaire le *Centro de Derechos Humanos Fray Bartolomé de Las Casas* (FRAYBA) au Chiapas. Sarah a, pour une septième année consécutive, mené la campagne sur les droits des travailleuses et travailleurs des fleurs en Colombie. Samie a assumé, avec talent, la coordination de la campagne annuelle de recherche, de sensibilisation et de mobilisation sur le thème « À presque 20 ans d'application de l'ALÉNA: lever le voile de l'impunité économique au Mexique »¹ dans laquelle tous les membres de notre équipe et du Conseil d'administration du CDHAL se sont activement impliqués. Cette campagne a permis de dégager une analyse critique de l'héritage des vingt ans de l'ALÉNA sur les droits humains et de faire état des luttes sociales mexicaines.

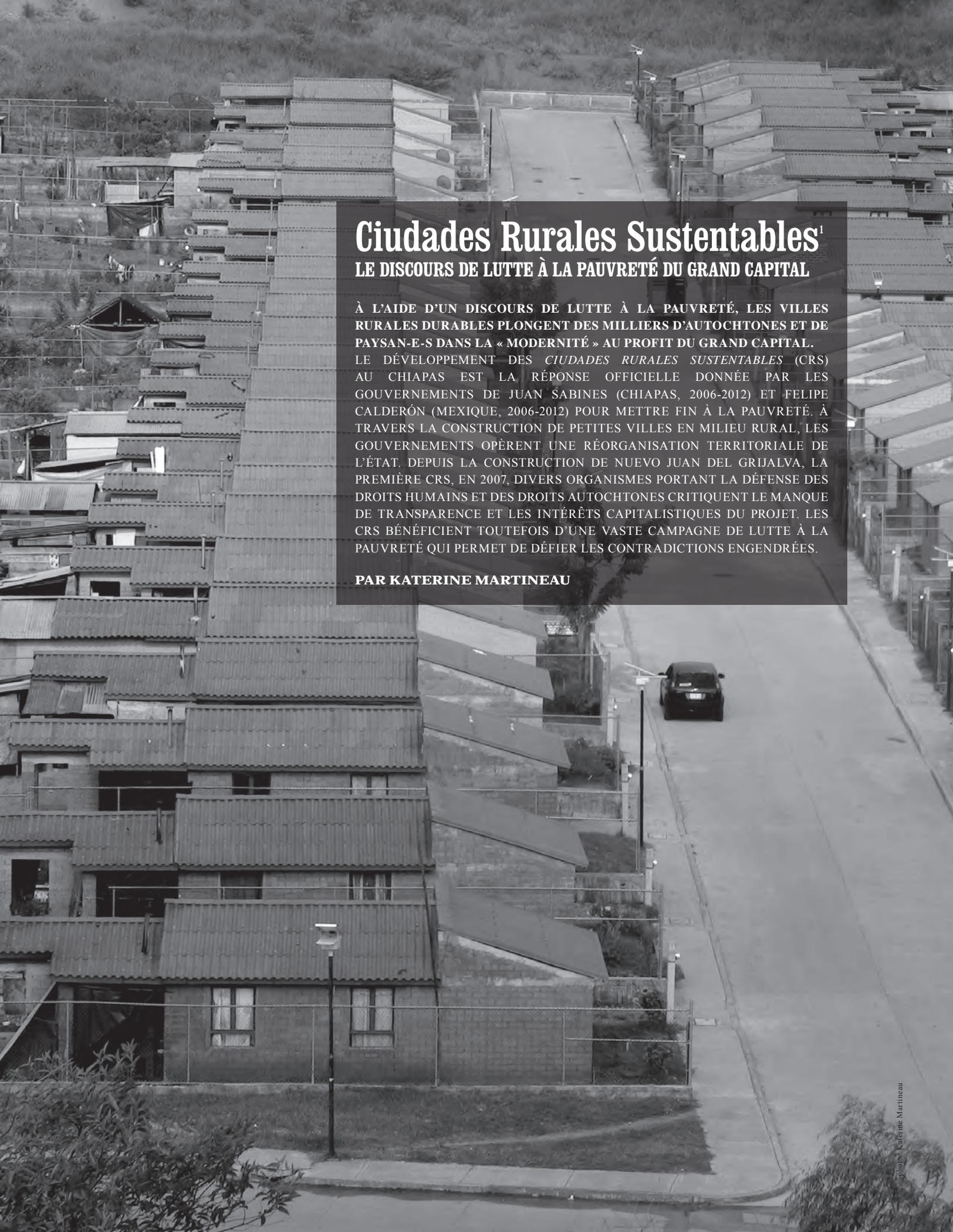
Les projets réalisés (pour ne nommer que ces derniers), les apprentissages et les défis ont été nombreux. Tout ceci nous a également permis de cheminer vers le développement de nouveaux projets que nous poursuivrons et consoliderons cette année. Par exemple, nous travaillerons sur les droits des immigrant-e-s en collaboration avec le groupe *Mexican*^s Unid*^s para la Regulación* (MUR) et nous co-organiserons une activité d'envergure sur les droits humains et l'industrie minière canadienne avec la Coalition québécoise sur les impacts socio-environnementaux des transnationales en Amérique latine et d'autres organismes. Nous développerons une campagne, intitulée « *Énergie : pour qui et pour quoi ?* », qui portera sur une analyse critique des modèles énergétiques québécois et brésilien. Cette campagne nous aidera à comprendre comment nous alimentons en énergie un modèle de développement qui n'est pas durable aux niveaux social et environnemental, et nous permettra de contribuer à la proposition d'un modèle énergétique plus inclusif et durable.

Nous sommes ravies de contribuer à cette nouvelle édition de notre revue *Caminando* qui, depuis 2009, avait cessé d'être publiée, faute de fonds de l'organisme. Ayant vu le jour en février 1980, *Caminando* est l'une des premières publications francophones des Amériques portant sur l'actualité latino-américaine liée aux droits humains. *Caminando* est une revue de réflexion et d'engagement social qui porte un regard critique sur les grands enjeux qui animent la vie politique en Amérique latine: droits humains, mouvements sociaux, politique, économie, environnement et culture. Présentant des textes d'analyse critique et de synthèse, souvent donnant une voix à des militant-e-s, à des défenseur-e-s des droits humains et à des personnes engagées dans divers milieux communautaires de la société civile et académiques, cette revue revêt un caractère unique et très important en matière d'éducation et d'engagement du public. Son processus de conception, coordination, rédaction et publication est vécu de manière à offrir un espace de formation aux personnes qui participent à ces différentes étapes.

Cette année, la parution de *Caminando* clôture la campagne « À presque 20 ans d'application de l'ALÉNA: lever le voile de l'impunité économique au Mexique ». Le CDHAL a développé une méthodologie basée sur un processus de recherche et d'engagement, mené par des étudiant-e-s universitaires qui ont formé des comités de recherche couvrant diverses thématiques. Ces stagiaires ont été invités, au terme d'un processus de recherche, à écrire un article sur un sujet lié au thème de la campagne. Ce sont ces articles qui composent le contenu principal de ce numéro de la revue. Des collaborateurs-trices et des responsables des autres projets du CDHAL ont également contribué à ce numéro.

Le contenu de cette revue est le résultat de l'apport de chaque membre de notre équipe et nous souhaitons les remercier profondément pour leur engagement. Sans eux, le CDHAL ne pourrait exister. Nous croyons fermement qu'une équipe permanente permet d'assurer la pérennité de l'organisme et nous luttons en ce sens. Nous tentons d'instaurer des rapports de travail, de gestion et de prise de décision plus horizontaux. Nous souhaitons que chacun/chacune (les membres du Conseil d'administration, les militant-e-s qui composent notre équipe, les membres, nos collaborateurs-trices et partenaires) puisse trouver au CDHAL un lieu où l'on se sent comme une grande famille.

Bonne lecture !



Ciudades Rurales Sustentables¹

LE DISCOURS DE LUTTE À LA PAUVRETÉ DU GRAND CAPITAL

À L'AIDE D'UN DISCOURS DE LUTTE À LA PAUVRETÉ, LES VILLES RURALES DURABLES PLONGENT DES MILLIERS D'AUTOCHTONES ET DE PAYSAN-E-S DANS LA « MODERNITÉ » AU PROFIT DU GRAND CAPITAL. LE DÉVELOPPEMENT DES *CIUDADES RURALES SUSTENTABLES* (CRS) AU CHIAPAS EST LA RÉPONSE OFFICIELLE DONNÉE PAR LES GOUVERNEMENTS DE JUAN SABINES (CHIAPAS, 2006-2012) ET FELIPE CALDERÓN (MEXIQUE, 2006-2012) POUR METTRE FIN À LA PAUVRETÉ. À TRAVERS LA CONSTRUCTION DE PETITES VILLES EN MILIEU RURAL, LES GOUVERNEMENTS OPÈRENT UNE RÉORGANISATION TERRITORIALE DE L'ÉTAT. DEPUIS LA CONSTRUCTION DE NUEVO JUAN DEL GRIJALVA, LA PREMIÈRE CRS, EN 2007, DIVERS ORGANISMES PORTANT LA DÉFENSE DES DROITS HUMAINS ET DES DROITS AUTOCHTONES CRITIQUENT LE MANQUE DE TRANSPARENCE ET LES INTÉRÊTS CAPITALISTIQUES DU PROJET. LES CRS BÉNÉFICIENT TOUTEFOIS D'UNE VASTE CAMPAGNE DE LUTTE À LA PAUVRETÉ QUI PERMET DE DÉFIER LES CONTRADICTIONS ENGENDRÉES.

PAR KATERINE MARTINEAU

Dans cet article, il conviendrait de décortiquer la stratégie de lutte à la pauvreté adoptée par les gouvernements mexicains et ses alliés pour légitimer le projet des CRS. En premier lieu, il y sera abordé le rôle du Projet Mésoamérique de la Banque mondiale et de l'ONU dans la légitimation des CRS. En second lieu, une attention particulière sera portée sur le discours de lutte contre la pauvreté (DLCP) de Ricardo Peñafiel qui prend comme modèle paradigmatique la Banque mondiale. Nous ferons des liens entre les divers mécanismes du DLCP qui « renforce la vision néoclassique du monde »² et les méthodes choisies par les gouvernements mexicains et ses alliés dans la légitimation des CRS.

La naissance des CRS

Gustavo Castro, sociologue et directeur de l'organisme de défense de droits humains *Otros Mundos*, situe le point de départ des CRS dans le lancement du *Plan Puebla Panama* (PPP)³, il y a une dizaine d'années dans la région du Chiapas. Dans la lignée de l'Accord de libre-échange nord-américain (ALÉNA), ce programme de développement social et économique permet au gouvernement de rassembler une série de projets qui prépare la région mésoaméricaine⁴ à « recevoir l'investissement du Grand capital »⁵. Relancé en 2008 sous l'appellation Projet Mésoamérique (PM), la Banque mondiale (BM) accorde des prêts aux gouvernements fédéral et étatique pour qu'ils développent l'infrastructure et les changements législatifs et constitutionnels nécessaires sur la totalité du territoire⁶. À travers la « Politique Mésoaméricaine d'Aménagement du Territoire et d'Action Régionale »⁷, le gouvernement de Calderón lance ainsi le projet des *Ciudades Rurales Sustentables* destiné à concentrer les communautés dispersées et faciliter la distribution de services publics et la production d'emplois rémunérés.

2. Stratégies de lutte à la pauvreté : Discours de la Banque mondiale et CRS

L'appui de la BM au projet des CRS passe par l'objectif de réduction de la pauvreté, actif depuis 1990⁸. Son discours porte plus spécifiquement sur « l'intégration économique »⁹ comme principale arme de lutte :

*Ningún país ha conseguido un nivel de ingreso mediano sin haber alcanzado la industrialización y la urbanización. Ninguno se ha situado en el grupo de ingreso alto sin contar con ciudades vibrantes (...). Ningún país ha alcanzado la riqueza sin transformar la distribución geográfica de la población y la producción*¹⁰.

Selon le CAIK, il est évident que cette nouvelle géographie économique appuie l'idée de la concentration de la population dans ce que sont justement les CRS. Selon le collectif, l'imaginaire des CRS prend justement forme auprès des institutions financières internationales comme la Banque mondiale¹¹ et influence par la suite la politique allant dans ce sens. Dans l'article « L'analyse du discours de lutte à la pauvreté émanant de la Banque mondiale », le chercheur en sciences politiques Ricardo Peñafiel analyse à cet effet les dispositifs de légitimation utilisés par la BM en tant qu'« exemple paradigmatique de l'ensemble du phénomène » de la lutte à la pauvreté. Puisque la BM est l'une des influences importantes dans le projet des CRS au Mexique, il devient

intéressant d'effectuer un parallèle avec les stratégies adoptées par le gouvernement mexicain.

La stratégie de la « représentation mercantile »¹² observée par Ricardo Peñafiel nous renvoie tout d'abord à l'univers des CRS. L'auteur rapporte que les rapports sociaux y sont basés sur une vision classique de l'économie, c'est-à-dire une vision mythique de la société régulée selon l'offre et la demande. En ce sens, le « pauvre » est dépeint comme un « vulgaire facteur de production »¹³ et l'État se projette quant à lui comme un « agent du marché »¹⁴ qui se contente d'offrir des services dont il évalue la productivité. Cette vision néoclassique peut prendre également forme du côté des CRS. La notion de « ciblage »¹⁵ servant à décrire les « besoins précis des pauvres »¹⁶ nous ramène au fonctionnement du gouvernement mexicain pour qui les autochtones et les paysan-e-s ont besoin de l'accès aux services publics et à un emploi rémunéré pour sortir de « leurs conditions ». Les gouvernements mexicains présentent ici les CRS comme solution parfaite à la pauvreté (santé, éducation, eau potable, électricité, communication et emplois, tous les aspects de la vie « moderne » pris en charge selon la vision de l'État). Autrefois propriétaires et paysan-e-s, les habitant-e-s des CRS voient leurs droits à l'auto-détermination complètement bafoués en étant transformés en ouvriers-consommateurs-payeurs à l'intérieur de villes closes gérées par une armée de fonctionnaires. Ce processus « de sortie de la pauvreté » passe tout d'abord par une « délimitation serrée de ce qu'est un pauvre »¹⁷ nommée stratégie de la « quantification et restriction »¹⁸ par Peñafiel. Cette stratégie rappelle étrangement la manière dont le gouvernement mexicain cible les populations à concentrer dans les CRS à travers le seul critère de l'éloignement.

Il faut souligner à cet effet le rôle de l'ONU à travers les « objectifs du millénaire pour le développement » (OMD), un programme visant à « répondre aux besoins des plus pauvres dans le monde » à travers huit (8) objectifs à atteindre d'ici à 2015. À travers ce programme, l'ONU procure les fonds nécessaires au gouvernement mexicain qui les investit en retour dans les CRS. L'appui de l'ONU se joue également à travers une campagne de propagande soutenue qui ramène à l'ordre du jour l'impératif moral de lutte à la pauvreté. Des publicités nourrissant une vision stéréotypée du « pauvre », c'est-à-dire les paysan-e-s et les autochtones vivant en déphasage avec la modernité, sont ainsi produites pour promouvoir les OMD.

La loi de l'autorégulation du marché élaborée par le néolibéralisme n'a pas réussi à reproduire le rêve américain à l'intérieur des CRS. Les conditions de vie des habitant-e-s se dégradent, plusieurs réussissent à quitter les villes, d'autres tentent de s'accommoder de leurs conditions et de la tromperie dont ils/elles ont été victimes¹⁹. La société civile se mobilise, les communautés autochtones dénoncent le vol des terres ancestrales et la perte de leur auto-détermination tout en critiquant le processus d'assimilation culturelle qui tend vers un idéal d'urbanisation et de « modernité »²⁰. Les manifestations critiquant le travestissement des intérêts des gouvernements sont réprimées, les plaintes émises au bureau de l'ONU à San Cristóbal sont ignorées et les gens sont emprisonnés sous de sévères conditions²¹. Le « Registre énonciatif pédagogique-doctrinal »²² observé dans le discours de la



photo : Katerine Martineau

BM par Peñafiel qui se penche sur « l'effacement des marques de polémiques et des traces de l'inter-discours »²³ prend ici tout son sens. Cette stratégie survalorise le discours officiel et le transforme en l'unique porte-parole de la réalité rejetant du même coup toute critique pouvant être formulée à son égard, soit l'inter-discours. Elle préserve ainsi la puissance économique et politique du gouvernement et provoque un phénomène de négation des droits humains appartenant aux citoyens et citoyennes en lutte contre les CRS, une polémique à dissiper. Selon Ana Karela Contrelas, fondatrice de CAIK, les CRS s'avèrent être la « synthèse de la logique capitaliste »²⁴ puisque sans elles, tout le reste du développement capitaliste pensé par le Mexique est impossible.

Conclusion

Le projet des CRS des gouvernements Calderón et Sabines est rendu possible dans son ensemble par le dispositif de la lutte à la pauvreté. Humanisant le développement économique, cette machine permet aux hommes politiques de bâtir un univers de sens leur donnant accès aux ressources permettant la poursuite de leurs intérêts. Dans son analyse, Ricardo Peñafiel démontre à cet

effet comment le discours de la lutte à la pauvreté tenu par la BM promeut la vision de l'économie néoclassique où tout est pensé en termes de production et de rendement. Les CRS sont imaginées selon ce modèle du pauvre-client désinvesti et « comblé » et de l'État-pourvoyeur obstiné à respecter la loi de l'autorégulation de l'offre et de la demande. Puisque l'éradication de la pauvreté ne trouvera jamais de réponse finale dans des services de soutien, la palette de fonctionnaires à la rhétorique calculée devient ainsi nécessaire pour légitimer des projets truffés de faussetés comme les CRS. Avec ce projet vivement controversé, nous constatons que la lutte à la pauvreté n'est pas automatiquement guidée par des impératifs moraux, comme le prétend l'ONU, mais sert aussi bien les avantages relatifs à un tel engagement, qu'ils soient économiques ou politiques.

Diplômée d'un baccalauréat multidisciplinaire en sciences sociales de l'Université du Québec à Montréal (UQÀM), Katerine s'intéresse particulièrement au féminisme, aux rapports sociaux de sexe et aux classes sociales. C'est lors d'un passage dans la région du Chiapas au Mexique à l'été 2011 qu'elle découvre le phénomène des Villes Rurales Durables qu'elle documente par la vidéo documentaire.

1 Villes Rurales Durables.

2 Ricardo Peñafiel, « L'analyse de discours de lutte contre la pauvreté émanant de la Banque mondiale », dans Bonnie Campbell (dir.), *Gouvernance, reconceptualisation du rôle de l'État et émergence de nouveaux cadres normatifs dans le domaine social, politique et environnemental*, Montréal, Centre d'études sur le droit international et la mondialisation (CEDIM), 2000, p. 2.

3 Katerine Martineau et Chloé Blaszkewycz, *Elefante Blanco*, DVD, 2011. Montréal: 2013.

4 La Mésoamérique s'étend du nord du Mexique au Costa Rica, et inclue le Belize, le Guatemala, l'ouest du Honduras, le Salvador et le versant pacifique du Nicaragua.

5 Mariela Zunino, « Integración para el despojo: el proyecto Mesoamérica, o la nueva escalada de apropiación del territorio (I/III) », *Boletín Chiapas al Día*, No. 583, Centro de Investigaciones Económicas y Políticas de Acción

Comunitaria (CIEPAC), 28 mai 2010, en ligne: http://www.adital.com.br/site/noticia_imp.asp?cod=48203&lang=ES

6 Gustavo Castro dans Katerine Martineau et Chloé Blaszkewycz,

7 Antón Gracia Santiago, « Proyecto: Mesoamérica POT-AR 2010+ », Commission exécutive du projet Mésoamérique, México, décembre 2009, p. 14.

8 Ricardo Peñafiel, op.cit., p.1.

9 Colectivo de analisis y de investigacion Colectiva (CAIK), « Ciudades Rurales Sustentables, despojo y contrainsurgencia en Chiapas », *Boletín de Investigación sobre Ciudades Rurales* 2011, 22 février 2012, p.1, en ligne: www.colectivocaik.org/wb/media/documentospdf/Boletin_Ciudades_Rurales.pdf

10 « Aucun pays n'a obtenu un niveau de croissance considérable sans l'industrialisation et l'urbanisation.

Aucun ne s'est situé dans les pays à forte croissance sans disposer de villes vibrantes (...). Aucun pays n'a atteint la richesse sans transformer la distribution géographique de la population et de la production ». Banco Mundial, « Informe sobre el Desarrollo Mundial 2009: "Una nueva geografía económica" », *Revue Intercambios*, no. 92, novembre 2008.

11 CAIK, op. cit.

12 Ricardo Peñafiel, p.13.

13 op. cit., p. 17.

14 op. cit., p. 15.

15 op. cit., p. 8.

16 op. cit., p. 17.

17 op. cit., p.7.

18 op. cit.

19 CAIK, op. cit.

L'Accord nord-américain de coopération environnementale : l'ALÉNA a-t-il un visage vert?¹

PAR ÉVA MASCOLO-FORTIN

Au début des années 1990, les négociations autour de l'Accord de libre-échange nord-américain (ALÉNA) ont déclenché une forte opposition de citoyens et groupes écologistes anticipant des impacts négatifs du traité sur les écosystèmes nord-américains. On craignait un « effet d'échelle » impliquant que la hausse des échanges entraîne une pression sur les ressources naturelles et les émissions de contaminants, ainsi qu'un « effet de composition » découlant de la concentration dans une région donnée d'activités à fortes externalités négatives sur l'environnement. Enfin, on appréhendait un « effet de régulation » tirant à la baisse les standards environnementaux, dans une forme de course vers le bas où le Mexique, notamment, aurait pu se constituer comme « refuge pour pollueurs » afin d'attirer les investissements². La qualité de l'environnement à la frontière États-Unis-Mexique était une préoccupation de premier plan des groupes écologistes.

En réaction à ces craintes, et alors que les dispositions relatives à l'environnement³ de l'ALÉNA étaient jugées insuffisantes, l'Accord nord-américain de coopération environnementale (« l'ANACDE » ou « l'Accord ») fut négocié à partir de 1992, de pair avec un accord sur le travail répondant aux préoccupations de la société civile concernant la délocalisation d'emplois⁴. Ces deux accords parallèles à l'ALÉNA seront signés en 1993 et entreront en vigueur en septembre 1994. Peu connu, l'ANACDE se présente comme le flanc environnemental de l'ALÉNA. Quel bilan peut-on dresser de ses vingt ans d'existence?

Environnement : l'accord parallèle

L'Accord parallèle sur l'environnement a créé la *Commission de coopération environnementale* (CCE), qui a pour mandat de promouvoir la coopération, la recherche et la participation du public en matière d'environnement, ainsi que de favoriser l'application effective de la législation environnementale des Parties. Les membres doivent envisager d'intégrer dans leur législation toute résolution du Conseil, ainsi que d'interdire l'exportation d'un produit prohibé sur leur territoire. Ensuite, l'accord enjoint les États à assurer l'application effective de leurs lois et réglementations afin de maintenir des niveaux de protection environnementale élevés⁵.

Le Secrétariat de la CCE, basé à Montréal, est responsable de l'administration et de la mise en œuvre du programme de la Commission, et est doté d'une certaine indépendance⁶. Pour sa part, le Conseil est composé des ministres de l'Environnement des Parties et définit les orientations de la Commission. Le Conseil peut créer des groupes de travail et faire des recommandations sur une meilleure compatibilité des standards environnementaux, en



plus d'avoir la responsabilité de coopérer avec la Commission du libre-échange de l'ALÉNA. Toutes les décisions du Conseil sont prises par consensus et rendues publiques, sauf décision contraire de l'organe.

Règlement des différends dans l'ANACDE

À la différence du célèbre chapitre 11 de l'ALÉNA, qui permet à un investisseur de poursuivre un État partie, le règlement des différends dans l'Accord sur l'environnement ne s'effectue

qu'entre États. Il est possible pour un gouvernement de solliciter des consultations ou la tenue d'un groupe spécial arbitral contraignant, pouvant imposer une amende, lorsqu'il juge qu'un État partie échoue de manière systématique à faire appliquer sa législation environnementale nationale. L'introduction de ce mécanisme de sanctions dans le régime de l'ANACDE a été l'un des éléments les plus controversés lors des négociations⁷. Puisqu'une telle disposition était absente de l'accord de libre-échange entre le Canada et les États-Unis de 1988, le Mexique s'est senti particulièrement visé par la mesure. Les craintes du Mexique étaient à cet effet largement infondées: la procédure d'arbitrage en matière environnementale n'a toujours pas été employée à ce jour. Allen évoque une forme de « pacte implicite de non-agression mutuelle »⁸ excluant le recours à cette disposition. De fait, les États ont peu d'intérêt à déclencher les hostilités contre une Partie qui ne ferait pas appliquer sa législation interne.

Innovations en matière de participation du public

L'ANACDE comporte diverses dispositions, relativement inédites dans le panorama du droit international, en faveur de la participation des citoyens et des organisations non gouvernementales environnementales (ONGE) dans la surveillance environnementale.

Comité consultatif public mixte

Le Comité consultatif public mixte (CCPM), composé de quinze membres issus de la société civile et nommés par les Parties, fait office de relais entre le public et la Commission. Ce comité peut fournir des avis au Conseil sur toute question relevant de l'Accord, et tient chaque année des consultations pour favoriser la participation du public, des universitaires et ONGE dans le suivi des enjeux environnementaux nord-américains.

Mécanisme de soumission de communications citoyennes

Autrement plus porteur que l'arbitrage inter-étatique, le mécanisme de soumission de communications permet à des citoyens et organisations de présenter une plainte à la Commission au sujet d'un manquement à la législation environnementale d'une Partie. Le Secrétariat examinera ces communications et pourra décider d'élaborer un dossier factuel sur la question, à condition d'obtenir l'aval des deux tiers des membres du Conseil, tant pour produire le dossier que pour le publier. Le dossier ne constitue pas une évaluation, mais plutôt un document informatif dont le principal effet sera d'attirer l'attention de l'opinion publique⁹. En date de juin 2013, le Secrétariat avait préparé huit rapports indépendants¹⁰, et dix-huit dossiers factuels avaient été élaborés suite à la soumission de communications citoyennes.

Recherche et coopération environnementale

La Commission de coopération environnementale compte à

son actif la mise sur pied d'une base de données sur la législation et réglementation environnementales des Parties et d'un registre des émissions et transferts de polluants en Amérique du Nord¹¹. Le cœur du travail de la Commission s'est effectué au niveau de la promotion de la coopération technique. Entre 1995 et 2010, la CCE a piloté environ 80 initiatives de coopération environnementale¹². Depuis 2010, des fonds sont versés à des projets environnementaux de collectivités locales via le *Partenariat nord-américain pour l'action communautaire en environnement* (PNAACE).

La Commission a aussi connu quelque succès quant à son programme de recherche initié en 1995 sur les interactions commerce-environnement¹³. Une méthodologie pour l'analyse des effets du commerce sur l'environnement a été développée puis appliquée à diverses thématiques (ex. la qualité de l'air dans les couloirs commerciaux, l'impact du libre-échange sur la culture du maïs au Mexique et l'émergence du marché nord-américain de l'électricité) – ces apports ont pu accroître la capacité des chercheurs à évaluer ces impacts. En 2002, le rapport *Libre-échange et environnement : un tableau plus précis de la situation de la CCE* faisait ressortir l'importance d'analyser non seulement les données agrégées mais aussi les impacts locaux ou sectoriels.

L'ANACDE comporte diverses dispositions, relativement inédites dans le panorama du droit international, en faveur de la participation des citoyens et des organisations non gouvernementales environnementales (ONGE) dans la surveillance environnementale.

Le document avançait que la mise en œuvre de l'ALÉNA avait bien été accompagnée d'une hausse de la pollution atmosphérique dans plusieurs localités frontalières, mais que l'hypothèse d'un nivellement par le bas de la régulation environnementale ne semblait pas s'être matérialisée. Selon la Commission, la réglementation environnementale serait un facteur généralement secondaire (par rapport aux coûts salariaux, infrastructures) au moment de choisir le lieu de production¹⁴. Cette hypothèse demeure selon nous à vérifier: comment mesurer l'effet dissuasif des mécanismes de protection des investissements sur la législation environnementale?

L'ANACDE a-t-il des dents?

Lorsque les Parties ont décidé de ne pas rouvrir l'ALÉNA, elles ont déclaré que les règles commerciales contenues dans celui-ci auraient à faire l'affaire. Les suppléments à l'ALÉNA auraient à « verdir » l'ALÉNA de l'extérieur, non de l'intérieur [traduction libre]¹⁵ – Johnson et Beaulieu, 1996.

La portée de l'ANACDE est somme toute très modeste: la principale obligation des Parties est de faire respecter l'application des lois environnementales déjà existantes sur leur territoire. Bien que la Commission ait pu institutionnaliser la coopération et créer un espace de recherche et de travail conjoint sur des

enjeux régionaux, son impact apparaît limité. Dans certains cas, ses rapports ont pu mener à des actions concrètes ou une sensibilisation accrue¹⁶; il n'est toutefois pas évident d'évaluer le lien entre les études de la CCE et la transposition de certains de leurs éléments en termes de politiques publiques¹⁷. Cinq lacunes majeures de l'ANACDE, que nous détaillerons à présent, semblent liées à un bilan mitigé de la Commission: certaines issues de la structure même de l'accord et d'autres de sa position subordonnée face à l'ALÉNA.

Soumettre une communication à la Commission n'est possible que pour une poignée d'ONGE : la majorité des mouvements sociaux, en particulier des groupes de citoyens mobilisés autour d'un enjeu local et des communautés paysannes-autochtones, n'ont pas accès à ce mécanisme.

Indépendance du Secrétariat

Premièrement, notons que plusieurs décisions du Conseil ont porté atteinte à l'indépendance du Secrétariat, notamment en délimitant la portée à donner à certains dossiers factuels¹⁸ et en ignorant des avis du Comité consultatif public mixte. De fait, rien n'oblige le Conseil à prendre en considération les avis du Comité. Ce dernier a toutefois pu exercer à son tour une certaine influence sur le travail de la Commission. Dans les années 1999-2001, le Comité consultatif public mixte aurait ainsi fait pression contre une modification de la procédure de soumissions citoyennes qui aurait miné l'indépendance du Secrétariat, ainsi que contre la tendance du Conseil d'accepter la préparation de dossiers factuels tout en en rétrécissant la portée¹⁹.

Quel budget pour la Commission ?

Le travail de la CCE fut par ailleurs marqué par l'érosion de son budget au fil des années. Le budget de la Commission est de fait demeuré le même depuis sa création – 9 millions \$USD, soit 3 millions fournis par chaque État, alors que l'on avait initialement promis 15 millions au total – en dollars constants, cela signifie une réduction continue du budget. Face à un mandat aussi ambitieux que celui de la CCE, ces moyens financiers modiques ont restreint le travail effectué.

Limites à la participation du public

La participation du public dans le régime de l'ANACDE connaît diverses limites. D'abord, les citoyens et organisations ayant réussi à porter l'attention de la Commission sur une affaire donnée ne sont pas nécessairement impliqués dans la suite du processus. Leur rôle se limite à pouvoir soumettre des documents au Secrétariat – lequel n'a pas d'obligation de les utiliser²⁰. Le mécanisme des dossiers factuels comporte par ailleurs la lacune de ne pas exiger de réponse de la Partie visée, ni de suivi des recommandations²¹. Ensuite, il faut souligner que soumettre une communication à la Commission n'est possible que pour

une poignée d'ONGE : la majorité des mouvements sociaux, en particulier les groupes de citoyens mobilisés autour d'un enjeu local et les communautés paysannes-autochtones, n'ont pas accès à ce mécanisme.

Relations entre la CCE et la Commission du libre-échange

Notons également que la collaboration prévue entre le Conseil de la CCE et la Commission du libre-échange de l'ALÉNA s'est avérée rare, voire inexistante. En 20 ans, les organes directeurs des deux accords n'ont jamais élaboré d'initiative conjointe²². La Commission de coopération environnementale a souvent vu s'effriter l'appui politique en sa faveur. Le caractère subordonné de l'Accord parallèle par rapport à l'ALÉNA et la décision d'avoir créé deux régimes distincts pour le commerce et l'environnement, fonctionnant généralement en vase clos, nuisent au poids des dispositions environnementales dans le régime ALÉNA/ANACDE²³. Dans la pratique, les ministres de l'Environnement n'ont pas le poids de leurs collègues de l'Économie pour ce qui est de négocier les termes d'une intégration régionale perçue comme un enjeu essentiellement commercial et économique²⁴.

Absence d'une obligation de consultation et manque de transparence dans l'ALÉNA

Une autre limite est à retracer dans l'absence d'une obligation pour les tribunaux d'arbitrage menés en vertu de l'ALÉNA de faire appel à l'expertise de la CCE dans les litiges comportant une dimension environnementale. Tant le chapitre 11 (règlement des différends investisseur-État) que le chapitre 20 (différends entre États) de l'ALÉNA prévoient la possibilité pour un panel d'arbitrage de demander l'avis d'un conseil d'examen scientifique. Néanmoins, le recours à des experts en environnement est strictement volontaire, et il est nécessaire pour y faire appel d'obtenir l'accord de toutes les Parties. En 2010, une telle expertise n'avait jamais été sollicitée²⁵.

Plus encore, le manque de transparence des procédures d'arbitrage de l'ALÉNA constitue une lacune importante au pouvoir de surveillance environnementale des collectivités. Exception faite du rapport final qui doit être publié à moins que la Commission du libre-échange n'en décide autrement, l'ensemble des procédures est confidentiel (audiences, délibérations, communications, etc.). En 2001, une Note interprétative²⁶ de la Commission spécifiait, en réponse à des critiques quant au droit du public à l'information, que l'ALÉNA n'impose pas de devoir général de confidentialité. Cela n'implique pas pour autant une obligation de divulgation automatique. La confidentialité du processus rend difficile d'évaluer si les panels accordent une place adéquate à l'environnement lorsque vient le temps de pondérer les enjeux dans leurs décisions²⁷. Qui plus est, malgré lesdites « clauses vertes » de l'ALÉNA, l'accord ne reconnaît ni

le principe de précaution ni le droit environnemental coutumier comme principes directeurs.

Exemple récent parmi de nombreux cas survenus au Mexique, aux États-Unis, au Québec et au Canada, l'entreprise du secteur de l'énergie *Lone Pine Resources* annonçait en 2012 son intention de poursuivre le Canada en vertu du chapitre 11 et d'exiger un dédommagement de 250 millions de dollars pour l'arrêt de ses activités en raison du moratoire adopté par le Québec en 2011 sur l'exploitation du gaz de schiste par fracturation hydraulique dans la vallée du St-Laurent²⁸. Les poursuites – ou les menaces de poursuites – de ce genre continuent d'être une atteinte au droit des collectivités de légiférer pour la protection de leur environnement.

Conclusion

Le régime ALÉNA/ANACDE permet-il de garantir certains standards en matière d'environnement? Selon Knox, la question ne se résume pas à savoir si l'Accord « a des dents » et un pouvoir coercitif. Selon lui, les mécanismes plus souples de l'ANACDE, faisant appel à la collaboration, seraient dans les faits les plus efficaces²⁹. Le Comité consultatif mixte jouerait ici un rôle central en instaurant une relation suivie entre la communauté environnementale et le Conseil, favorisant ainsi la reddition de comptes au moyen d'une pression continue.

Cela dit, le travail de coopération instauré par l'ANACDE peut-il contrebalancer les tendances lourdes engagées avec la signature de l'ALÉNA? Tel que le montrent les articles réunis dans ce numéro

de *Caminando*, la mise en œuvre du libre-échange en Amérique du Nord a eu des conséquences majeures sur le tissu industriel et agricole du Nord du Mexique, l'usage du sol, l'extraction minière et le commerce transfrontalier. Les études de la CCE ont à cet effet montré que l'impact premier de l'ALÉNA sur l'environnement se joue au niveau de la hausse des activités productives, du transport, de l'extraction et de l'utilisation d'énergie.

L'adoption d'un accord parallèle sur l'environnement aurait-elle avant tout servi à doré l'image de l'ALÉNA pour en permettre la ratification en neutralisant les critiques des ONG? Les mécanismes instaurés par l'Accord parallèle, du reste méconnus et largement inaccessibles pour la plupart des mouvements sociaux, ont selon toute vraisemblance eu une portée limitée pour atténuer les impacts du libre-échange sur les écosystèmes. La disproportion flagrante entre les recours garantissant les droits des investisseurs et ceux visant à protéger les droits humains liés au territoire et à un environnement sain est à cet égard manifeste de catégories de droits conçues dans le régime normatif nord-américain comme parallèles, mais non égales.

Diplômée de la maîtrise en Mondialisation et développement international de l'Université d'Ottawa, Éva Mascolo-Fortin a travaillé pour son mémoire sur l'implantation d'une économie sociale et solidaire en milieu rural en Bolivie, étudiant les mouvements sociaux paysans et la réforme agraire en cours au pays. Éva, qui a une formation en droits humains, s'implique au sein de l'équipe des actions urgentes du CDHAL et suit de près les enjeux liés aux impacts socio-environnementaux de l'extraction minière en Amérique latine.

1 Cet article a bénéficié des apports d'un travail de recherche réalisé en 2009 avec la Chaire sur la responsabilité sociale et le développement durable de l'UQAM. Merci à toute l'équipe de la Chaire, en particulier à Sarah Gagnon-Turcotte, pour leur appui à cette occasion.

2 Ces trois effets sont décrits par Greg M. Block, «The North American Commission for Environmental Cooperation and the Environmental Effects of NAFTA: A Decade of Lessons Learned and Where They Leave Us», *Loyola of Los Angeles International and Comparative Law Review*, vol.26, no.3, 2004, p.445-467.

3 Soulignons que l'ALÉNA fait mention de considérations environnementales dans son préambule; que l'article 104 (1) prévoit la préséance de cinq accords environnementaux spécifiques sur l'Accord; que l'on stipule que les Parties peuvent adopter leurs propres niveaux de protection pour la santé et l'environnement en matière de mesures sanitaires et phytosanitaires (SPS) (art. 712) et de mesures normatives (art. 904); les Parties s'engagent à ne pas chercher à attirer les investissements au moyen de l'allègement de leurs normes environnementales (art. 1114).

4 Accord nord-américain de coopération dans le domaine du travail (ANACT).

5 Mayrand et Paquin (2003) soulignent que cette obligation comprise dans l'ANACDE est d'une importance particulière, étant la seule à pouvoir fonder une procédure de règlement des différends. Voir Karel Mayrand et Marc Paquin, « L'ALÉNA et l'environnement : succès et limites d'un modèle novateur », *Unisféra – Centre International*, 2003, en ligne : http://unisfera.org/IMG/pdf/Mayrand-Paquin_-_ALÉNA_-_Nov_2003.pdf (consultée le 27 juin 2013).

6 Voir notamment Chris Wold, «Evaluating NAFTA and The Commission for Environmental Cooperation: Lessons for Integrating Trade and Environment in Free Trade Agreements», *St. Louis University Public Law Review*, vol.28, 2008, p.201 et ss., et David Markell, «The North American Commission for Environmental Cooperation After Ten Years: Lessons About Institutional Structure and Public Participation Governance », *Loyola of Los Angeles International and Comparative Law Review*, vol.26, no.3, 2004, p.341 et ss.

7 Voir à ce sujet Sanford E. Gaines «Environmental Protection in Regional Trade Agreements: Realizing the Potential», *St. Louis University Public Law Review*, vol.28, 2008, p.254 et ss., et Linda J. Allen, « The North American Agreement on Environmental Cooperation: Has It Fulfilled Its Promises and Potential? An Empirical Study of Policy », *Colorado Journal of International Environmental Law and Policy*, vol.23, no.1, p.121-199.

8 Linda J. Allen, *op.cit.*, p.145. Citation originale: « *implicit mutual non-aggression pact* ».

9 Pierre Marc Johnson et Alain Beaulieu, *The Environment and NAFTA: Understanding and Implementing the New Continental Law*, Washington, Island Press, 1996.

10 Ces rapports portent sur les thèmes suivants : Dangers pour l'environnement du recyclage transfrontalier des batteries au plomb (2013); Transport durable des marchandises (2011); Maïs et biodiversité (2004); Bâtiment écologique (2008); Mouvements de polluants à l'échelle du continent (1997); Électricité et l'environnement (2002); Méandre de vie (oiseaux migrateurs) (1999); Réservoir Silva (1995). Consulter le site de la CCE pour en savoir plus: www.cce.org.

11 Il est possible de consulter ce registre, intitulé « À l'heure des comptes », sur le site de la CCE : <http://www.cce.org/Page.asp?PageID=751&SiteNodeID=1097> (consultée le 27 juin 2013).

12 Cette coopération serait, selon Allen (2012, *op.cit.*), surtout efficiente lorsque les priorités environnementales des trois États se rejoignent. Parmi d'autres, le plan d'action régional pour mettre un terme à l'utilisation du chlordane et des DDT, des produits chimiques toxiques, a connu un certain succès. Voir à ce sujet Wold, *op.cit.*

13 Block, *op.cit.*

14 Commission de coopération environnementale, *The Picture Becomes Clearer*, 2002.

15 Citation originale: « *When the parties decided not to reopen NAFTA, they declared that the trade rules contained therein would have to do. The supplemental NAFTA would have to "green" NAFTA from the outside, not from the inside* ». Johnson et Beaulieu, *op.cit.*, p. 124.

16 Ce serait le cas du premier dossier factuel sur le projet de jetée commerciale à Cozumel au Mexique : le rapport

a été suivi d'une réforme de la loi mexicaine. De même, suite à un rapport de 2000 selon lequel la hausse des exportations de déchets dangereux vers le Canada était due à la réglementation moins stricte en Ontario et au Québec, l'Ontario a annoncé que ses normes provinciales seraient alignées sur celles en vigueur aux États-Unis. Voir Wold; Block, *op.cit.*

17 Allen, *op.cit.*

18 Voir Wold, *op.cit.*, p. 228-230.

19 Voir John H. Knox, « Separated at Birth: The North American Agreements on Labor and the Environment », *Loyola of Los Angeles International and Comparative Law Review*, vol.26, no.3, 2004, p.359-387.

20 Johnson et Beaulieu, *op.cit.*

21 Wold, *op.cit.*

22 Allen, *op.cit.*

23 Allen, *op.cit.*

24 Andrea Abel, « El Acuerdo de Cooperación Ambiental de América del Norte, del TLCAN: Una Perspectiva desde la Sociedad Civil », *Interhemispheric Resource Center*, 2003, Silver City, New Mexico, en ligne: <http://www.cipamericas.org/archives/1135> (consultée le 27 juin 2013).

25 Allen, *op.cit.*, p.163.

26 « Aucune disposition de l'ALÉNA n'impose aux parties contestantes dans le cadre d'un arbitrage aux termes du chapitre onze un devoir général de confidentialité et, sous réserve de l'application de l'article 1137 (4), (...) n'empêche les Parties de rendre publics des documents ». Commission du libre-échange de l'ALÉNA, «Notes d'interprétation de certaines dispositions du chapitre 11», 31 juillet 2001, en ligne : <http://www.international.gc.ca/trade-agreements-accords-commerciaux/disp-diff/nafta-interpr.aspx?lang=fra> (consultée le 27 juin 2013).

27 Johnson et Beaulieu, *op.cit.*

28 Pour un résumé des faits et de la mobilisation sociale contre cette poursuite en 2013, voir « Lone Pine Resources urged to drop NAFTA lawsuit against Quebec's fracking moratorium », 14 mai 2013, sur le site du Conseil des Canadiens: <http://canadians.org/media/water/2013/14-May-13.html> (consultée le 27 juin 2013).

29 Knox, *op.cit.*

ALÉNA ET INDUSTRIE MINIÈRE AU MEXIQUE : Paradoxe de l'abondance et accumulation par dépossession

PAR ANNIE LAMALICE

Au cours des deux dernières décennies, les compagnies minières canadiennes sont allées à la conquête d'un nouvel Eldorado, permis notamment par l'ouverture des frontières mexicaines aux investissements étrangers via l'ALÉNA. Entre 2000 et 2006, le gouvernement de Vicente Fox, à lui seul, a concédé 17 629 claims miniers totalisant 30 millions d'hectares¹. On estime qu'aujourd'hui ce serait le quart du territoire mexicain qui aurait été distribué aux compagnies minières à des fins d'exploration ou d'exploitation². Au cours de cet article, nous nous intéresserons à l'historicité et la complexité des mécanismes qui permettent l'appropriation massive des ressources naturelles par ces compagnies transnationales.

Le lourd passé minier de l'Amérique latine

À l'époque du colonialisme européen dans ce qui constitue aujourd'hui l'Amérique latine, les conquistadors Espagnols et Portugais ont entamé un pillage des ressources naturelles dont les mines de Potosí et de Minas Gerais sont demeurées de sombres symboles³. Une légende disait autrefois que le riche métal extrait du Cerro Rico de Potosí l'a été en si grande quantité qu'il aurait été possible de construire un pont d'argent traversant l'océan et rejoignant la capitale espagnole. Ce qui est sûr, c'est que l'argent acheminé en Espagne et qui a circulé dans toute l'Europe a contribué à son développement économique et à l'initiation du processus d'accumulation du capital. À l'opposé, les régions desquelles les ressources ont été extraites sont souvent celles où l'on rencontre aujourd'hui le plus de désolation et de pauvreté⁴. L'histoire nous a d'ailleurs bien enseigné, comme continuent à le faire les expériences du présent, que la grande dotation en ressources naturelles est rarement garante d'un développement durable aux échelles locale et nationale, bien au contraire. C'est ce que nous appelons communément le paradoxe de l'abondance⁵.

Le colonialisme classique s'est lentement transformé pour laisser place au colonialisme interne suite aux indépendances,

puis au néocolonialisme actuel. Comme nous le verrons à travers l'exemple de l'industrie minière mexicaine, des relations de domination persistent entre les États développés et « sous-développés », ces derniers demeurant structurellement subordonnés à la demande des centres dominants⁶. Si les rapports de pouvoir sont demeurés en défaveur des États latino-américains depuis la conquête espagnole au XVI^e siècle, nous tenterons ici de faire le point sur les mécanismes actuels de cette domination.

À l'orée du XXI^e siècle, l'industrie minière transnationale traverse une période prospère, encouragée notamment par la demande croissante en métaux impulsée par les pays asiatiques émergents ainsi que par la forte hausse de la valeur des métaux précieux. En guise d'exemple, la valeur de l'or a augmenté de 325% entre 2000 et 2010 tandis que le prix de l'argent est en hausse de plus de 400% depuis 1991⁷. Les sociétés minières transnationales, dont une part importante est basée en sol canadien, vont à la conquête de nouveaux territoires afin de s'approprier ces précieux minéraux. Cet aspect montre la relation étroite qui unit le secteur minier et l'économie financière, les hauts et les bas des marchés boursiers influençant directement l'ouverture et la fermeture des mines à travers le monde.

Années 1990 : des réformes minières qui ouvrent la porte aux sociétés transnationales

Dans les années 1990, pour rattraper le bilan des années 1980 que des grands dirigeants occidentaux ont qualifié de décennie perdue, les mesures du consensus de Washington ont commencé à être appliquées. Cela a notamment eu pour conséquences en Amérique latine « une réduction du rôle de l'État, des privatisations, l'abaissement des barrières douanières, l'ouverture commerciale et aux capitaux étrangers et une plus grande perméabilité des frontières grâce à une baisse des tensions géopolitiques »⁸. Le néolibéralisme dans sa déclinaison latino-américaine a ainsi été introduit et ce, du Mexique à la Terre de Feu. La mondialisation



néolibérale ne s'applique pas de la même façon dans chaque région du monde et l'Amérique latine semble, selon différents auteurs, avoir hérité du rôle d'exportatrice de la nature^{9/10}.

Puis, il y a eu une refonte des codes miniers dans de nombreux États latino-américains, notamment orchestrée par les programmes d'ajustement structurel menés par la Banque mondiale et le Fonds monétaire international durant les années 1980 et 1990¹¹. Au Mexique, le nouveau code minier adopté en 1993 a même été calqué sur celui du Québec¹². C'est le principe du *free mining* qui a ainsi été introduit dans la loi mexicaine. Ce dernier s'appuie sur la prémisse que le développement minier est la meilleure utilisation du sol qui soit et « permet non seulement à quiconque d'acquérir librement un droit de propriété sur les ressources minérales du territoire mais également d'obtenir des garanties de pouvoir les explorer et, en cas de découverte, de les exploiter »¹³. La nouvelle législation de 1993 au Mexique a ouvert le secteur minier aux entreprises étrangères dans des zones qui étaient auparavant réservées au capital national et a éliminé la nécessité de s'associer à des capitaux nationaux¹⁴. Cette loi préparait ainsi le terrain pour l'entrée en vigueur de l'Accord de libre-échange.

Un dernier aspect incontournable de la législation minière mexicaine est couché dans les textes de l'ALÉNA, et plus particulièrement au chapitre 11. Cette partie du traité stipule principalement que les investisseurs étrangers doivent être traités comme les investisseurs locaux et offre même certains privilèges aux premiers. En effet, si une entreprise considère qu'une décision de l'État où elle fait des investissements l'empêche d'atteindre un maximum de profit, une compensation peut alors être réclamée en justice. Les règlements s'opèrent au sein de tribunaux de commerce, extérieurs au système judiciaire national, en toute opacité. Cela constitue selon plusieurs une atteinte grave à la souveraineté étatique ainsi qu'une pratique commerciale déloyale^{15/16}. Pour le secteur minier, le chapitre 11 de l'ALÉNA engendre inévitablement des inégalités puisque le Canada est le pays qui concentre la plus grande part des investissements miniers au monde. En effet, 75% des sociétés minières sont enregistrées au Canada et 51% du capital minier mondial s'y concentre¹⁷. À titre d'exemple, soulignons qu'en août 2012 au Mexique, 833 nouveaux projets miniers étaient enregistrés par 301 entreprises, dont à peine 12 étaient mexicaines, contre 202 canadiennes¹⁸. Tous les investisseurs sont donc soumis aux mêmes règles, mais ne sont pas du tout du même calibre.

En plus des dégâts environnementaux, ce sont aussi et surtout des modes de vie qui sont menacés par l'industrie extractive.



Photo : Conflitos Mineros

Nouvelles méthodes, nouvelles conséquences

Les avancées technologiques ont été d'une très grande importance au cours des trente dernières années. Cela permet aux compagnies minières d'exploiter aujourd'hui des superficies qui auraient été inimaginables auparavant, dans des temps records, avec moins de main-d'œuvre ainsi que dans des endroits qui étaient considérés comme parfaitement inaccessibles il n'y a pas très longtemps. Si les Espagnols ont mis plusieurs centaines d'années à épuiser le gisement de Potosí¹⁹, la phase d'extraction d'un mégaprojet moderne dure aujourd'hui moins d'une génération, soit en moyenne entre 15 et 25 ans²⁰. Baptisée mine à ciel ouvert, cette méthode beaucoup plus rapide et économique a permis à de nombreux gisements de devenir rentables. Or, elle nécessite aussi un usage intensif de territoires, d'eau, d'énergie, d'explosifs et de technologies de pointe²¹. À titre d'exemple, un projet minier qui exploite un gisement à ciel ouvert utilise en moyenne 1000 litres d'eau par seconde²². On peut ainsi facilement imaginer l'incompatibilité de l'industrie minière avec les autres modes d'occupation du sol, notamment avec l'agriculture de subsistance largement répandue au Chiapas et où l'industrie minière à grande échelle s'est fortement développée au cours des deux dernières décennies. Les projets miniers, en plus d'avoir des effets irréversibles sur l'environnement, sont aussi souvent associés à la multiplication des conflits sociaux²³, en plus d'être liés à l'émergence de nombreux mouvements socioenvironnementaux en Amérique latine²⁴. La croissance du secteur minier renforce les inégalités à l'échelle continentale et n'est pas sans conséquence

sur les populations locales. Par exemple, l'Observatoire des conflits miniers en Amérique latine (OCMAL) tient à jour une base de données où l'on recense à ce jour 185 conflits impliquant 193 projets miniers et 268 communautés à travers 19 pays de l'Amérique latine. Le Mexique compte parmi les pays les plus touchés, avec 24 conflits²⁵.

La globalisation néolibérale a mis de l'avant de nouvelles dynamiques économiques et des formes renouvelées d'accumulation du capital²⁶. David Harvey utilise le concept d'accumulation par dépossession pour décrire les mécanismes à l'œuvre au sein de ce développement géographique inégal²⁷. Il s'agit d'une forme d'accumulation basée sur la privatisation des biens publics et communautaires et qui contribue au paradoxe de l'abondance : plus il s'exploite de ressources naturelles, plus il se génère de pauvreté, tous les métaux précieux étant exportés sitôt retirés des profondeurs de la Terre. Le modèle extractiviste permet des conditions de rentabilité exceptionnelle pour les investisseurs, mais ne permet pas de véritable développement sur les territoires concernés²⁸. En plus des dégâts environnementaux, ce sont aussi et surtout des modes de vie qui sont menacés par l'industrie extractive. Dans le contexte de crises écologique et économique que nous traversons actuellement, ne faudrait-il pas plutôt s'inspirer de ces populations qui ont su évoluer en maintenant une certaine harmonie avec leur environnement?

Au cours des vingt dernières années, l'ALÉNA a permis aux entreprises minières canadiennes de profiter d'un nouvel Eldorado, en montrant une préférence toute particulière pour les gisements d'or et d'argent (elles détiennent des parts dans 75% de ce type de projet en 2009)²⁹. Les processus d'accumulation par dépossession qui s'opèrent au Mexique ne constituent pas un phénomène nouveau, l'appropriation des ressources naturelles par des intérêts étrangers s'y opérant depuis cinq siècles. Ce qui a changé au cours des dernières décennies, c'est l'ampleur et la rapidité de ces mécanismes qui entraînent aujourd'hui le décuplement des conflits socioenvironnementaux au Mexique et à travers l'Amérique latine.



La mondialisation néolibérale ne s'applique pas de la même façon dans chaque région du monde et l'Amérique latine semble, selon différents auteurs, avoir hérité du rôle d'exportatrice de la nature.

Annie Lamalice est étudiante en géographie à l'UQÀM depuis 2009. Passionnée par l'Amérique latine et par les enjeux liés aux droits humains et à l'environnement, elle travaille actuellement en Argentine sur son mémoire de maîtrise qui traite des impacts de l'exploitation minière à grande échelle sur les femmes.

1 Pierre Beaucage, « D'autres Plans Sud : les compagnies minières canadiennes au Mexique et la résistance populaire ». Communication présentée lors d'une conférence tenue à l'UQÀM le 19 février 2013.
 2 Pierre Beaucage, op. cit.
 3 Eduardo Galeano, *Les veines ouvertes de l'Amérique latine*, Paris, Terre humaine poche, 1993
 4 André Gunder Frank in. Eduardo Galeano, op. cit.
 5 Jürgen Schultdt & Alberto Acosta, «Petróleo, rentismo y subdesarrollo ¿Una maldición sin solución? », Revista Nueva Sociedad, 204, 2006, pp. 9-40.
 6 Claudia Composto & Mina Lorena Navarro, «Estados, transnacionales extractivas y comunidades movilizadas: dominación y resistencias en torno de la minería a gran escala en América Latina ». Revista Theomai, 25, 2012, pp. 58-78.
 7 Carlos A. Rodríguez Wallenius, «Empresas mineras, apropiación territorial y resistencia campesina en México», 2010, Document présenté au VIII Congrès Latinoaméricain de Sociologie rurale, Porto de Galinhas.
 8 Sébastien Velut, « Mondialisation et développement territorial en Amérique latine : Argentine-Chili », 2008, Habilitation à diriger des recherches, Université de Paris 3 Sorbonne Nouvelle.
 9 Eduardo Gudynas, « Conflictos ambientales en zonas de frontera y gestion ambiental en América del sur », Gestión Ambiental, Centro Latinoamericano de Ecología Social (CLAES), no 13, 2007, pp.1-19.

10 Maristella Svampa, « Néo-« développementisme » extractiviste, gouvernements et mouvements sociaux en Amérique latine », Problèmes d'Amérique latine, no81, 2011, pp. 103-127.
 11 (Ibid.)
 12 Myriam Laforce, Bonnie Campbell & Bruno Sarrasin (dir.), *Pouvoir et régulation dans le secteur minier. Leçons à partir de l'expérience canadienne*, Québec, Presses de l'Université du Québec, 2012.
 13 Ugo Lapointe, « De la ruée vers l'or californienne au Québec minier contemporain : Le système du free mining et le pouvoir des communautés locales », Groupe de recherche sur les activités minières en Afrique.
 14 Carlos A. Rodríguez Wallenius Op. Cit.
 15 William Greider, « Le chapitre II de l'ALÉNA: corporations souveraines ». The Nation, 30 avril 2001.
 16 Janet Eaton in Miningwatch Canada, «Mexique : Blackfire remue le couteau dans la plaie – Une entreprise minière canadienne cherche à empêcher 800 millions de dollars via le chapitre 11 de l'ALÉNA », <http://www.miningwatch.ca/fr/mexique-blackfire-remue-le-couteau-dans-la-plaie-une-entreprise-mini-re-canadienne-cherche-empocher->, Page consultée le 20 avril 2013.
 17 Carlos A. Rodríguez Wallenius, Op. Cit.
 18 Pierre Beaucage, Op. Cit.
 19 Eduardo Galeano, Op. Cit.
 20 Anne-Laure Amilhat Szary, «Les entreprises minières

dans la gouvernance territoriale – Entre négociations de pouvoir et rivalités territoriales, qui porte le développement aux habitants? » Revue Géographique de l'Est, Firmes, géopolitique et territoires, vol.2, 2010.
 21 Claudia Composto & Mina Lorena Navarro, Op. Cit.
 22 Horacio Machado Araoz et al., 15 mitos y realidades de la minería transnacional en la Argentina, Argentine, Colectivo Voces de Alerta, 2011.
 23 Maristella Svampa & Marian Sola Alvarez, « Modelo minero, resistencias sociales y estilos de desarrollo: los marcos de la discusión en la Argentina ». Quito, Revista Ecuador Debate, No. 79, avril 2010, pp. 105-126.
 24 Maristella Svampa, « Néo-« développementisme » extractiviste, gouvernements et mouvements sociaux en Amérique latine », Problèmes d'Amérique latine, no81, 2011, pp. 103-127.
 25 OCMAL, « Sistema de Información para la gestión comunitaria de Conflictos Socio-ambientales mineros en Latinoamérica », http://basedatos.conflictosmineros.net/ocmal_db/. Page consultée le 20 avril 2013.
 26 OCMAL, Op. Cit.
 27 David Harvey, *Géographie et capital : Vers un matérialisme historique-géographique*, Paris, Éditions Syllepse, 2010.
 28 Carlos A. Rodríguez Wallenius, Op. Cit.
 29 Carlos A. Rodríguez Wallenius, Op. Cit.



photo : The Canadian Daily

Modèle extractiviste, résistances et criminalisation de la protestation sociale

LES CONFLITS TERRITORIAUX SE MULTIPLIENT DANS LE CONTINENT AMÉRICAIN. IL S'AGIT D'UNE VÉRITABLE EXPLOSION DE CONFLITS SOCIOENVIRONNEMENTAUX, SIGNALAIENT DES REPRÉSENTANTS SOCIAUX QUÉBÉCOIS ET LATINO-AMÉRICAINS RÉUNIS AU COLLOQUE *EXPANSION MINIÈRE CANADIENNE : CRIMINALISATION DE LA RÉSISTANCE DANS LES AMÉRIQUES*, QUI A EU LIEU LES 21 ET 22 MARS 2013 À L'UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À MONTRÉAL. L'IMPLANTATION DES TRANSNATIONALES MINIÈRES ET ÉNERGÉTIQUES EN EST LA PRINCIPALE CAUSE, DÉNONÇAIENT-ON. C'EST LE MODÈLE MÊME DE DÉVELOPPEMENT QUI EST MIS EN CAUSE.

PAR ISABEL ORELLANA ET MARIE-ÈVE MARLEAU

Les conflits territoriaux se multiplient dans le continent américain. Il s'agit d'une véritable explosion de conflits socioenvironnementaux, signalaient des représentants sociaux québécois et latino-américains réunis au colloque *Expansion minière canadienne : Criminalisation de la résistance dans les Amériques*, qui a eu lieu les 21 et 22 mars 2013 à l'Université du Québec à Montréal. L'implantation des transnationales minières et énergétiques en est la principale cause, dénonçaient-on. C'est le modèle même de développement qui est mis en cause.

Axé sur la croissance économique et basé sur l'extraction illimitée des ressources naturelles, ce modèle repose sur des dynamiques d'accumulation de capital qui nécessitent une amplification continue des cycles de production - circulation - consommation dans lequel l'industrie extractive joue un rôle clé. Mais cette amplification se fait au détriment de considérations de type social, environnemental ou culturel. Ce sont des scénarios qui favorisent l'apogée de ce que Delgado Ramos¹ appelle, « la géopolitique du dépouillement ».

Il s'agit d'un modèle, basé sur l'extractivisme qui se construit sur la base d'une accumulation permanente par dépossession. Il s'agit d'un triple dépouillement : des biens communs, du bien commun d'une partie de la population ou de communautés entières et du dépouillement progressif des générations futures².

La tendance extractiviste a contribué à rendre plus critique les problèmes d'équité sociale; les situations de risque et de menace écologiques affectent principalement les populations marginales, socialement discriminées, en situation précaire. L'augmentation des impacts socioécologiques et l'explosion généralisée des conflits apparaissent comme des caractéristiques inhérentes à ce modèle de développement³.

L'industrie extractive devient porteuse de ce modèle qui se déploie dans les zones où les gisements sont plus accessibles et les régulations sont plus laxistes et favorables à l'investissement étranger. C'est le cas de beaucoup de pays d'Amérique latine où le boom minier et énergétique est maintenant un fait reconnu. Cette région, cible des transnationales de l'industrie extractive, est devenue le paradis des sociétés « exportatrices de Nature »⁴. Elles sont présentées comme des piliers indispensables aux États pour la croissance et comme « clé du progrès ».

Effectivement, depuis le début des années 1990, les investissements miniers se sont multipliés de façon exponentielle dans cette région⁵. Il s'agit d'une importante vague d'investissements qui se réalise sous une juridiction favorable. Les accords de libre-échange commerciaux, entre autres, permettent aux entreprises transnationales d'avoir préséance sur les souverainetés et les constitutions nationales⁶.

Des conditions favorables à ces développements industriels sont également offertes par les institutions financières internationales (Banque mondiale, Fonds monétaire international, Corporation Financière Internationale, banques européennes, etc.) qui offrent des crédits aux exportations et des garanties d'investissement qui facilitent aux transnationales les possibilités d'opérer partout dans le monde⁷.

Le Canada est un acteur clé dans ce scénario. Il est un des plus importants leaders internationaux dans le domaine minier. C'est « une puissance minière planétaire », déclarait Pierre Gratton, président de l'Association minière du Canada, en avril 2013 à Montréal, qui soulignait la solidité et l'étendue de cette industrie canadienne.

Le Canada déploie son modèle au-delà de ses frontières vers les lieux où se trouvent les richesses du sous-sol à travers le

monde⁸. Le soutien gouvernemental à l'expansion de ce modèle est financier, politique et moral. Les entreprises jouissent d'avantages fiscaux qui rendent possible leur succès. La Bourse de Toronto, où s'enregistrent 60 % des sociétés minières mondiales, joue un rôle stratégique essentiel en offrant un système favorable à la spéculation qui inclut des exonérations tributaires et des mesures qui transforment le Canada en paradis fiscal⁹. En 2011, 90 % de tous les financements mondiaux d'actions minières ont été réalisés à la Bourse de Toronto, informait Pierre Gratton. En même temps que s'accroît l'exploitation à grande échelle dans le territoire canadien, environ 50 % des projets miniers que possèdent les entreprises enregistrées à la Bourse de Toronto sont implantés à l'extérieur du Canada.

En 2012, le gouvernement canadien renouvelait sa Stratégie pour les Amériques adoptée en 2007¹⁰, reconfirmant son intention de faire de cette région une priorité internationale. Le premier des trois objectifs de cette stratégie est celui de multiplier les avenues de développement économique canadiennes et hémisphériques¹¹.

Le gouvernement du Canada est résolu à assurer les conditions qui permettront aux entreprises canadiennes d'être concurrentielles à l'échelle internationale. Les Accords bilatéraux de libre-échange et les Accords sur la promotion et la protection des investissements étrangers conclus entre le Canada et ses partenaires commerciaux ont été mis en place dans cette perspective.

Mais cette politique soulève l'inquiétude à plusieurs égards. Sa mise en œuvre se réalise par le biais de mesures qui sont perçues comme une forme d'intervention, mettant à risque les perspectives d'autodétermination. C'est le cas du nouveau programme Initiative régionale andine, mis en place par l'Agence canadienne de coopération internationale¹². Il s'agit de promouvoir la mise en place efficace de la responsabilité sociale des entreprises, avait annoncé en 2011 la ministre de la Coopération internationale, Bev Oda¹³. La ministre annonçait à ce moment des investissements de 31,2 millions de dollars pour appuyer des partenariats entre les entreprises du secteur extractif et les ONG de coopération internationale, dont un fond de 20 millions pour ce nouveau programme. Le renforcement des capacités et de la gouvernance des collectivités est une stratégie essentielle pour s'assurer de maximiser les effets positifs des activités d'extraction, signale-t-on¹⁴.

Or, pour certains acteurs, ce programme apparaît comme une tentative d'achat de volontés, d'amélioration de l'image des entreprises pour soustraire de l'opinion publique les conflits sociaux que leurs projets génèrent et comme forme de soumettre les communautés affectées par les projets miniers pour parvenir à leurs fins¹⁵. Il apparaît comme une forme d'ingérence de l'État pour protéger les intérêts financiers privés.

Les États ont accepté d'assumer le rôle de gardiens du modèle extractiviste au détriment de l'intégrité, de la sécurité, des droits des populations qui s'opposent à la destruction de la nature, de la Mère Terre, de la Pachamama. Les États se sont transformés en protecteurs des intérêts corporatifs qui se trouvent derrière ce modèle, agissant en même temps comme ennemis des peuples et des communautés qui défendent l'eau, les terres et les territoires¹⁶.

Mais, en dépit des énormes ressources qui soutiennent l'implantation de l'industrie extractive, la réaction des

communautés s'intensifie. Les impacts socioécologiques et les impacts sur les droits humains des projets extractifs sont de plus en plus évidents et suscitent une inquiétude et une colère croissantes. Les projets extractifs transforment drastiquement les paysages, particulièrement dans le cas des mines à ciel ouvert, et génèrent des émissions liquides et gazeuses qui sont une source de toxiques (ex. : les drainages acides produits par la lixiviation, les métaux lourds en suspension suite au dynamitage, etc.). Leur portée à moyen et long terme devient mieux connue et comprise. La mobilisation sociale de résistance s'amplifie, dépassant les frontières régionales et nationales. Divers acteurs sociaux s'y joignent. Les communautés s'organisent pour résister et dénoncer l'implantation de ces projets qui s'imposent généralement comme des faits accomplis. La résistance se forge en légitime défense des territoires et des richesses naturelles qui constituent souvent un moyen essentiel de vie des communautés¹⁷. C'est ainsi que le mouvement social pour la défense de l'eau devient une lutte pour un droit humain considéré comme inaliénable. La lutte pour l'eau fait partie des nouveaux scénarios d'expansion de l'industrie minière dans les Amériques. L'eau est devenue, en effet, un point central de la dispute pour l'appropriation des ressources stratégiques¹⁸. D'une part, les procédés d'extraction des minerais requièrent de grandes quantités d'une eau déjà précaire et, d'autre part, la contamination de celle-ci par des toxiques affecte la chaîne alimentaire. Par ailleurs, aux problèmes environnementaux associés à l'implantation de l'industrie extractive s'ajoute également la prise de conscience de l'augmentation des problèmes psychosociaux. Le stress, l'anxiété, la dépression, la peur, et aussi la toxicomanie et la prostitution, entre autres problèmes qu'initialement étaient peu considérés, deviennent plus clairement cernés et compris. Les coûts sociaux et aussi culturels des méga-développements extractifs ne sont plus ignorés. L'extraction à grande échelle des richesses du sous-sol apparaît pour certains peuples comme une violation identitaire. La terre est considérée comme une source d'intégrité des personnes et de la Nature ; leur identité culturelle et religieuse est profondément liée à la terre et le sol personnalise le foyer spirituel et religieux, étant une source de significations profondes¹⁹. La rupture de ce lien fondamental devient alors brutale et grave. Ainsi, les luttes de résistance à la méga-industrie extractive deviennent l'exercice légitime d'un droit fondamental, menacé, violé et bafoué.

Bien que souvent la révolte des mouvements sociaux n'est présentée qu'en tant que lutte pour un environnement sain, le débat de fond va effectivement plus loin : un questionnement est soulevé sur les types de liens à développer avec la nature et sur la place à l'autonomie et à l'autodétermination des peuples. La quête de justice sociale va de pair avec une quête de justice écologique. Ainsi se configurent des scénarios de lutte contre la marchandisation de la nature, des écosystèmes et des biens communs qui convergent avec les luttes pour la dignité, la justice, les solidarités sociales.

De nouvelles dynamiques de reconfiguration sociale s'engagent dans une action défensive qui s'amplifie vers une plateforme de lutte sociale.



Más de 500.000 indígenas guatemaltecos han rechazado las actividades de explotación de los recursos naturales en sus territorios.

photo : James Rodriguez

Au Québec, le plan de développement économique basé sur le déploiement de l'industrie minière et énergétique au-delà du 49^e parallèle, dénommé « Plan Nord » sous le gouvernement libéral et « Nord pour tous » sous le gouvernement péquiste actuel, prévoit un processus d'exploitation pour 25 ans sur un territoire qui représente 72 % du Québec, essentiellement composé de la forêt boréale, un écosystème fragile dont l'équilibre a été constamment menacé par une exploitation forestière démesurée²⁰. Le plan de développement actuel rend plus critique cette situation avec la menace minière. Vingt-cinq projets miniers sont prévus, dont plusieurs d'envergure. La qualité de vie des communautés autochtones est aussi mise à risque. Bien que la perspective de création d'emplois tente de séduire une population en situation de vulnérabilité, ce plan soulève des interrogations et beaucoup d'inquiétude. Un mouvement social s'articule et se structure. Le cas des projets miniers à ciel ouvert, comme celui de Malartic en milieu habité devenu emblématique par la destruction engendrée de la ville même et la perturbation majeure de la vie quotidienne et la santé des habitants, génère des réactions croissantes. Les populations ne veulent plus de zones de sacrifice.

Les forces vives qui s'opposent à mettre les populations en otage des intérêts économiques privés se battent également contre les tentatives pour créer un climat de confusion, de peur, de méfiance et de division des communautés²¹. Les comités de citoyens qui s'organisent pour défendre leurs droits face à la méga-industrie subissent l'intimidation, des menaces et la pression sociale.

L'implantation des projets miniers et énergétiques se réalise souvent sans un processus préalable de consultation appropriée et

sans tenir compte des préoccupations des populations. La situation du projet de Tahoe Ressources à San Rafael Las Flores au Guatemala illustre une tendance qui s'installe comme une « culture » inhérente à ce phénomène d'expansion industrielle. Depuis trois ans, les communautés locales expriment pacifiquement leur opposition à ce projet minier canadien; douze référendums ont été réalisés au cours desquels plus de 90 % des participants ont voté contre ce projet²². Or, la réponse de l'entreprise a été la violence et la répression. Plusieurs membres de la population ont été blessés par les balles des agents de sécurité de l'entreprise, rapporte Mining Watch. Le gouvernement guatémaltèque s'est rendu complice de cette répression et, le 2 mai dernier, a déclaré l'état de siège dans la région, interdisant toute forme de manifestation et déployant une vague de détentions. Il s'agit d'une forme d'agir qui se répète sur tout le continent.

Les participants au colloque *Expansion minière canadienne : Criminalisation de la résistance dans les Amériques* dénonçaient à cet effet la multiplication des pratiques de criminalisation des mouvements sociaux, mettant en évidence qu'elles font partie d'un répertoire global d'actions et de pratiques de contrôle social et qu'elles sont devenues une forme d'organisation de la gouvernabilité du pouvoir dominant. On dénonçait la cooptation de certaines organisations sociales et les tentatives de discipliner et de criminaliser les organisations contestataires et les communautés qui résistent à se soumettre au modèle. La judiciarisation des luttes qui prétendent questionner le modèle a été également abordée, rappelant les poursuites bâillonnées vécues par des acteurs sociaux au Québec, dont les exemples les plus percutants ont été le cas des procédures de la part des entreprises

minières contre les auteurs et l'éditeur du livre *Noir Canada : pillage, corruption et criminalité en Afrique* qui rapportaient dans cet ouvrage des cas d'abus commis par des entreprises canadiennes dans ce continent²³ ainsi que la poursuite d'Ugo Lapointe, porte-parole de la Coalition pour que le Québec ait une meilleure mine, et du journal québécois *Le Soleil*²⁴ par l'entreprise Pétrolia. Ces procédures font partie des tentatives de soumettre le mouvement social et d'intimider les populations.

Les stratégies de criminalisation se configurent s'appuyant sur un système judiciaire qui se dote de mécanismes permettant de répondre à cette forme de contrôle social. On y associe à la protestation sociale les qualificatifs de « délinquance », « terrorisme », « sabotage »²⁵.

La criminalisation et la répression des défenseurs des territoires, de l'eau, de la terre, des droits humains ont impliqué non seulement la violation des droits fondamentaux, comme ceux de libre expression, d'association et de réunion, le droit à la résistance et à s'opposer au déplacement des populations de ses terres, mais aussi la violation de droits à l'intégrité personnelle, à la liberté individuelle, à l'honneur et à la dignité humaine²⁶.

Les coûts culturels, économiques et psychosociaux de la criminalisation, dont sont victimes les communautés affectées et qui sont dénoncés par celles-ci, par des environmentalistes, des indignés, des altermondialistes, des pacifistes, des citoyens de tous les horizons, autochtones et non autochtones, revendiquant leur droit à une vie saine et leur droit à une autre forme de vie, ont été mis en évidence lors de cette quatrième édition du colloque

annuel *Plan Nord, Plans Sud*, organisé conjointement par le Projet Accompagnement Québec-Guatemala, des organismes membres de la Coalition québécoise sur les impacts socioenvironnementaux des transnationales en Amérique latine (QUISETAL) et des partenaires²⁷.

Note : Au moment de la rédaction de cet article, nous venons d'apprendre la tragédie au Lac Mégantic, suite à l'explosion d'un train de transport pétrolier au cœur de la ville. Nos pensées de solidarité sont avec les victimes et leurs proches. Notre préoccupation s'accroît face à un modèle énergétique à grand risque humain et environnemental qui se confirme une fois de plus.

Isabel Orellana est professeure du Département de didactique de la Faculté des sciences de l'éducation et directrice de la Maîtrise en sciences de l'environnement de l'Université du Québec à Montréal. Elle est également chercheure du Centre de recherche en éducation et formation relatives à l'environnement et à l'écocitoyenneté et membre de DIALOG - Réseau de recherche et de connaissances relatives aux peuples autochtones. Elle fait partie de la Coalition québécoise sur les impacts socio environnementaux des transnationales en Amérique latine et de la Coalition pour que le Québec ait une meilleure mine.

Diplômée d'une maîtrise en éducation de l'Université du Québec à Montréal, Marie-Ève Marleau fait partie de l'équipe de coordination du CDHAL. Elle travaille également comme adjointe de recherche au sein de l'équipe d'Isabel Orellana au Centre de recherche en éducation et formation relatives à l'environnement et à l'écocitoyenneté de l'Université du Québec à Montréal où elle contribue à la coordination et réalisation de projets de recherche participative qui portent sur les impacts socioécologiques des mégaprojets extractifs dans les Amériques et sur l'équité socioécologique au sein des mouvements sociaux qui font face à ces projets.

1 Gian Carlo Delgado Ramos, « América Latina: Extractivismo, fronteras ecológicas y geopolítica de los recursos », *América latina en movimiento. Extractivismo: contradicciones y conflictividad*, no 473, 2012, pp. 1-4.

2 Ibid., p. 3.

3 Maristella Svampa, « Consenso de los commodities y megaminería ». *América latina en movimiento. Extractivismo, contradicciones y conflictividad*, no 473, mars 2012, pp. 5-8.

4 Fernando Coronil, « El Estado mágico y el occidentalismo », dans *El Estado mágico. Naturaleza, dinero y modernidad en Venezuela*. Consejo de Desarrollo Científico y Humanístico de la Universidad Central de Venezuela, Venezuela, Nueva Sociedad, 2002, pp. 1-20.

5 Gavin Bridge, « Mapping the Bonanza: Geographies of Mining Investment in an Era of Neoliberal Reform », *The Professional Geographer*, vol. 56, no 3, 2004, pp. 406-421.

6 Thomas Mc Donagh, *Injusto, Insostenible y en las sombras. Como las corporaciones usan las Reglas de Inversión Global para poner en riesgo nuestro futuro sostenible*, San Francisco, Democracy Center, 2013.

7 Cecilia Chérrez, César Padilla, Sander Otten et Maria Rosa Yumbra, *Cuando tiemblan los derechos: extractivismo y criminalización en América latina*, Quito, Observatorio de Conflictos Mineros de América Latina (OCMAL) et Acción ecológica, 2011.

8 En 2010, par exemple, 75 % des entreprises minières actives au Mexique étaient canadiennes, rapportait William Sacher (« El modelo minero canadiense : saqueo e impunidad institucionalizados », *Acta Sociológica*, Vol. 54, janvier-avril 2010, pp. 49-67).

9 Alain Deneault et William Sacher, *Paradis sous terre. Comment le Canada est devenu la plaque tournante de l'industrie minière mondiale*, Montréal, Les Éditions Écosociété, 2012.

10 En 2007, le premier ministre Stephen Harper a annoncé que la revitalisation et l'approfondissement de l'engagement politique et économique du Canada dans les Amériques constituaient l'un des objectifs principaux de la politique étrangère canadienne. L'Amérique latine et les Caraïbes constituent des secteurs prioritaires pour l'engagement

du Canada dans les Amériques. (Affaires étrangères, Commerce et Développement Canada).

11 Prospérité économique, sécurité et influence canadienne sont les éléments essentiels des trois objectifs de la Stratégie canadienne pour les Amériques (Ministère de la Défense nationale du Canada).

12 L'Initiative régionale andine vise à donner accès à des ressources aux collectivités et aux administrations régionales et locales et à renforcer leurs capacités à déterminer, planifier et gérer des projets de développement qui tiennent compte des dimensions sociales et environnementales des activités du secteur extractif, ainsi qu'à favoriser le développement économique durable (<http://www.acdi-cida.gc.ca/cidaweb/cpo.nsf/v/WebProjBySectorOfFocusSCFr/1959AE49C60440098525788600372140>).

13 La ministre Bev Oda a démissionné en juillet 2012, suite à des accusations d'abus des fonds publics et de fausses déclarations.

14 L'Association minière du Canada se réjouit du financement par l'Agence canadienne de développement international de partenariats entre des sociétés minières et des ONG. En ligne : <http://www.newswire.ca/en/story/851055/l-association-miniere-du-canada-amc-se-rejouit-du-financement-par-l-acdi-de-partenariats-entre-des-societes-minieres-et-des-ong-la-ministre-bev-oda-an>

15 Isabel Orellana, « Canadá: Las ONG,s en la encrucijada », *Dilemas*, 2012, Opinión - debate. En ligne : <http://www.dilemas.cl/art2/medambiente/1248-canada-las-ongs-en-la-encrucijada.html> et <http://www.conflictosmineros.net/contenidos/18-internacional/9852-marejada-conservadora-del-gobierno-canadiense-cobravictimas-entre-las-ong-canadienses>

16 Chérrez et al., op. cit., quatrième de couverture.

17 Delgado Ramos, op. cit.

18 Monica Bruckmann, « La centralidad del agua en la disputa global por recursos estratégicos », *América latina en movimiento. Extractivismo, contradicciones y conflictividad*, no 473, 2012, pp. 9-13.

19 Vandana Shiva, « El Vinculo Sagrado con la Tierra », *Revue ALCIONE*, no 14, 2009.

20 Isabel Orellana, « A través de las Américas las amenazas

y riesgos del modelo extractivo se repiten. Las resistencias continúan multiplicándose », *Observatorio Ciudadano*, 2012, En ligne sur : <http://www.observatorio.cl/node/6071>

21 Isabel Orellana et Marie-Ève Marleau, *Réflexions et synthèse de la niche thématique Éducation relative à l'environnement et équité socio-écologique*, 5e Congrès mondial d'éducation relative à l'environnement « Vivre ensemble sur terre », 10-14 mai, Montréal, 2009.

22 Mining Watch Canada, *Alerte aux investisseurs : Tahoe Ressources est un investissement dangereux*, 2013, En ligne : <http://www.miningwatch.ca/fr/news/alerte-aux-investisseurs-tahoe-recursos-est-un-investissement-dangereux>

23 Deux procédures judiciaires de la part des entreprises Barrick Gold Corporation (6 millions de dollars) et Banro (5 millions) ont été entamées en 2008 contre les auteurs et l'éditeur de ce livre. Deux ententes hors-cour ont été conclues en 2011 et en 2013, mettant fin aux poursuites..

24 L'entreprise québécoise Pétrolia réclame une somme de 350 000 \$ en dommages pour diffamation. La Cour supérieure du Québec a rejeté cette poursuite en août 2011, en vertu de la loi 9 contre les poursuites abusives.

25 CEDHU, *Acción ecológica et INREDH, Criminalización a defensores de derechos humanos y de la naturaleza*, décembre 2011.

26 Ibid.

27 Ce colloque annuel est né d'une initiative collective réalisée en 2006 par diverses organisations de solidarité, de coopération internationale, de recherche, d'environnement, d'éducation populaire et de droits humains, dont le Comité pour les droits humains en Amérique Latine - CDHAL. En 2013, un rôle clé pour l'organisation de ce colloque a été joué par des organisations membres du QUISETAL : Projet d'Accompagnement Québec - Guatemala, l'Entraide missionnaire, le Comité pour les droits humains en Amérique latine, le Projet Accompagnement Solidarité Colombie, le Centre de recherche en éducation et formation relatives à l'environnement et à l'écocitoyenneté de l'Université du Québec à Montréal, ainsi que des partenaires, tels que la Chaire Nicole Turmel de cette même université et DIALOG - le Réseau de recherche et de connaissances relatives aux peuples autochtones.

D'autres Plans Sud : les compagnies minières canadiennes au Mexique et la résistance populaire¹

PAR PIERRE BEAUCAGE

La majorité des Québécois croyaient, jusqu'à une date toute récente, que leur droit de jouir en paix de la propriété où ils résident avait priorité sur le droit d'une entreprise à y forer des puits pour l'extraction gazière ou l'exploitation minière. Les événements récents leur ont montré qu'ils avaient tort. Dans leur dernier ouvrage², Alain Deneault et William Sacher soulignent comment le laxisme de la législation canadienne et la complicité de la Bourse de Toronto (TSX) a stimulé la croissance accélérée des entreprises minières au Canada, pour le plus grand bénéfice des spéculateurs. Non seulement le Canada est-il un paradis fiscal pour les entreprises minières, mais le gouvernement « couvre » les opérations de ces entreprises à l'étranger, rendant toute poursuite pratiquement impossible (p. 100-107). Le Canada est ainsi devenu la base d'opérations rêvée pour des transnationales désireuses d'exploiter des mines où que ce soit dans le monde. Selon les auteurs : « Plus de 75% des sociétés mondiales d'exploration et d'exploitation minière ont leur siège social au Canada et 60% de celles qui sont cotées en bourse le sont à la Bourse de Toronto » (p. 14). En fait, plus de 40% des entreprises minières enregistrées au pays n'y ont aucun investissement! Par ailleurs, la demande pour les métaux et minéraux non métalliques a monté en flèche depuis 2000, sous l'effet conjugué de la croissance asiatique et de la crise financière occidentale, qui fait rechercher des valeurs sûres comme l'or. L'Afrique et l'Amérique latine ont été les régions de prédilection pour l'expansion outre frontières des minières canadiennes³.

Le gouvernement canadien joue également un rôle « proactif » dans cette expansion. Par exemple, Julian Fantino, ministre de la Coopération internationale, déclarait le 23 novembre dernier : « Le rôle de l'ACDI doit être d'appuyer les entreprises canadiennes [à l'étranger] pour diminuer la pauvreté! »⁴

Pour leur part, la majorité des Mexicains pensaient que le sous-sol de leur pays était encore une propriété de la nation, une des conquêtes de la Révolution mexicaine de 1910. Or, en août 2012, par exemple, 833 nouveaux projets miniers étaient enregistrés par 301 entreprises, dont à peine 12 étaient mexicaines, contre 202 canadiennes⁵. Nous examinerons ici brièvement l'impact de cette offensive minière canadienne au Mexique et la prise de conscience qu'elle a suscitée en divers points du pays.

La tradition minière au Mexique : de l'argent des Espagnols à la grève de Cananea

Un document publié par la First Majestic Silver Company, (dont le siège social est à Vancouver et qui est très active au Mexique), rappelle que les mines d'or et surtout d'argent du Mexique ont fait pendant trois siècles la fortune des conquérants espagnols.

C'est à la fin du XIXe siècle, cependant, sous le gouvernement du général-président Porfirio Díaz, qu'« un Mexique nouveau a surgi. Díaz a rétabli l'ordre [...] Les investisseurs étrangers se sont précipités pour tirer avantage du nouveau climat politique et économique. En 1884 et 1892, la législation minière a changé [...] permettant la propriété du sous-sol aux propriétaires des terres. [...] Ce qui a redonné vie à l'industrie minière mexicaine... »⁶. Aucune mention n'est faite, bien sûr, du caractère extrêmement répressif du régime de Díaz ni des importants conflits ouvriers qui ont éclaté, notamment pour protester contre les conditions inhumaines de travail dans les mines. Lors de la grève de la mine de cuivre de Cananea, au Sonora, de propriété états-unienne, on vit se soulever, le 1^{er} juin 1906, 2000 travailleurs mexicains qui exigeaient la journée de huit heures, la parité de salaire et de droits avec les mineurs états-uniens, et la fin des vexations sur les lieux de travail. On considère ce conflit extrêmement dur (23 morts et 22 blessés) comme l'un des déclencheurs de la révolution mexicaine de 1910.

La politique minière mexicaine au XXe siècle : du nationalisme révolutionnaire à l'ALÉNA

C'est sous la présidence de Lázaro Cárdenas (1934-1940) que furent atteints deux grands objectifs de la révolution : la réforme agraire et la nationalisation des ressources naturelles stratégiques. Le rétablissement de la propriété de l'État sur le sous-sol a permis à son gouvernement de nationaliser le pétrole (1938) et d'utiliser ces revenus pour le développement industriel et agricole du pays. Il s'est formé un secteur minier national et les travailleurs ont pu désormais se syndiquer et lutter pour obtenir des salaires décentes et de meilleures conditions de travail.

La crise financière de 1982 a cependant révélé au peuple mexicain l'incurie et la corruption des gouvernements qui s'étaient succédé au cours des trois décennies antérieures. Malgré les cours élevés qu'avait connus le pétrole, la dette extérieure atteignait 60 milliards et les créanciers internationaux ont pu imposer au pays une réorientation radicale de ses politiques économiques et sociales. L'implantation des mesures néolibérales a connu son sommet avec la signature du traité de libre-échange nord-américain (ALÉNA), entré en vigueur le premier janvier 1994. Entre autres, il fallait désormais favoriser l'entrée massive du capital étranger. En 1992, le gouvernement de Salinas de Gortari frappe un coup double : il privatise les titres communautaires des *ejidos*⁷ et il transforme le code minier en s'alignant sur les législations les moins contraignantes pour le capital : celles du Canada, qui établissent la priorité de l'extraction minière sur tout autre utilisateur du sol⁸. La nouvelle *Ley Minera* de 1992, dans

son article 6, stipule aussi que « l'exploration, l'exploitation et la transformation des minéraux [...] auront la préférence sur tout autre forme d'utilisation ou de mise en valeur du terrain. »

La table étant mise, le banquet a pu commencer. Les hôtes mexicains ont été généreux. Entre 2000 et 2006, le gouvernement de Vicente Fox a concédé 17 629 *claims* miniers, couvrant une surface de 30 millions d'hectares, tandis que son successeur a été un plus réservé, avec à peine 8 414 *claims*, pour un total de 22 millions d'hectares⁹. En tout, c'est le quart de la surface nationale qui a été ainsi aliénée.

Parmi les principaux invités, il y avait des entreprises minières canadiennes : elles se sont taillé une bonne part du gâteau, avec 2600 concessions qui couvrent tout le pays. Elles partagent le butin avec des magnats du capitalisme mexicain : Carlos Slim, l'homme le plus riche du monde et patron du groupe Frisco, Germán Larrea, du Grupo México (qui possède aujourd'hui la mine de Cananea) et Alberto Balleres d'Industrias Peñoles. Parmi les cinq plus grandes entreprises étrangères, l'une est australienne (Azufre Minerals) et quatre sont canadiennes : Almaden Minerals, Die Bras Exploration, Pediment Gold Corp et Goldcorp.



L'exploitation minière aujourd'hui

Pour comprendre les conséquences écologiques et sociales des activités minières, il faut voir que les mines d'aujourd'hui n'ont plus grand chose à voir avec celle qu'Émile Zola décrivait dans *Germinal*. Si on trouve encore des mines classiques, avec puits et galeries, la plupart des nouvelles exploitations se font « à ciel ouvert » (*open-pit mining*), sur des sites à faible teneur en minerai¹⁰. Il faut faire exploser la roche, puis séparer le minerai, par broyage, lessivage (lixiviation) et centrifugation, d'une montagne de scories, ce qui exige de grandes quantités d'eau, d'énergie, d'explosifs et de produits chimiques. « Chaque gramme d'or extrait requiert 481 000 litres d'eau, 7099 litres de diesel, 1864 kilos d'explosifs. En outre, pour séparer l'or et l'argent du minerai broyé, on emploie de grandes quantités de cyanure (10884 grammes) ou de mercure, deux produits hautement toxiques, qui se retrouveront dans les eaux résiduelles¹¹ : le cyanure tue immédiatement les humains et les animaux, tandis que le mercure empoisonne lentement, provoquant la célèbre « maladie de Minamata » qui attaque le système nerveux des humains. Les bassins de lixiviation ont tôt ou tard des fuites et contaminent les nappes phréatiques, d'où provient l'eau potable, et peuvent polluer des bassins hydrographiques entiers.

À San Luis Potosi, les minières canadiennes prennent la relève

La mine d'argent de Cerro de San Pedro, dans l'état de San Luis Potosi, à 425 kilomètres au nord de Mexico, a été exploitée de façon traditionnelle par les Espagnols depuis la fin du XVI

siècle. Elle a connu plusieurs propriétaires au fil des ans. En 1948, le géant états-unien ASARCO¹², plutôt que de céder aux revendications des mineurs en grève, a préféré fermer la mine, en provoquant délibérément l'effondrement du puits et des galeries.

En 1995, l'entreprise canadienne Metallica Resources a décidé de relancer la production à travers une filiale Minera San Xavier (MSX), en introduisant la technologie à ciel ouvert, qui était alors relativement neuve au Mexique. Disposant d'appuis politiques importants, la Minera San Xavier mit en œuvre rapidement le projet, en n'y allant pas avec le dos de la cuiller : achats illégaux de terrains par des prête-noms, fermeture de chemins communaux, destruction d'édifices patrimoniaux. Dans cette zone semi-désertique, la MSX pompe quotidiennement de la nappe phréatique

16 millions de litres d'eau, qu'elle mêle à 16 tonnes de cyanure. Grâce à 25 tonnes d'explosifs par jour, MSX a extrait de la montagne des millions de tonnes de roc, créant un cratère de 67 hectares. Après quelques années d'exploitation, deux immenses crassiers ont été formés, l'un contenant 117 millions de mètres cubes de résidus soufrés, l'autre, 637 millions de tonnes de résidus contaminés au cyanure. Elle possède un permis du ministère de la Défense (SEDENA) pour

utiliser les explosifs à proximité du village et ses pressions sur la municipalité pour obtenir des autorisations sont allées jusqu'à l'occupation de la mairie par des fiers-à-bras!

L'opposition à la mine a débordé rapidement le niveau local. À douze kilomètres à peine de la capitale de l'État, elle est apparue à de larges secteurs de la société civile comme un danger majeur pour l'environnement et la santé publique. En effet, situé sur les contreforts de la Sierra de Álvarez, Cerro de San Pedro fait partie de la zone de recharge des nappes phréatiques qui alimentent en eau deux villes (dont la capitale, San Luis) avec une population totale de 850 000 habitants¹³. Aux dangers environnementaux et sanitaires s'ajoutent les préoccupations culturelles, dans une région où les sites historiques abondent. Une interminable saga juridique s'est amorcée, il y a quinze ans, entre la MSX et l'opposition regroupée dans le Pro San Luis Ecológico. En 1999, l'entreprise obtenait de l'Institut Nacional d'Écologie un permis d'utilisation du sol pour « effectuer une étude d'impact » ... et poursuivait la production. En 2005, les opposants faisaient annuler ce permis par le Tribunal supérieur de justice fiscale. L'année suivante, la MSX décrochait un nouveau permis du ministère de l'Environnement (SEMARNAT) même si la zone était classée « protégée » depuis 1993, et finançait l'accession à la mairie d'une candidate qui lui était tout dévouée.

L'opposition soutenue et croissante a sans doute été un des facteurs qui a incité Metallica Resources à se dissoudre, en 2008. Ses actifs, dont MSX, ont été acquis par New Gold. Enregistrée à la bourse de Toronto, cette dernière exploite aussi des gisements d'or en Australie, au Chili, aux États-Unis et même ... au Canada!

La table étant mise, le banquet a pu commencer. Les hôtes mexicains ont été généreux. Entre 2000 et 2006, le gouvernement de Vicente Fox a concédé 17 629 claims miniers, couvrant une surface de 30 millions d'hectares, tandis que son successeur a été un plus réservé, avec à peine 8 414 claims, pour un total de 22 millions d'hectares⁹. En tout, c'est le quart de la surface nationale qui a été ainsi aliénée.

Mais les nouveaux propriétaires ont poursuivi dans la ligne des anciens. Le Front large d'opposition ayant à nouveau démontré l'illégalité de ses opérations, MSX a élaboré en secret en 2010, avec la connivence des autorités municipales, de celles de l'État et du ministère de l'Environnement un nouveau Plan d'aménagement du territoire. La « zone protégée » devenait « zone minière », et la MSX recevait, le 5 août 2011, un nouveau permis d'opérations pour la mine, dont les activités n'avaient jamais cessé. Quelques mois plus tard, elle obtenait un mandat d'arrêt contre Rafael López Flores, un des habitants du village qui avait démontré le caractère anticonstitutionnel du nouveau Plan et obtenu son annulation par la cour.¹⁴

L'opposition à la New Gold Minera San Javier, organisée dès le début sur une base régionale, a utilisé la mobilisation pacifique et toutes les ressources légales disponibles contre la destruction d'une zone à l'écologie fragile et à la grande valeur patrimoniale. Malgré tout, la MSX a pu miser sur l'ignorance initiale des conséquences de l'exploitation à ciel ouvert pour s'installer. Elle a poursuivi ses opérations en toute illégalité jusqu'à ce jour en ayant systématiquement recours à la corruption des autorités locales et à la complaisance de celles de l'État et du pays, ainsi qu'à la répression des opposants. La lutte n'est pas finie, cependant, et le Frente Amplio Opositor demeure confiant de l'obliger à cesser prochainement ses activités.

Désastre environnemental et répression au Chihuahua

Au nord de l'État du Chihuahua, près de la frontière des États-Unis, trois transnationales canadiennes, Panamerican Silver, Mine Finders et Mag Silver exploitent depuis quelques années les gisements d'argent de Huizopa, Ocampo et Palmarejo. Quand les paysans de Huizopa, regroupés dans l'organisation nationale El Barzón, ont refusé que la mine Dolores accapare toute l'eau de la rivière Tutuaca, ils se sont heurtés à des fiers-à-bras payés par la compagnie Mine Finders. Ils savent qu'ils risquent le même sort qu'Ismaël Solorio Urrutia et son épouse Manuela Sólis Contreras, assassinés le 22 octobre dernier pour s'être opposés à l'installation de la mine Cascabel, propriété de Mag Silver¹⁵, dans l'*ejido* Benito Juárez. Les paysans venaient d'obtenir du ministère mexicain de l'Environnement (SEMARNAT) un document attestant que l'entreprise, qui effectue depuis 2006 des opérations d'exploration sur plus de 14 000 hectares de terres communautaires, avec l'aval des autorités de l'État et l'approbation du député local du PRI¹⁶, n'avait jamais obtenu de permis¹⁷. Devant l'immobilisme des autorités judiciaires, le 17 novembre dernier, une assemblée de 240 membres de Benito

Juárez donnait à la compagnie 48 heures pour déménager son personnel et son équipement hors de son territoire avec ordre « de ne pas revenir avant cent ans! ». Il aura donc fallu six ans, des dégâts considérables, des protestations nombreuses et finalement deux morts pour que les autorités interviennent.

Au Veracruz : une mine à côté d'une centrale nucléaire

À une soixantaine de kilomètres au nord-ouest du port de Veracruz, la construction de la centrale nucléaire de Laguna Verde, il y a vingt ans, avait suscité une mobilisation importante, en raison des risques bien réels de contamination des eaux et des terres environnantes. D'autant plus que le Mexique, qui dispose de ressources énergétiques importantes (pétrole et hydroélectricité) n'a pas plus besoin de cette centrale nucléaire que le Québec n'a besoin de Gentilly 2.

Si aucune catastrophe majeure n'a eu lieu depuis à Laguna Verde, la course effrénée aux gisements miniers a failli créer récemment une situation de haut risque. À trois kilomètres de là, à Caballo Blanco, la minière canadienne Goldgroup a découvert, il y a quelques années, un important gisement d'or et d'argent. Sur son site web, elle décrit avec enthousiasme ce projet, qui comprend quinze concessions totalisant 54 000 hectares. Le principal site, La Paila, a fait l'objet de deux cents forages prometteurs. La compagnie prévoit un investissement initial de 84,8 \$ millions, plus des dépenses de 53,5 \$ millions pendant les sept ans que durera l'exploitation. La teneur en or, qui varie entre 0,59 et 3,47 grammes par tonne, peut sembler faible, mais l'entreprise pense retirer en sept ans 575 000 onces d'or. À 1700 \$ l'once, son cours en 2012, elle prévoit un profit total de 386\$ millions¹⁸.

Pour retirer UN MÈTRE CUBE d'or (et autant d'argent, à 30\$ l'once), l'entreprise devrait, au cours des sept années d'exploitation prévues, déplacer 120 millions de tonnes de terre et de roc, qu'elle ferait sauter grâce à 35 000 tonnes d'explosifs. Le transport et le broyage du minerai exigeraient 144 millions de litres de diesel et le lessivage du minerai, 10,2 millions de litres d'eau¹⁹... à laquelle on ajouterait 7 000 tonnes de cyanure!

Échaudés par l'expérience de Cerro de San Pedro, des agriculteurs, de simples citoyens, des scientifiques provenant de tout l'État du Veracruz se sont regroupés au sein de LAVIDA²⁰ pour démontrer, avant même que l'entreprise n'obtienne son permis d'exploitation, les lacunes considérables de son Estimation d'impact environnemental (MIA). D'abord, elle sous-estime les risques importants provenant d'effectuer continuellement des explosions dans le voisinage de la centrale nucléaire, et de polluer par ses rejets toxiques les bassins de refroidissement des réacteurs. Goldgroup a aussi « oublié » de mentionner que les 54000 hectares

qu'elle allait détruire abritaient des peuplements anciens et rares de fougères arborescentes (Cycadacées) et de chênes tropicaux, et se situaient au cœur du corridor de passage de plus de 5 millions d'oiseaux migrateurs.

Deux années d'efforts ont porté fruit. Même si, encore une fois, le ministère de l'Environnement avait donné son autorisation au projet, le gouverneur du Veracruz a manifesté son désaccord avec l'ouverture de la mine²¹. Le maire du *municipio* d'Alto Lucero, où se trouve Caballo Blanco, s'est rangé au vœu unanime de la population et a apposé les scellés sur les bâtiments construits par la Goldgroup. La rapidité de mise en place d'une opposition efficace et sa capacité d'aller chercher des appuis très larges ont certainement pesé très lourd dans cette victoire. Dans son site Web, Goldgroup parle encore de son projet au futur, mais partout ailleurs au Veracruz, il appartient désormais au passé.

Dans la Sierra Norte de Puebla : des autochtones contre l'homme le plus riche du monde

Une autre région, la Sierra Norte de Puebla, fait depuis peu l'objet d'une offensive combinée de deux transnationales canadiennes, Almaden Minerals et Gold Corp, et de plusieurs grandes entreprises mexicaines comme Minera Plata Real et Frisco, propriété du Mexicain Carlos Slim. La région de la Sierra, à environ 250 kilomètres au nord-est de Mexico, compte 600 mille habitants, majoritairement autochtones et qui vivent de l'agriculture et de l'élevage. En haute montagne, les paysans nahuas ont vu débarquer chez eux il y a quatre ans des ingénieurs miniers et de l'équipement de forage. Ils ont alors appris que le gouvernement avait octroyé des concessions « pour exploration et exploitation », totalisant 56 000 hectares, dans six *municipios*²². Pour mettre en valeur ces ressources, les entreprises minières comptent s'approvisionner en eau à même les réserves locales de cette région pourtant semi-aride. Il leur faut aussi beaucoup d'énergie, pour le broyage et la centrifugation du minerai. Pas question de se brancher au réseau électrique régional, souvent défaillant et – pour elles – trop cher. Elles ont donc décidé de produire leur propre électricité, en harnachant les cours d'eau encaissés de la basse montagne adjacente. Dès avril 2011, Grupo México²³ a obtenu du gouverneur de Puebla un permis pour construire trois barrages sur la rivière Ajajalpan, en pays totonaque²⁴. Déjà, ses agents et ceux de la firme-conseil Comexco font pression sur les cultivateurs riverains pour qu'ils vendent leurs terres et on a commencé la construction d'une route.

Informés des désastres écologiques que des mines à ciel ouvert ont produits ailleurs au Mexique, les habitants de deux *municipios* particulièrement touchés ont organisé des protestations. À Tetela de Ocampo, la Minera Frisco, (propriété de Carlos Slim), a obtenu en 2009 une concession de 10 000 hectares, valable pour 50 ans, pour exploiter l'or et l'argent de la montagne La Espejera. Frisco a commencé à déboiser, à ouvrir les pistes et a même fait une centaine de forages. En riposte, les habitants ont formé Tetela Hacia el Futuro (« Tetela vers l'avenir »), coalition qui s'oppose à toute entrée des minières. Comme l'exprime le président de la coalition, Germán Romero, « C'est un écocide et un ethnocide.

Ils vont empoisonner au mercure l'eau qu'on boit. » Les 25000 résidents vivent de la production de pommes, de pêches, de piments et de tomates, mais ce sont 40 000 personnes qui dépendent de l'eau des rivières Papaloateno et Zempoala. « On n'a pas besoin de leurs emplois ni de leur argent! »²⁵ Ici, à la différence de Cerro de San Pedro, les autorités municipales font bloc avec les résidents et le maire, Marco Antonio Uribe, se refuse à donner les permis de construction dont Frisco a besoin. Au contraire, son administration a promulgué un plan d'aménagement qui déclare La Espejera « zone protégée »²⁶. Les initiatives de Tetela ont servi de base de rassemblement pour les protestations ailleurs dans la Sierra, comme l'a montré le Forum organisé en juillet dernier dans ce *municipio*, sur le thème : « Sans or, on vit, sans eau on ne vit pas. »

À Ixtacamaxitlán et à Zautla, c'est Almaden Minerals, une des principales entreprises minières canadiennes au Mexique, qui compte extraire de l'or et de l'argent, ainsi que des minéraux rares, utilisées pour la téléphonie cellulaire. Le président d'Almaden, Morgan J. Poliquin, ne tarit pas d'éloges concernant le site Tuligtic, à Ixtacamaxitlán. Fruit d'une « découverte aveugle », ce gisement qui couvre 14 000 hectares « propriété à 100% d'Almaden » présente des dépôts significatifs d'or, d'argent et de cuivre²⁷.

Dans le *municipio* voisin de Zautla, c'est aussi de l'or et de l'argent, en plus du cuivre et du nickel, que la même entreprise a détectés à La Lupe, près du village de Tlamanca. Mais les gens de Zautla possèdent une tradition d'organisation communautaire. Aussi, une vaste coalition, qui comprend aussi bien des groupes d'artisans que des producteurs biologiques, s'est dressée contre le projet, malgré les quelques cadeaux offerts par Almaden aux habitants de Tlamanca pour les amadouer. Lassée, Almaden a vendu ses titres à une compagnie minière chinoise, JDC Minerales. Cette dernière ne se doutait sans doute pas dans quel guépier elle se fourrait : les permis d'exploitation étaient invalides ou inexistantes. Finalement, le 22 novembre dernier, après la fin de l'ultimatum imposé à JDC, plus de 5000 paysans ont marché sur la mine, ont arraché la palissade de protection et ont expulsé les cadres et les travailleurs chinois²⁸.

La défense du territoire et de l'eau unit présentement les communautés de haute et de basse montagne: les premières voient leur environnement saccagé par l'exploitation minière à ciel ouvert, les secondes, leurs terres sur le point d'être inondées et leurs cours d'eau, contaminés au cyanure et au mercure. Ainsi, le 7 décembre dernier, des paysans totonaques d'Olintla bloquaient la construction d'une route destinée à desservir la zone des barrages; ils campent encore sur place en retenant la machinerie²⁹. Le 5 décembre dernier, un contingent de paysans du village d'Ignacio Zaragoza, dans le *municipio* totonaque d'Olintla, barraient la route aux bulldozers en train d'ouvrir une voie d'accès pour la construction d'un barrage sur l'Ajajalpan et ils maintiennent depuis les piquets. Toujours en basse montagne, les Nahuas de Cuetzalan, qui se sont dotés d'un Comité d'aménagement territorial, ont voté le 10 décembre contre toute installation de projets miniers ou hydroélectrique sur leur territoire³⁰.

Le 26 janvier 2013, se réunissaient à Olintla une centaine d'opposants à ce barrage. Après la rencontre, ils furent cernés

par des policiers et des fiers-à-bras commandés par le maire, un partisan irréductible des mines et des barrages. Ils furent ainsi gardés illégalement plus de dix-huit heures, malgré la présence de la police de l'État, qui fraternisa pendant des heures avec les représentants de l'entreprise et de la mairie³¹. Faut-il y voir un lien avec l'arrivée au pouvoir, en janvier, du nouveau président Peña Nieto, tout à fait acquis à l'expansion des entreprises minières et énergétiques?



Quelles conclusions tirer de ce bref survol de quatre cas d'implantation d'entreprises minières canadiennes au Mexique?

En premier lieu, la course aux concessions minières au Mexique, tout comme au Canada, répond à la fois à une conjoncture extrêmement favorable sur le marché des métaux, précieux et industriels, et au contexte juridico-politique très permissif qui caractérise les deux pays : l'exploitation minière y a priorité sur tout autre usage du sol, les autorités la voient d'un très bon œil et les recours légaux sont peu nombreux.

En second lieu, la technologie actuelle permet d'exploiter profitablement des minerais à très faible teneur, ce qui n'était pas rentable auparavant. À la condition, bien sûr, d'extraire, de broyer et de laver d'énormes quantités de roc. Il s'ensuit une dévastation générale et irréversible des écosystèmes où se pratique l'exploitation minière à ciel ouvert. Le désastre de Cerro de San Pedro, où cette forme d'exploitation se poursuit depuis plus de quinze ans, montre comment elle est incompatible avec tout développement durable.

Devant ces faits, divers groupes ont réagi à l'expansion rapide de l'industrie minière sur leurs territoires. Parfois avec retard, quand l'entreprise est déjà implantée, comme à l'*ejido* Benito Juárez, au Chihuahua. La minière peut alors réussir à diviser

la population et commencer la production. C'est pourquoi, la stratégie actuelle des groupes affectés est d'empêcher l'installation même des minières, comme on l'a vu à Caballo Blanco, Veracruz et, plus récemment, dans la Sierra Norte de Puebla. En l'absence de tout appui des hautes instances gouvernementales, acquises aux intérêts des transnationales, ils comptent avant tout sur leur cohésion, particulièrement forte dans les communautés autochtones. Les résidents n'hésiteront pas à combiner la tenue de forums et d'assemblées pour informer la population et prendre des décisions collectives (comme le veto récent, à Cuetzalan) avec l'action directe : expulsion des mineurs, arrêts des bulldozers. Certains groupes s'associent des chercheurs (biologistes, anthropologues, juristes) qui possèdent l'expertise requise par les instances gouvernementales et judiciaires. La mise en place de coalitions larges comme le Réseau Mexicain des Affectés par les Mines (RMAM), et l'Assemblée Veracruzane d'Initiatives et de Défense Environnementale (LAVIDA) a permis une meilleure circulation de l'information et le partage d'expériences dans des forums régionaux.

À la migration annuelle des touristes canadiens a succédé au Mexique une invasion beaucoup plus agressive d'entreprises minières, qui semblent n'avoir aucune considération pour les gens et les milieux que leurs activités perturbent profondément. Mais plusieurs groupes, parmi les plus touchés, ont mis au point des réponses énergiques qui sont en train de donner des résultats intéressants.

Pierre Beaucage est professeur émérite au département d'anthropologie de l'Université de Montréal. Il s'intéresse à l'anthropologie économique et au développement, de même qu'à l'ethnoscience et aux mouvements autochtones. Il a publié plusieurs articles dans ces domaines, au Québec, au Mexique et en Espagne. Il est aussi membre du Groupe de recherche sur les imaginaires politiques en Amérique latine (GRIPAL), il est présentement professeur invité à l'Université de Grenade.

1 Une version abrégée de ce texte a été publiée dans la revue *À Babord !*, en mai 2013 (Numéro 48, p. 34-36)
 2 *Paradis sous terre. Comment le Canada est devenu la plaque tournante de l'industrie minière mondiale*. Montréal, Écosociété, 2012.
 3 Voir « Mines canadiennes à l'étranger : or, sang et feuille d'érable », par Agrès Gruda et Isabelle Hachey, *La Presse*, 20/10/2012.
 4 Voir « Mining, CIDA Partnership in Peru is pacification program, not development », par Rick Arnold (*Embassy*, 6/03/2012) et l'article de Kim Mackrael, *Globe and Mail*, 23/11/2012.
 5 « Graves daños sociales y ambientales generan las mineras en Puebla » par Arturo Alfaro Galán, *La Jornada de Oriente*, 07/12/2012 (doc. élect.).
 6 *Mining History of Mexico*, doc. élect. disponible sur le site web de la Majestic Mining Co.
 7 Les ejidos sont des communautés dotées de terres après la réforme agraire. En 1993=2m elles représentaient plus de la moitié des terres cultivées.
 8 Voir *Le paradis sous terre op. cit.* p. 80.
 9 Source : Secretaría de Economía, Dirección General de Minas, 2011.
 10 Aux États-Unis, 85% des minéraux sont actuellement exploités à ciel ouvert.
 11 « Graves daños ambientales ... » op. cit.
 12 American Smelting and Refining Company.
 13 « Mexique, conflit minier à Cerro de San Pedro (San Luis Potosi) : lorsque la justice n'existe plus. » par James del Tesesco et Mario Martínez Ramos. ALDEAH (2009) (doc. élect. consulté le 8/12/2012).
 14 « Inicia New Gold Minera San Xavier escalada de represión

terrorista contra sus opositores » par le Frente Amplio Opositor a New Gold Minera San Javier (doc. élect. consulté de 20/09/2012).
 15 « Quieren reventar el Barzón », par Victor M. Quintana S., (doc. élect. consulté le 23/11/2012). C'est la même compagnie qui se vante, sur son site Web, de sa « responsabilité sociale », qui lui fait « non seulement bénéficier économiquement aux régions où nous faisons des affaires (SIC) mais aussi contribuer au tissu social et au bien-être général des habitants » ! (*Growing with Our Communities*, (consulté le 25/11/2012)
 16 Le PRI (Partido Revolucionario Institucional) a gouverné le Mexique sans interruption de 1929 à l'an 2000, régime caractérisé par l'écrivain péruvien Mario Vargas Llosa comme « la dictature parfaite ». Évincé du pouvoir pendant 12 ans par un autre parti de droite, le PAN (Partido de Acción Nacional), il a repris le pouvoir après les élections de juillet 2012.
 17 « Da Chihuahua 48 horas a minera para retirarse » par Pedro Sánchez, *Terra Noticias Mex* 18 nov. 2012 (doc. élect. consulté le 29/11/2012).
 18 Goldgroup, *Caballo Blanco, Project Overview*, doc. élect. consulté le 10/12/2012. En 2013, son cours a baissé à 1300\$ l'once, ce qui laisse quand même de juteux bénéfices.
 19 Goldgroup mentionne parmi ses atouts que « le Veracruz possède la plus grande réserve d'eau douce du Mexique »
 20 Acronyme de : La Asamblea Veracruzana de Iniciativas y Defensa Ambiental.
 21 « La mina Caballo Blanco no operará en Veracruz, asegura Javier Duarte », par André Timoteo Morales, *La Jornada*, 27/02/2012.
 22 *Los municipios* sont la structure administrative locale de base. Dans les régions rurales, ils regroupent plusieurs

agglomérations secondaires autour d'un chef-lieu (*cabecera*). Ils comptent des milliers, parfois des dizaines de milliers d'habitants. En tout, ce sont 85 concessions qui ont été accordées entre 2006 et 2008, dans des dizaines de *municipios* de la Sierra.
 23 Grupo México, propriété du milliardaire Germán Larrea, et qui fait ici office de producteur d'énergie hydro-électrique, est aussi une transnationale minière qui possède, outre la célèbre mine de Cananea, des intérêts jusqu'au Pérou (Southern Peru Copper Mine) et elle vient de racheter le géant états-unien ASARCO, en faillite.
 24 Trois autres permis ont été obtenus pour la construction de barrages sur la rivière Apulco et deux sur la rivière Zempoala, non loin de là.
 25 « Mexican town takes on world's richest man. » par Magaly Herrera *EFE – Fox News Latino*, 22/07/2012.
 26 Protestan contra explotación minera en Tetela » (anon.) *El Internacional*, 15/07/2012
 27 « About the Ixtaca Property », Mai 2012, Doc. élect. consulté le 16/11/2012.
 28 « Cinco mil campesinos echan de Zautla a la minera china JDC » doc. élect. consulté le 10/12/2012)
 29 « Detienen vecinos de la comunidad de Ignacio Zaragoza, municipio de Olintla, maquinaria que haría un camino a una hidroeléctrica » par Arturo Alfaro Galán, *La Jornada de Oriente*, 07/12/2012.
 30 « Votan en Cuetzalan vs proyectos mineros e hidroeléctricos en la entidad » par Arturo Alfaro Galán, *La Jornada de Oriente*, 10/12/2012.
 31 « Sacan en patrulla a 75 activistas detenidos en Olintla » par David Shanik 27/01/2013 (doc. lelectr. consulté le 30 /01/2013).



MEXIQUE :

Terre des Hommes et Femmes de Maïs

L'ALÉNA ET LA CONTAMINATION GÉNÉTIQUE DU MAÏS DANS SON CENTRE D'ORIGINE

À 20 ANS DE LA RATIFICATION DE L'ALÉNA, QUELS SONT LES PROGRÈS ET CONSÉQUENCES DE SON APPLICATION AU MEXIQUE ? A-T-IL MENÉ À UN PROGRÈS ÉCONOMIQUE ET SOCIAL ? L'AGRICULTURE MEXICAINE EST UN DES SECTEURS SOCIOÉCONOMIQUES QUI S'EST VU RADICALEMENT TRANSFORMÉ SUITE À L'OUVERTURE DES FRONTIÈRES MEXICAINES À CELLES DE SES VOISINS DU NORD. DANS CET ARTICLE, NOUS VERRONS QUE LA CONTAMINATION GÉNÉTIQUE DU MAÏS INDIGÈNE MEXICAIN DÉCOULE DIRECTEMENT DES IMPORTATIONS DE MAÏS AMÉRICAIN CONTAMINÉ, FAVORISÉES PAR LA SIGNATURE DE L'ALÉNA. NOUS COMMENCERONS PAR EXPLIQUER L'IMPORTANCE SYMBOLIQUE HISTORIQUE DU MAÏS POUR LES PEUPLES AUTOCHTONES ET PAYSANS MEXICAINS, LESQUELS DEMEURENT JUSQU'À CE JOUR LES PRINCIPAUX PRODUCTEURS DE MAÏS DU PAYS. PAR LA SUITE, NOUS SITUERONS L'ENJEU DU MAÏS GÉNÉTIQUEMENT MODIFIÉ DANS UN CONTEXTE PLUS LARGE DE RÉFORMES ÉCONOMIQUES NÉOLIBÉRALES QUE CONTESTENT ACTIVEMENT ORGANISATIONS PAYSANNES, AUTOCHTONES ET DE LA SOCIÉTÉ CIVILE. ENFIN, NOUS NOUS INTÉRESSERONS AUX ENGAGEMENTS INTERNATIONAUX DU MEXIQUE EN MATIÈRE DE PROTECTION DES DROITS DES PEUPLES AUTOCHTONES ET EN QUOI L'ALÉNA S'OPPOSE À LEUR RÉALISATION.

PAR PAULA HONORATO, STÉPHANIE WANG ET ALICE ROUSSEAU

I. Mexique : Terre des Hommes et Femmes de Maïs Les premières cultures de maïs et ses origines mythiques

Le maïs représente bien plus que l'alimentation de base des autochtones mexicains. Chez les Mayas, cette céréale avait une grande fonction dans la vie quotidienne des gens, puisque le maïs a une fonction symbolique dans la création de l'homme à travers la mythologie maya : « Et moulant alors les épis jaunes et les épis blancs, Ixmucane a fait neuf boissons; et c'est de cet aliment que proviennent la force et la grosseur, ainsi que les muscles et la vigueur de l'homme ».¹

La civilisation maya s'est construite il y a 4600 ans, sur le territoire aujourd'hui occupé par le Mexique, le Guatemala et le Honduras. Les mayas se sont ensuite déplacés, à partir de leur emplacement initial, le Belize, pour venir s'installer dans les territoires qui sont aujourd'hui désignés comme le Mexique et le Guatemala, entre 600 et 500 avant Jésus-Christ. Au Mexique, c'est dans les États actuels du Yucatan, du Campêche, du Quintana Roo, du Veracruz, du Tabasco et du Chiapas qu'ils ont vécu et que leurs descendants vivent encore. Les descendants des Mayas sont environ 6 millions, répartis en 9 familles, dont les Quiché, les Lacandons et les Yucathèques. Selon Pierre Beaucage, 90% des 40 millions de personnes qui composent la population de la Mésoamérique (comprenant le Mexique, le Guatemala, le Belize, le Salvador et le Honduras) et des Andes se définissent comme Amérindiens. Beaucage mentionne aussi que les Métis, surtout dans les régions rurales, ont conservé les traits du patrimoine culturel amérindien.

Aujourd'hui, les cultivateurs mexicains sont principalement descendants des Mayas, et leurs techniques agricoles sont ancestrales. Les Mayas avaient développé des techniques agricoles leur permettant d'augmenter leur rendement. Par exemple, pour

stocker l'eau de pluie, ils avaient d'immenses citernes, permettant de cultiver aussi pendant les périodes sèches. La culture du maïs était à la base de l'alimentation maya. Cette culture se faisait selon le système de la *milpa* (écobuage). Selon cette méthode, vers la fin mars début avril, on brûle la végétation desséchée, ce brûlis créant des cendres qui fertilisent la terre. Par la suite, les semences sont éparpillées sur un terrain divisé en quatre. Chaque parcelle donne une récolte à une période différente, soit les mois d'août, octobre, décembre et mars. Aujourd'hui, la *milpa* est encore utilisée dans les cultures mexicaines. Ce système ancestral consiste également à semer ensemble graines de maïs, de citrouille et de haricots, ces derniers nourrissant le sol en azote. Cet engrais naturel sert aux plantes l'année suivante. Les rotations de culture sont aussi de mise. Bref, la *milpa* constitue un système de production agroécologique diversifié, qui protège et nourrit le sol tout en étant résilient aux variations climatiques.

D'ailleurs, la culture du maïs était étroitement liée aux croyances religieuses des Mayas. Dans le récit « la création des hommes et des animaux », recueilli par la tradition orale chez l'une des familles d'indiens mayas, les Lacandons, on voit que l'homme a été créé par Hack Ak Yum, le Vrai Père, à partir de l'argile et que pour faire ses dents, il « enfonça des grains de maïs dans ses gencives. »²

Le Dieu du maïs et de l'agriculture se nommait Yum Kax³, et il était représenté comme un jeune homme avec un épi de maïs sur la tête. Ironiquement, les villageois remirent à Francisco Ximenez, un prêtre franciscain, un livre intitulé Popol Vuh, où la cosmogonie de la civilisation maya était expliquée⁴. Son écriture est attribuée soit à Diego Reinoso ou à un collectif de prêtres mayas. Le Popol Vuh traite de la création du monde par les dieux autochtones. La tradition orale a également transmis les mythes mayas jusqu'à aujourd'hui.

Le Mexique, centre d'origine du maïs

Le Mexique est le centre d'origine du maïs. Cette céréale a été domestiquée depuis aussi longtemps que 7000 à 5000 avant Jésus-Christ dans la région de Puebla et d'Oaxaca. On dénombre au Mexique plus de 60 races natives de maïs ainsi que plus de mille variétés locales, qui ont été préservées et améliorées par les paysans depuis des siècles. Un centre d'origine est souvent synonyme de centre de diversité. En effet, il existe toute une variété de types de maïs à l'état sauvage en plus de ses variétés cultivées. Elles varient selon les régions agro-climatiques, culturelles et socioéconomiques spécifiques où elles évoluent⁵. La sécurité alimentaire dépend donc de la protection de la biodiversité, et cela, particulièrement dans le centre d'origine d'une espèce.

Importance de la petite paysannerie dans la production du maïs mexicain

Le maïs est la culture la plus importante au Mexique en termes de superficie, de valeur productive et de création d'emploi. En 1990, 50% des terres arables du Mexique, soit 7,2 million d'hectares, étaient dédiées à la culture du maïs⁶ et ce pourcentage a augmenté durant la décennie 1990⁷. 78% de la population paysanne mexicaine, ou 2,4 million de producteurs¹, se consacre alors à la culture du maïs.

Parmi les producteurs de maïs, 92%, ou 2,2 millions, étaient des petits producteurs cultivant moins de 5 hectares (en moyenne 2,3 hectares)⁸ et assurant 56,4% de la production nationale⁹. Les petits producteurs de maïs se concentrent dans les *ejidos*, ces terres communales redistribuées aux communautés paysannes par la réforme agraire mise en place après la révolution de 1910, tel que défini par l'article 27 de la Constitution de 1917. C'est dire que la production de maïs est surtout non-commerciale ou semi-commerciale¹⁰. Parallèlement, 43,5 % de la production nationale de maïs est assurée par des fermes de plus de 5 hectares dont le rendement surpasse celui des petites productions¹¹.

La persistance de la petite production de maïs malgré son faible rendement économique, surtout en région non irriguée, s'explique par la signification sociale et culturelle du maïs pour la population paysanne et autochtone mexicaine. L'usage du maïs par les familles paysannes se répartit grosso modo comme suit: 57% réservé à la consommation humaine, 26% à la consommation animale, 11% à la production d'amidon, 2% préservé pour semences et 4% en perte¹².

II. Néolibéralisme, ALÉNA et contamination

Prélude à l'ALÉNA

La crise agricole, et particulièrement la crise du maïs, débute à la fin des années 1980 alors que le gouvernement mexicain est contraint d'entreprendre des politiques d'ajustements structurels afin de sortir de la crise de la dette mexicaine qui éclate en 1982¹³.

Après des décennies d'intervention étatique dans l'agriculture mexicaine, commence alors l'ère des réformes économiques, de la libéralisation du commerce et de la dérégulation commerciale se poursuivant jusqu'à aujourd'hui.

Tout d'abord, l'abolition de l'article 27 de la Constitution mène à une contre-réforme agraire, c'est-à-dire à la privatisation graduelle de la terre dans le secteur social comprenant les *ejidos*. En fait, l'adhésion du Mexique à l'OMC et à l'ALÉNA mène à la privatisation de l'important secteur public de l'économie mexicaine¹⁴. En agriculture, les agences publiques ou semi-publiques de production, de distribution et de vente de semences et autres intrants, qui recevaient auparavant une part importante des subventions publiques sont graduellement démantelées. Un événement central est l'annonce, le 1^{er} janvier 1999 par l'administration Zedillo, de l'abolition des subventions à la consommation de tortillas, ce qui signe l'arrêt de mort de la Compagnie Nationale de Subsistance Populaire (CONASUPO), laquelle détenait le monopole d'achat du maïs mexicain. L'élimination progressive (de 1990 à 1999) de ce monopole d'achat signifie l'abolition des prix minimum garantis aux produits agricoles de base. La baisse du prix du maïs

payé aux paysans a mené à une crise sévère poussant un nombre croissant de petites fermes commerciales autrefois prospères à rechercher des emplois hors-fermes ou à se tourner vers l'agriculture de subsistance¹⁵. Pour tout dire, on assiste à une diminution drastique des investissements publics en agriculture. Le budget fédéral pour l'agriculture passe de 12% du budget total en 1982 à 6,6% en 1994, puis 3,8% en 2000¹⁶. En l'absence du soutien de l'État, les petites productions agricoles mexicaines ne peuvent compétitionner avec

l'agriculture fortement subventionnée du Canada et des États-Unis. Effectivement, alors que les quotas d'exportation de maïs américain au Mexique augmentent progressivement, le maïs américain fortement subventionné inonde le marché intérieur mexicain et fait baisser le prix du maïs de 50%. En conséquence, 300 000 personnes abandonnent annuellement leurs terres pour migrer aux États-Unis¹⁷.

La série de réformes économiques au niveau national résulte d'une intégration progressive de l'économie mexicaine à l'économie régionale et mondiale. Le Mexique joindra le GATT en 1986. Les trois traités bilatéraux ainsi que les deux conventions additionnelles signés en vertu de l'ALÉNA pavent la voie à l'ouverture des frontières des trois pays pour les produits de base comme le maïs. Cependant, aucun régime de précaution en matière d'agriculture et de biosécurité n'est adopté.

Moratoire de facto

En 1998, suite aux recommandations d'un groupe de scientifiques mandaté par le Comité national de biosécurité agricole, le Département de santé végétale prend la décision



photo: Campesinas NorteAmerica

bureaucratique de fermer la réception de demandes de plantation expérimentale et commerciale de maïs génétiquement modifié (GM). On parlera alors de moratoire “de facto”. Fondé sur le principe de précaution, le moratoire restera en vigueur jusqu’en 2003, lorsque la Commission intersecrétariat de biosécurité décide de le lever¹⁸. En fait, jusqu’à présent, les scientifiques et compagnies d’agrobiotechnologie ont été incapables de prouver avec certitude l’innocuité des OGM pour la santé humaine et animale. Le principe de précaution demeure donc actuel, mais selon Catherine Marielle, les politiques publiques mexicaines, souvent contradictoires, en matière de biosécurité et d’OGM, démontrent un manque de détermination des gouvernements envers la préservation de la diversité génétique du maïs, pourtant central dans l’alimentation et la culture du pays¹⁹.

Principe de Précaution

En ce qui concerne le principe de précaution, il est défini comme suit:

En cas de risque de dommages graves ou irréversibles, l’absence de certitude scientifique absolue ne doit pas servir de prétexte pour remettre à plus tard l’adoption de mesures effectives visant à prévenir la dégradation de l’environnement.²⁰

Le principe de précaution s’applique dans le cas où une activité pourrait produire un effet nuisible sur l’environnement et que les recherches scientifiques n’ont pas prouvé l’innocuité de ces activités. Il implique de mettre en œuvre les mesures adéquates afin d’éviter les effets nuisibles ou les risques sur l’environnement.

Ce principe devrait être à la base de n’importe quel programme ou activité que le gouvernement mexicain puisse entamer. Du moment où un programme peut affecter l’environnement, des mesures visant à éviter des préjudices devraient être appliquées. Comme dans les cas des OGM, où l’absence de certitude scientifique n’existe pas²¹, il est primordial de créer et appliquer un programme visant la protection de l’environnement. On doit prendre en compte que nous habitons cet environnement et que n’importe quel effet nuisible sur lui va tôt ou tard nous affecter aussi.

Ces effets se feront sentir de façon plus directe dans le cas du maïs OGM, car il s’agit d’un produit traditionnel cultivé dans la plupart des cas par des Autochtones mexicains, comme nous l’avons déjà vu.

L’application de ce principe est d’une telle importance qu’il a commencé à être appliqué dans d’autres traités internationaux qui ne portent pas sur l’environnement²². Auparavant, les États réagissaient par l’application des normes de protection de l’environnement seulement lorsque le risque avait été déjà prouvé. Cependant, l’orientation internationale actuelle impose que cette façon de réagir des États devienne préventive. C’est pour cette raison que l’État mexicain ne devrait pas attendre d’avoir la preuve scientifique qu’une telle activité puisse engendrer des risques sur l’environnement pour mettre en place des mesures afin de faire face aux préjudices.

L’action de l’État doit être préventive, c’est-à-dire que si une activité représente un risque pour l’environnement, il doit immédiatement prendre les décisions pertinentes afin d’empêcher la production de tout risque, même s’il n’est pas certain.

Il faut tenir compte qu’une fois le dommage produit, l’État pourrait difficilement ramener la situation à l’état antérieur. Puisque réparer ces préjudices pourrait être impossible, ce principe, même s’il n’est pas obligatoire²³, doit orienter l’action de tous les États, incluant l’État mexicain.

Introduction du maïs GM au Mexique

En 1996, le gouvernement étatsunien permet la plantation commerciale de maïs génétiquement modifié sur son territoire et ce, sans la séparer des cultures de variétés conventionnelles²⁴. Effectivement, le fait que le maïs se reproduise par pollinisation croisée signifie que le pollen d’une plante peut voyager sur de longues distances et féconder les plantes voisines, voire tout un champ. En conséquence, la contamination génétique est inévitable, et contrairement à ce que les compagnies d’agrobiotechnologie prétendent, la coexistence entre cultures GM et non-GM est tout simplement impossible.

L’importation indifférenciée du maïs GM américain non-étiqueté au Mexique signifie la contamination inévitable du maïs mexicain par introduction des transgènes dans les variétés natives. En septembre 2001, le gouvernement mexicain annonce effectivement qu’il y a preuve de contamination de variétés de maïs traditionnel dans les États de Puebla et d’Oaxaca. En réalité, la découverte avait déjà été signalée par les communautés d’Oaxaca et des chercheurs Ignacio Chapela et David Quist²⁵ de l’Université Berkeley²⁶. Seulement entre 1994 et 2001, le Mexique a importé un peu plus de 35 millions de tonnes de maïs américain et ce, sans qu’aucun contrôle aux frontières n’ait été effectué²⁷. 5,8 millions de tonnes de maïs GM auraient été importées au Mexique entre 1996 et 2001²⁸. Diconsa, le distributeur public de semences, sera plus tard identifié comme source importante de la prolifération du maïs GM à travers le pays.

Résistances populaires

Dès le début des années 1990, le mouvement paysan ainsi que des organisations civiles posent des actes de résistance et tentent de sonner l’alarme quant aux conséquences d’un traité de libre-échange asymétrique avec les voisins du Nord.

À partir des années 2000, suite aux premiers cas répertoriés de contamination génétique de maïs mexicain, des alliances stratégiques se consolident entre divers secteurs de la société civile.

Sin Maíz no Hay País

D’une part, des organisations non gouvernementales environnementales (Greenpeace, GEA, RAPAM, Guerreros verde) et civiles (CECCAM), ainsi que des organisations paysannes (UNORCA, ANEC), ont organisé des actions communes et entamé divers recours légaux auprès des Ministères provinciaux, fédéraux, ainsi qu’auprès des instances trinacionales. En 2007, ces organisations, ainsi que des scientifiques indépendants et intellectuels ont lancé la “Campagne nationale en défense de la souveraineté alimentaire et la réactivation des campagnes mexicaines” dont le slogan est *Sin Maíz no Hay País*. Parmi leurs revendications principales, on retrouve le retrait du maïs et du

haricot de l'ALÉNA, le contrôle des prix agricoles et l'interdiction de la plantation de maïs GM au Mexique²⁹.

Red en Defensa del Maíz

D'autre part, le Réseau pour la Défense du Maïs se concentre, depuis sa création en 2002, à l'organisation de forums et ateliers d'éducation populaire rassemblant communautés et organisations autochtones et paysannes ainsi que des organisations internationales (GRAIN notamment). Les communautés autochtones et paysannes reconnaissent leur rôle central dans la lutte contre la contamination du maïs, qui est également une lutte pour la défense des territoires et l'autogouvernement. Ils reconnaissent que la meilleure façon de défendre le maïs indigène est de continuer à le semer, ce qui implique de maintenir leur identité en tant que peuples de maïs et recouvrir les savoirs collectifs ancestraux toujours dans une perspective d'autonomie³⁰.

Le maïs et autres cultures souveraines sont le cœur de la résistance communautaire contre le capitalisme et ses mégaprojets. Garder notre amoureuse relation avec le maïs nous donne le pouvoir suffisant pour ne pas demander la permission à qui que ce soit pour être, impulsant une résistance réelle, politique, sociale, économique, de la connaissance, de la dignité et de la justice. Il nous permet un auto-gouvernement avec un système de postes de service; c'est ce que les Zapatistes appellent « ordonner en obéissant »³¹.

Enfin, le Comité National Indigène, impulsé par le EZLN, s'identifie aussi à la lutte pour la défense du maïs: «*Somos pueblos de maíz y exigemos el respeto a nuestra planta más sagrada, sustento de nuestra vida y de nuestra cultura.*»³²

En 2003 dans la capitale, on assiste à une manifestation historique de 100 000 producteurs venus des quatre coins du pays et rassemblés sous le mouvement *El Campo no Aguanta Más*. Les paysans et paysannes du pays demandent au gouvernement d'interdire les OGM, de restreindre les importations de produits de base et stratégiques pour la sécurité et la souveraineté alimentaire, de renégocier la partie agricole de l'ALÉNA pour exclure le maïs et le haricot, d'éliminer les pratiques de dumping (prix d'exportation au-dessous des coûts de production), etc. L'Accord national pour la campagne sera signé entre le gouvernement et certaines organisations paysannes, bien que l'accord ne reconnaisse pas les principales revendications. Ceci mènera à des divisions internes entre organisations signataires et non signataires. Finalement, le Mexique ouvre totalement ses frontières au commerce agricole avec les États-Unis à partir de janvier 2008³³.

Monsanto, Pioneer et d'autres géants de l'industrie agrobiotechnologiques ont récemment déposé des requêtes de plantation commerciale de maïs GM sur des millions d'hectares dans les États de Sinaloa et de Tamaulipas dans le nord du pays. Cette menace à la souveraineté des peuples du maïs fût vigoureusement dénoncée à l'échelle nationale et internationale. Des membres de l'organisation paysanne UNORCA au Mexique ont réalisé une grève de la faim de plusieurs jours dans la capitale en guise de contestation. L'UNORCA soutient que le maïs génétiquement modifié s'oppose au droit constitutionnel à

l'alimentation et ne bénéficie qu'aux corporations multinationales telles que Monsanto et Pioneer. L'UNORCA rejette également les arguments selon lesquels les OGM amélioreraient les rendements et réduirait l'utilisation d'agro-toxiques. En réalité, les OGM scellent la dépendance des paysans aux intrants agro-synthétiques puisqu'ils sont conçus pour répondre aux pesticides. De plus, les OGM sont protégés par des droits de propriété intellectuelle qui permettent aux compagnies détentrices de brevets de déterminer les conditions et frais d'utilisation des semences GM. Enfin, l'UNORCA déclare que la population mexicaine a le droit de ne pas courir le risque lié à la consommation alimentaire du maïs. Fin 2012, Gilles Éric Séralini et ses collègues publiaient une première étude³⁴ des effets à long terme de la consommation du maïs MON603 de Monsanto. Les résultats montrent une occurrence élevée de tumeurs de plusieurs centimètres sur les rats. Pour les Mexicains, dont le maïs constitue en moyenne 39% des protéines et 53% des calories qu'ils consomment, les risques pour la santé prennent une importance significative.

Organisations, artistes, intellectuels, scientifiques et activistes mexicains et internationaux ont mené une campagne coordonnée de plusieurs mois pour forcer le gouvernement de Felipe Calderon à ne pas approuver l'émission de permis de plantation commerciale de maïs GM à Sinaloa et Tamaulipas. Les permis n'ont finalement pas été émis, mais la décision demeure en suspens, et menace d'être approuvée sous le nouveau gouvernement d'Enrique Peña Nieto³⁵.



Cosmovision

Les peuples autochtones entretiennent une relation particulière avec leur environnement, Cette relation, fondée sur un respect profond pour la « terre mère », est à la base de leurs coutumes et leur façon de vivre. Cette vision est connue sous le nom de « cosmovision »³⁶. Selon cette cosmovision, l'homme ne possède pas la terre, il ne peut pas dominer ou s'approprier quoi que ce soit, c'est-à-dire, il fait partie de ce monde au même titre que les animaux, la flore et la faune. De ce fait, l'homme, étant une partie intégrante de ce monde, ne peut pas le modifier car derrière cette vision, il y a un élément sacré, raison pour laquelle l'homme ne devrait ni dominer ni modifier son environnement.

Technoscience

Dans un contexte de capitalisme avancé et de concurrence accrue du marché, l'amélioration des conditions de vie passe par la production de produits plus performants et un temps toujours plus court. Le processus de production devient donc de plus en plus technique et arrimé aux impératifs d'accumulation du capital. Animée par la recherche de profits plutôt que le bien-être commun, la technoscience cède donc le pas à la science.

C'est dans cette perspective que les OGM commencent à être utilisés dans divers domaines tels que la santé, l'alimentation, l'environnement, etc. En agriculture, les semences GM sont présentées par les compagnies de biotechnologies comme offrant un meilleur rendement tout en permettant de réduire la quantité de travail et d'intrants nécessaires.

Dans une certaine mesure, les OGM représentent des avantages mais aussi des inconvénients. Pour ce qui est des risques, ils se présentent sous différents angles notamment sanitaires, sociaux, écologiques, économiques. Une autre dimension, qui n'est pas souvent considérée est celle de la culture, notamment l'impact des OGM sur différentes communautés entretenant une relation particulière à la terre et au territoire.

Ainsi, pour les communautés autochtones, les risques relatifs aux OGM prennent de l'ampleur: dû à leur cosmovision, il y a un risque qui s'ajoute, celui de la perte ou de la modification de leur culture, de leur façon de vivre, du rapport qu'ils entretiennent avec la nature.

Dans leur vision holistique, comme on l'avait déjà mentionné, l'être humain ne se trouve pas dans un rang supérieur par rapport aux autres êtres vivants. La conséquence de cette relation égalitaire se traduit dans le fait que l'être humain ne peut pas apporter des modifications à son environnement.

Dans ce sens, l'utilisation des OGM par des communautés autochtones ou la contamination de leurs champs par ces derniers, serait une atteinte à leur vision de vie.

III. OGM, Peuples autochtones et Traités Internationaux

Parmi les traités internationaux que le Mexique a signés et qui nous intéressent à cause de leur impact économique sur la société, il y a l'Accord de libre-échange nord-américain³⁷ ainsi que la Convention n°169 relative aux peuples indigènes et tribaux de l'OIT³⁸.

ALÉNA

Dans le cas de l'ALÉNA, il s'agit d'un accord économique entre le Canada, les États-Unis et le Mexique. Il représentait pour ce dernier une grande opportunité de développement commercial; les dirigeants mexicains pensaient qu'avec cet accord, le Mexique ferait partie des pays développés. Cependant, plusieurs années plus tard, il s'avère que ce développement n'est pas celui que tout le monde attendait. Il l'est encore moins pour une partie de la société mexicaine qui n'a pas été prise en compte au moment de l'approbation de cet accord : les peuples autochtones du Mexique.

En quoi ces peuples sont-ils affectés par cet accord ?

Nous avons vu que la plupart des peuples autochtones au Mexique travaillent dans le secteur de l'agriculture. Nous avons également vu que le maïs est la source principale d'alimentation, de même qu'un symbole pour les autochtones, lesquels l'ont cultivé depuis au moins cinq mille ans.

Quelle est l'importance de ces faits ?

Si l'ALÉNA et la modernisation des systèmes de production ont effectivement permis une augmentation de la production, celle-ci survient à un coût social extrêmement élevé. Les monocultures mécanisées se concentrant dans le nord du pays requièrent de larges superficies de terres ainsi que des investissements massifs en capitaux, ce qui demeure inaccessible à la majorité des agriculteurs, parmi eux les autochtones.

La conséquence de ce désavantage est que le taux de chômage augmente. Il se produit une migration des travailleurs agricoles vers les centres urbains. Ces travailleurs se voient dans la nécessité d'accepter n'importe quel emploi. Pour les agriculteurs autochtones, abandonner leur famille équivaut à abandonner en même temps leurs traditions. Encore une fois, il y a un autre effet indésirable sur la culture et les connaissances traditionnelles des autochtones dû à la mondialisation et la modernisation des techniques de production. Ceci voudrait dire que l'attendu développement surtout économique que l'ALÉNA promettait n'a pas la capacité de bénéficier à l'ensemble de la population et que bien au contraire, pour certains de ces secteurs, il s'agit plutôt d'une perte de souveraineté alimentaire, ce qui entraîne un appauvrissement tant économique que culturel. Pourquoi dans ce cas y a-t-il une perte de souveraineté ? Les agriculteurs et les personnes qui vivent souvent de l'agriculture, comme les autochtones, n'ont plus le pouvoir de décider quels sont les aliments qu'ils veulent cultiver, la façon dont ils les cultivent ou dans quelle quantité ils seront produits³⁹. Ceci est normalement une conséquence des contrats que les agriculteurs signent avec les entreprises multinationales, lesquelles imposent toutes ces conditions.

En outre, afin d'accueillir l'ALÉNA, l'État mexicain, à travers la réforme constitutionnelle de 1991, a permis la privatisation des *ejidos*⁴⁰. En interdisant la propriété collective⁴¹, cette réforme va à l'encontre de la vision holistique des autochtones où l'être humain ne possède pas la terre. Bref, avant même l'application de l'ALÉNA, la préparation pour sa mise en œuvre a porté atteinte aux croyances et à la culture autochtones. Les modifications apportées à cet article ont été faites dans le but d'augmenter l'investissement privé, de donner de la certitude juridique aux investisseurs et propriétaires. Cependant, ces mesures n'ont pas eu les résultats escomptés⁴².

En même temps, l'ALÉNA aurait apporté des avantages⁴³. Cependant et même si on peut parler de croissance économique et d'accroître les richesses, il faut tenir en compte que pour les agriculteurs-autochtones ces sont des éléments qui ne sont pas en accord avec leur vision et manière de travailler et partager la terre. Pour les communautés autochtones, la production se fait à petite échelle, il s'agit surtout d'une consommation locale. Alors,

il n'y a pas de production en masse ou de la concurrence. Ils n'ont pas besoin des OGM ou des méthodes spéciales de production, car ils possèdent leurs propres connaissances traditionnelles afin de produire les aliments dont ils ont besoin, de la façon qu'ils souhaitent et avec la quantité qu'ils nécessitent.

La Convention n° 169 de l'OIT

La Convention n° 169 de l'OIT⁴⁴ porte sur les droits des peuples indigènes et tribaux, et a été ratifiée par le Mexique le 5 septembre 1990⁴⁵. Ceci signifie que le Mexique a l'obligation d'adapter sa législation pour qu'elle soit en accord avec ses dispositions. Normalement, après avoir été ratifiée, la convention permet un délai d'un an pour faire cette adaptation, après quoi la Convention devient contraignante.

L'importance de cette convention réside dans le fait qu'elle reconnaisse l'existence des peuples autochtones. De plus, elle ne donne pas une définition de ces peuples, mais laisse cette classification aux peuples eux-mêmes à travers l'auto-identification. Parmi les caractéristiques importantes de ce traité, nous trouvons la reconnaissance de la culture et des modes de vie différents (langue, coutumes, façon de travailler, etc), une manière de s'organiser socialement diverse avec ses propres traditions et lois, un mode de vie traditionnel. Pour ce qui est des peuples autochtones s'ajoute l'élément d'habitat historique, qui fait référence à l'espace où ils ont habité dans le passé et que pour une quelconque raison ils n'habitent plus.

Dispositions et principes

Cette Convention fait référence à des principes essentiels pour les peuples autochtones.

En premier, le principe de non-discrimination; l'article 4 de la Convention exprime que les peuples autochtones ont le droit de jouir des droits de l'homme et des libertés fondamentales sans entrave ni discrimination. Ce droit inclut aussi celui de la jouissance des droits du citoyen. En même temps, toutes ces dispositions doivent être appliquées de façon égalitaire aux hommes et femmes autochtones⁴⁶.

Les autochtones doivent être considérés dans toute activité. Dans le cas des OGM, il devrait y avoir des politiques afin de prendre en compte leur opinion, surtout s'il s'agit d'une activité qui peut les affecter et qui peut modifier, voire nuire à leur culture.

La Convention n°169 à travers son article 4 protège de façon spéciale les peuples autochtones, en protégeant spécifiquement le travail, les cultures, l'environnement, les propriétés.

Pour ce qui est de la spécificité des peuples autochtones, l'article 5 reconnaît et protège des éléments qui caractérisent ces peuples comme étant différents du reste de la société. En ce sens, il y a une reconnaissance de la spécificité des pratiques culturelles, religieuses, sociales et spirituelles, en plus des problèmes auxquels ils doivent faire face de manière individuelle ou en groupe.

Un des points importants de cette convention porte sur le fait d'imposer l'obligation de consulter les peuples autochtones, au préalable et à chaque fois qu'un projet ou une activité quelconque puisse les affecter. Cette consultation doit être faite de bonne foi et en ayant l'objectif d'arriver à un accord⁴⁷ à travers un

consentement libre de la part des peuples autochtones.

Cette consultation est très importante parce que les décisions qui peuvent paraître convenables pour la société en général, peuvent ne pas l'être pour les peuples autochtones.

Un autre élément à protéger est la propriété, parce que généralement ces peuples vivent de leurs terres: il s'agit de plus que d'une simple source d'alimentation. Elle représente la conservation de leurs traditions, croyances et ressources naturelles⁴⁸.

En même temps, pour que ces peuples puissent assurer la gestion de leurs ressources de même que des activités à développer, il faut qu'ils aient le pouvoir de déterminer quelles sont leurs priorités. Ceci doit être fait en prenant en compte leur manière de vivre, leurs connaissances traditionnelles, etc. Ainsi, ils pourront mettre en œuvre les projets qui leur conviennent selon un développement en accord avec leur vision de vie⁴⁹.

Cependant, et pour que tous ces droits deviennent une réalité pour les peuples autochtones au Mexique, le gouvernement doit mettre en place les mesures nécessaires afin de les protéger. Il ne suffit pas de créer quelques normes si elles restent lettre morte dans des documents. La réalité est que les peuples autochtones au Mexique ne jouissent pas de la protection qu'ils devraient recevoir selon la Convention relative aux peuples indigènes et tribaux et ceci, même si le gouvernement mexicain l'a ratifiée.

En outre, le Mexique est le seul pays de l'Amérique du Nord à avoir ratifié le Protocole de Carthagène⁵⁰, lequel est un traité international qui établit les normes internationales sur la conservation de la diversité biologique. En ce sens, on peut constater que le Mexique a une préoccupation pour la conservation de la biodiversité. Néanmoins, elle n'est pas suffisante pour protéger les cultures locales comme le maïs. Il faut que la législation mexicaine soit en mesure de mettre en œuvre les accords que le Mexique a ratifiés pour que cette préoccupation devienne un outil de protection efficace de la culture autochtone et de la biodiversité mexicaine.

Conclusion

Il est important de considérer l'engagement que le Mexique a pris au moment de ratifier la Convention n° 169. Il a l'obligation d'adapter ses institutions et ses lois pour qu'elles puissent protéger de manière efficace ses peuples autochtones. Par le fait même, cela veut dire que même les accords signés avec d'autres pays, comme l'ALÉNA, devront être modifiés puisque leur application nuit aux communautés autochtones en causant en préjudice à leur culture et traditions. En même temps, les études qui se font sur les OGM doivent prendre en compte non seulement les effets biologiques, mais aussi les effets culturels, économiques et sociaux, parce qu'au moment de mettre en œuvre une loi ou un nouvel accord, les effets se font sentir sur toute la société et surtout sur les groupes qui nécessitent une protection spéciale. Mais nous avons vu que les politiques publiques en matière de biosécurité et d'OGM sont contradictoires. Étant donné l'importance culturelle, alimentaire, historique et agronomique du maïs pour les populations autochtones et rurales au Mexique, la contamination du maïs dans son centre d'origine, causée par les importations de maïs américain, est probablement la conséquence la plus importante de l'ALÉNA pour l'agriculture mexicaine. Les alliances civiles et paysannes continuent leurs pressions sur les

gouvernements pour interdire l'introduction des OGM au Mexique, incluant le maïs et le soja, retirer l'agriculture des traités de libre-échange et protéger les droits en vertu des chartes et conventions en vigueur. Mais en l'absence de réelle volonté politique des dirigeants mexicains de protéger les intérêts des paysans et des communautés autochtones face aux intérêts purement économiques et financiers des compagnies agro-biotechnologiques, les militants sont amenés à élargir leurs alliances et revoir leurs modes d'action.

GLOSSAIRE

ANEC – Asociación Nacional de Empresas Comercializadoras de Productores del Campo
 ALÉNA – Accord de Libre Échange Nord-Américain
 CECCAM – Centro de Estudios para el Cambio en el Campo Mexicano
 FZLN – Front Zapatiste de Libération Nationale
 GEA – Grupo de Estudios Ambientales, AC
 GM – Génétiquement Modifié
 OGM – Organisme Génétiquement Modifié
 OIT – Organisation Internationale du Travail
 RAPAM - Red de Acción sobre Plaguicidas y Alternativas en México
 UNORCA – Unión Nacional de Organizaciones Regionales Campesinas Autonomas
 GATT – General Agreement on Tariffs and Trade
 OMC – Organisation Mondiale du Commerce

1 Asturias et De Mendoza, 1973- tiré de Crépault, 2001
 2 Didier Boremanse, Contes et mythologie des indiens lacandons, Connaissance des hommes, Paris, 1986
 3 Crépault, 2001
 4 Les hommes de maïs, K. Laflamme
 5 Brush, Stephen and Michelle Chauvet. "Assessment of Social and Cultural Effects Associated with Transgenic Maize Production". In *Maize and Biodiversity : The Effects of Transgenic Maize in Mexico*. Secretariat of the Commission for Environmental Cooperation of North America (CEC) Article 13 study on maize and diversity, public symposium, Oaxaca, March 11, 2004. Retrieved from: http://www.cec.org/Storage/53/4546_Maize-Biodiversity-Chapter6_en.pdf, p.7
 6 De Janvry, A., Sadoulet, E., & de Anda, G. G. (1995). NAFTA and Mexico's maize producers. *World Development*, 23(8), 1349-1362. doi:10.1016/0305-750X(95)00056-1
 7 Fritscher M. 1999. El maíz en México: Auge y crisis en los noventa. *Cuadernos Agrarios* 17/18:142-163.
 8 De Janvry et Anda 1995
 9 De Ita, A. 2000. Atrás de la cortina de Nopal: una visión desde el lado de los perdedores In *Impacto del TLCAN en el sector agroalimentario* Cámara de Diputados LVII Legislatura, Comisión de Agricultura, 3- 93. Ed. UACH, CECAM y CUESTAAM.
 10 Brush et Chauvet 7
 11 De Ita 2000
 12 FIRA 1998, cité dans Brush et Chauvet, p.10
 13 De Janvry *et al.*, 1995; Yunez-Naude, A. (2004). *The Dismantling of CONASUPO, a Mexican State Trader in Agriculture* (SSRN Scholarly Paper No. ID 514024). Rochester, NY: Social Science Research Network. Retrieved from <http://papers.ssrn.com/abstract=514024>
 14 Yunez-Naude
 15 Brush y chauvet, p.9
 16 Marielle, Catherine (2007). *La contaminación transgénica del maíz en México. Luchas civiles en defensa del maíz y de la soberanía alimentaria*. Grupo de Estudios Ambientales, AC (GEA), Mexico, 146p.
 17 Marielle
 18 Marielle, p.76
 19 Marielle, 67
 20 Principe 15 de la Déclaration de Rio sur l'environnement et le développement, Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement, Rio de Janeiro, Brésil, 3-14 juin 1992, en ligne : <http://www.un.org/french/events/rio92/rio-fp.htm> (consulté le 07 juin 2013).
 21 Risques environnementaux, sur la santé humaine, sur l'équilibre économique et social, menaces éthiques, entre autres. Voir : OGM.gouv.qc.ca, en ligne : http://www.ogm.gouv.qc.ca/sante_risques.html, http://www.ogm.gouv.qc.ca/sante_risques_long_term.html, et menaces et dangers des OGM, [\[des-ogm/\]\(http://des-ogm/\) \(tous consultés le 03/07/2013\).
 22 El principio de precaucion en el derecho internacional ambiental, Universidad Nacional Autonoma de Mexico, en ligne : <http://biblio.juridicas.unam.mx/libros/7/3013/7.pdf> \(consulté le 02/07/2013\).
 23 Julien Cazala, Le principe de précaution en droit international, Les régimes particuliers de responsabilité, Bibliothèque de l'Institut des hautes études internationales de Paris, Anthemis, 2006.
 24 Marielle, p. 57
 25 Voir Quist, D., & Chapela, I. H., «Transgenic DNA introgressed into traditional maize landraces in Oaxaca, Mexico». *Nature*, 414\(6863\), 2001, pp.541-543. doi:10.1038/35107068
 26 Villa, Robles, Berrueta, Herrera 2012: 50
 27 Villa, Veronica, Evangelina Robles, José Godoy Berrueta and Ramon Vera Herrera \(2012\). *El maíz no es una cosa es un centro de origen*. Mexico, p. 48
 28 De Ita, Ana et Pilar Lopez Sierra \(2004\). "La cultura maicera mexicana frente al libro comercio", en *Maíz, sustento y culturas en America Latina. Los impactos destructivos de la globalización*. Redes, Amigos de la Tierra-Uruguay, *Biodiversidad-sustento y culturas*, Montevideo.
 29 Marielle, 98
 30 Villa, Robles, Berrueta, Herrera 2012: 40-42
 31 Villa, Robles, Berrueta, Herrera 2012: 43
 32 CNI, Déclaration de Mezcala, 19 novembre 2006, dans Marielle, 110
 33 Marielle, 94
 34 Séralini, G.-E., et al., Long term toxicity of a Roundup herbicide and a Roundup-tolerant genetically modified maize. *Food Chem. Toxicol.* \(2012\)," <http://dx.doi.org/10.1016/j.fct.2012.08.005>
 35 GRAIN, "Hands off our maize! Resistance to GMOs in Mexico", 16 mai 2013, \[En ligne\], <http://www.grain.org/article/entries/4725-hands-off-our-maize-resistance-to-gmos-in-mexico>
 36 Cette cosmovision se caractérise par le lien généalogique existante entre l'homme, la terre et tout ce que se trouve sur elle, voir : «Les peuples autochtones et leur relation originale à la terre», Frédéric DEROCHÉ, Centre de recherche et d'étude en Droit et Science Politique, p. 42 , <http://books.google.ca/books?id=X-jCwFAVwC&pg=PA41&lpg=PA41&dq=cosmovision+autochtone&source=bl&ots=-QbnmhfiA&sig=2D2SW5LnEzP6FsBQDx0ZOmWkg2w&hl=fr&sa=X&ei=4vGSUcrGF4it0AHm4HQDg&ved=0CEYQ6AEwBA#v=onepage&q=cosmovision%20autochtone&f=false> \(consulté le 11 mai 2013\)
 37 ALÉNA, il s'agit d'un accord qui crée une zone de libre-échange des biens et des services entre le Canada, les États-Unis et le Mexique et qui est entré en vigueur le premier janvier 1994. Cet accord établit les règles régissant le commerce et l'investissement entre le Canada, les États-Unis et le Mexique. Il sert à diminuer la plupart des obstacles tarifaires et non-tarifaires, au libre-échange](http://www.greenpeace.org/france/fg/campagnes/ogm/fiches-thematiques/menaces-et-dangers-</p>
</div>
<div data-bbox=)

Paula Honorato Marin, avocate en droit civil et familial, LL.B et spécialisation en Droit de la Nouvelle Procédure Pénale (Universidad Andrés Bello, Chili), LL.M. en Droit International (Université de Montréal) et diplôme en « European and Law and international environmental Law : Adaptation to climate change » (Centre d'études et de recherches internationales de l'Université de Montréal CERIUM). Elle participe comme conférencière aux différents colloques portant sur le droit de la famille, le droit de l'environnement et le droit des Autochtones.

Stéphanie Wang est étudiante à la maîtrise en Sociologie à l'UQAM où elle s'intéresse à l'agriculture, aux OGM, à l'agroécologie et aux résistances paysannes. Elle travaille avec les syndicats canadiens (Union Nationale des Fermiers et Union Paysanne) membres du réseau transnational La Via Campesina.

Alice Rousseau, bachelière en études internationales de l'Université de Montréal, stagiaire dans une ONG à but humanitaire à Buenos Aires, en Argentine. Elle s'intéresse à la défense des droits humains, et principalement à la défense des droits des Premières nations.

et à l'investissement entre les trois pays, voir : www.ALÉNAaujourd'hui.org, (consulté le 11 mai 2013)
 38 Voir : http://www.ilo.org/dyn/normlex/fr/f?p=1000:12100:0:NO::P12100_ILO_CODE:C169 Organisation Internationale du Travail, (consulté le 01 mai 2013)
 39 HOLT-GIMEREZ, Eric, « From Food Crisis to Food Sovereignty », *Monthly Review*, Vol. 61, No 3, version web, 2009»
 40 «village lands communally held in the traditional Indian system of land tenure that combines communal ownership with individual use. The ejido consists of cultivated land, pastureland, other uncultivated lands, and the fundo legal (townsite). In most cases the cultivated land is divided into separate family holdings, which cannot be sold although they can be handed down to heirs», *Enciclopedia Britannica*, <http://www.britannica.com/EBchecked/topic/181602/ejido>, (consulté le 10 mai 2013)
 41 Voir article 27 de la *Constitution Politique* avant la modification introduite en 1992, cet article faisait référence aux réformes agricoles selon lesquelles il y avait deux sortes des propriétés : la communale et la ejidal , dont les propriétaires ne sont pas des individus, sinon qu'il s'agit d'un groupe formé par des agriculteurs.
 42 *El régimen constitucional de la propiedad en México, V. Propiedad Social*, p.23, José Ma. Serna de la Garza, *Congreso Internacional de Derecho Comparado ASIA-MEXICO, Instituto de Investigaciones Jurídicas de la UNAM*, 4-6 de octubre de 2005, <http://www.juridicas.unam.mx/sisjur/dercompa/pdf/2-112s.pdf> (consulté le 10 mai 2013)
 43 À titre d'exemple les échanges commerciaux entre le Canada, les EEUU et le Mexique ont atteint 946.1 milliards \$US en 2008, ALÉNA aujourd'hui, www.ALÉNAaujourd'hui.org (consulté le 12 mai 2013)
 44 Convention (n°169) relative aux peuples indigènes et tribaux, Genève, 76ème session CIT (27 juin 1989), ORGANISATION INTERNATIONALE DU TRAVAIL, http://www.ilo.org/dyn/normlex/fr/f?p=NORMLEXPUB:12100:0:NO::12100_P12100_INSTRUMENT_ID:312314:NO, (consulté le 12 mai 2013)
 45 Ratification pour Mexique, http://www.ilo.org/dyn/normlex/fr/f?p=1000:11200:0:NO:11200:P11200_COUNTRY_ID:102764 (consulté le 12 mai 2013)
 46 Article 3 de la Convention n° 169 de l'OIT, id. 13
 47 Voir article 6, idem.
 48 Voir : «Peuples autochtones : apprécier, respecter et soutenir la diversité», FIDA, en ligne : <http://www.ifad.org/pub/factsheet/ip/f.pdf> (consulté le m15 17 mai 2013)
 49 Voir article 7 de la Convention, Id., 16.
 50 I Protocolo de Cartagena sur la prévention des risques biotechnologiques relatif à la Convention sur la Diversité Biologique, Montréal, 2000, en ligne : <http://www.cbd.int/doc/legal/cartagena-protocol-fr.pdf> (consulté le 20 mai 2013)

Où va la propriété collective au Mexique ?

CE TEXTE ÉVOQUE CERTAINS PROBLÈMES SOCIAUX ET ENVIRONNEMENTAUX RÉSULTANT DES MODIFICATIONS APPORTÉES À L'ARTICLE 27 DE LA CONSTITUTION MEXICAINE. CELLES-CI ONT OUVERT LA VOIE À LA MARCHANDISATION DE LA PROPRIÉTÉ SOCIALE DANS LE PAYS. DURANT CES DEUX DERNIÈRES DÉCENNIES, L'ARTICLE 27 DE LA CONSTITUTION MEXICAINE A ÉTÉ SUJET À CONTROVERSE. C'EST À PARTIR DES MODIFICATIONS DE 1992 QUE L'ARTICLE 27 EST DEVENU UN OUTIL DE FRAGMENTATION DE PLUSIEURS COMMUNAUTÉS DE DIFFÉRENTES ORIGINES ETHNIQUES PARTOUT DANS LE PAYS, CEUX QUI EN ONT FAIT LA PROMOTION ARGUANT QUE LA TRANSFORMATION DE LA PROPRIÉTÉ COLLECTIVE OU SOCIALE EN PROPRIÉTÉ PRIVÉE ALLAIT RENDRE PLUS PRODUCTIFS LES DIFFÉRENTS SECTEURS DE L'ÉCONOMIE. LA MARCHANDISATION DE LA PROPRIÉTÉ COLLECTIVE AU MEXIQUE NE TOUCHE PAS SEULEMENT L'EXPLOITATION DE LA TERRE. ELLE CONCERNE AUSSI CELLE DES RESSOURCES TELLES QUE LA FLORE ET LA FAUNE, LES EAUX DE SURFACE ET SOUTERRAINES, AINSI QUE LES RESSOURCES MINIÈRES ET PÉTROLIÈRES, ENTRE AUTRES. CETTE MARCHANDISATION A EU DES IMPACTS SUR LES US ET COUTUMES DES POPULATIONS AUTOCHTONES, CES DERNIÈRES AYANT BIEN SOUVENT UNE COSMOLOGIE DIFFÉRENTE DE CELLE DU RESTE DE LA POPULATION DU PAYS. CET ARTICLE ENTEND S'INTÉRESSER AUX ÉVÉNEMENTS QUI ONT PRÉCÉDÉ ET QUI ONT SUCCÉDÉ AUX MODIFICATIONS (DE 1992) À L'ARTICLE 27 DE LA CONSTITUTION MEXICAINE. IL VA ÉGALEMENT AVANCER QUELQUES POSSIBILITÉS SUR L'AVENIR DE LA PROPRIÉTÉ COLLECTIVE (SOCIALE) AU MEXIQUE.

PAR DAGOBERTO H-ACEVEDO

Brève histoire de la propriété collective au Mexique

Le Mexique est considéré comme un pays traditionnellement agricole¹. Avant l'arrivée des Espagnols en Amérique, les trois plus grandes cultures en Mésio-Amérique et en Amérique du Sud (Azèques, Mayas et Incas) avaient déjà une structure sociale complexe basée fortement sur l'agriculture². Ces sociétés étaient organisées en système de castes, ce qui supposait des systèmes très hiérarchisés et très verticaux, avec peu de mobilité entre eux. Les activités de base ou primaires telles que l'agriculture, assurées par les castes du plus bas échelon, soutenaient les structures sociales³. Avant l'arrivée des Espagnols en Amérique et plus précisément en Mésio-Amérique, six différents types de tenure de terre coexistaient, mais le plus répandu était le *calpulli*. Non seulement le *calpulli* était la base du système de production alimentaire mais aussi un outil important permettant d'organiser la population ainsi que le territoire⁴. D'après Thompson et Wilson, le *calpulli* et le système de tenure espagnol furent à la base de la formation de l'*ejido* au Mexique. De la Conquête (en 1521) jusqu'à la Révolution (en 1910), l'*ejido*, qui présente encore aujourd'hui plusieurs éléments du *calpulli*, fut un outil très important servant à réduire les inégalités sociales, surtout parmi les groupes autochtones⁵ se vouant principalement à l'agriculture. La propriété privée était, à l'époque, représentée par *las haciendas*, et la propriété collective, connue plus tard sous l'appellation de propriété sociale, était représentée par l'*ejido*⁶. Tout au long de l'histoire du Mexique depuis la Conquête, il y a eu des abus constants envers les peuples autochtones, d'abord par la couronne espagnole, et ensuite par les autorités mexicaines. Le manque d'impartialité des autorités a contribué à l'accumulation de terre de la part du privé et à la formation de grandes extensions de terre appelées *latifundios*⁶. Avec le temps, cette situation est devenue insoutenable et s'est



source : www.museoblaten.com

conclure avec la Révolution mexicaine. À différentes périodes de l'histoire mexicaine, le gouvernement a exprimé son malaise envers la propriété collective ou sociale, affirmant que ce type de tenure de la terre nuisait au développement, surtout économique, du pays (Porfirio Diaz et plus récemment l'ancien président Vicente Fox), et reniant la présence et la façon de faire de plusieurs groupes ethniques qui ont comme base de leur structure sociale cette tenure de la terre.

Au cours des trois dernières décennies, avec la propagande du courant de pensée selon lequel le marché doit être le moteur de l'économie, l'idée de la privatisation est donc devenue l'argument central pour rendre, supposément, n'importe quel système de production plus « efficace ». Le Mexique n'a pas fait exception. Cette vague, appelée néolibéralisme, est arrivée au début des années 1970 et s'est solidifiée avec la mise en place de l'Accord

de libre-échange Nord-Américain (ALÉNA) en 1994. En fait, c'est en 1992 que le processus de décentralisation-privatisation a finalement touché l'un des éléments sur lesquels le Mexique s'est construit en tant que pays, la tenure de la terre. C'est ainsi que, de moyen de production, la propriété collective ou sociale se transforma en un bien transférable, autrement dit, commercéable.

Les modifications apportées à l'article 27 de la Constitution en 1992 ont-elles marqué le début de la privatisation de la propriété sociale au Mexique ?

La commercialisation de la terre était interdite depuis l'adoption de la Constitution mexicaine de 1917. Mais le 6 janvier 1992 (soit deux ans avant la mise en place de l'ALÉNA), le président Carlos Salinas de Gortari opéra d'importantes modifications dans l'article 27 de la Constitution mexicaine et permit la commercialisation de la propriété collective ou sociale et l'arrêt de la distribution de la terre aux paysans. Le fait de transformer la propriété sociale en un bien commercéable, marqua le début d'une nouvelle façon d'exploiter la terre et les ressources qui s'y trouvent. De la privatisation de la propriété sociale est né un intérêt pour l'exploitation de toutes les ressources naturelles (de surface comme souterraines) et donc du pétrole ainsi que d'autres minéraux. L'article 27 de la Constitution mexicaine règlemente ce qui a trait à l'appartenance et aux droits d'exploitation de la propriété. Ledit article a été modifié en 1992 en préparation à la mise en place de l'ALÉNA, le 1er janvier 1994. Ces modifications poussent donc à mener une réflexion sur leurs objectifs. Peu après l'entrée en vigueur de l'ALÉNA et dans la même année, le Mexique a vécu l'une des pires crises économiques (après cela) depuis le début des années 1980 ainsi que le soulèvement du *El Ejército Zapatista de Liberación Nacional* (EZLN) depuis un coin isolé du Chiapas. L'EZLN, plutôt qu'un groupe « terroriste » tel que dépeint par les medias, est un mouvement idéologique qui s'oppose notamment à la marchandisation de la propriété sociale et à l'arrêt de la distribution de la terre (propriété sociale) aux paysans (voir les accords de San Andrés Larrainzar). La présence de l'EZLN est symptomatique de ce qui se passe chez la plupart des groupes autochtones au Mexique. Il convient de souligner que les peuples autochtones du Mexique pratiquent, pour la plupart, une agriculture à petite échelle d'autosuffisance. Ce sont les groupes les plus démunis du pays⁷.



source : www.brakeover.net

Quel est l'avenir de la propriété collective ou sociale au Mexique ?

Les modifications à l'article 27 de la Constitution mexicaine (le 6 janvier 1992) constituent le préambule pour l'entrée du Mexique dans la zone de libre-échange avec le Canada et les États-Unis, le 1^{er} janvier 1994.

D'après l'architecte et promoteur des nouvelles politiques, Arturo Warman (ministre de l'Agriculture sous la présidence de Carlos Salinas de Gortari), la marchandisation de la propriété sociale au Mexique avait pour but d'arrêter la fragmentation de la terre et d'encourager l'urbanisation dans le milieu rural⁸. Le slogan promotionnel du programme pour la distribution de titres de propriété (PROCEDE)⁹ assurait qu'avec la marchandisation de la terre et la distribution de titres de propriété 1) se formalisait le patrimoine familial des paysans, 2) se réduisaient les conflits liés à la distribution de la terre créant une atmosphère d'harmonie et de démocratie, 3) se cultivait la paix sociale au pays, 4) se maintenait la production au niveau national à partir de l'utilisation des ressources naturelles d'une façon durable et 5) s'encourageaient les investissements publics et privés sous des conditions sociales et économiques égales. Combien des conditions mentionnées ci-dessus ont été déjà remplies ? En tant que chercheur intéressé par la privatisation de la terre, j'avance que les modifications à l'article 27 de la Constitution ont porté un violent coup à l'équilibre d'une grande majorité de la population paysanne et autochtone qui, auparavant, travaillait la terre pour l'autoconsommation et pour qui (du moins, pour la plupart) c'était le seul moyen de se nourrir. Bien que nombre de chercheurs, politiciens, économistes et leaders syndicaux soutiennent que le transfert d'un système de tenure sociale vers le privé a été avantageux (p. ex. Hardin, 1968; Clark, 1976; Dasgupta & Heal, 1979; Lloyd, 1977; Bajema, 1991), la vérité est que, suite aux modifications de l'article 27 (et même avant, en prélude à l'entrée en vigueur de l'ALÉNA), la propriété sociale était tombée dans l'oubli.

Suite à la grande crise alimentaire et pétrolière de la fin des années 1970 et sous la pression étrangère, les autorités mexicaines ont fait le choix de diminuer leur soutien à la propriété sociale et de donner plus de facilités aux propriétaires du secteur privé intéressés par les activités primaires. Le coup final porté à la propriété sociale fut la marchandisation de la terre, marquée par les modifications à l'article 27 de 1992. Pour cette raison, les détenteurs d'une parcelle de terre dans un système de tenure sociale se sont retrouvés seuls et à la dérive. Il faut relever que 53 % du territoire au Mexique se trouvait dans une tenure de type social, le reste dans une tenure privée, et une infime proportion des terres étant des aires gérées par l'État. Il faut aussi souligner qu'entre 8 et 12 % de la population au Mexique font partie d'un des 65 groupes ethniques enregistrés dans le pays¹⁰. Ce qui signifie qu'au moins entre 8 et 10 millions de personnes, au pays, avaient l'agriculture comme base de subsistance. Plusieurs règles pour faciliter l'acquisition de terres ont été établies, modifiant les us et les coutumes de divers groupes ethniques du pays.

En résumé, les populations autochtones-paysannes du pays ont fait les frais des modifications à l'article 27 de la Constitution, notamment en ce qui concerne la distribution de la part du



source : www.periodicoceccimientopersonal.com

est probablement l'un des avantages les plus ostensibles au Mexique. D'autre part, les programmes fédéraux (par exemple, PROCAMPO, PROARBOL, PROCEDE, entre autres), créés pour encourager l'agriculture à petite et à moyenne échelles, fonctionnent de manière palliative, car ne proposant que des solutions temporaires.

Un des sujets les plus controversés est l'augmentation de la productivité dans le secteur primaire à partir de la marchandisation de la propriété sociale. C'est une question de la plus haute importance et sans doute très critiquée, car l'agriculture à petite et à moyenne échelles est en train de disparaître et c'est ainsi que l'agriculture à grande échelle prédomine et pour laquelle il existe de l'information plus précise. Au même moment du procès de marchandisation de la propriété sociale au Mexique, il y a eu aussi une série de procès d'expropriation de terre basés sur la loi qui a été favorable aux compagnies minières, compagnies consacrées à la génération d'électricité (à partir des ressources hydriques) et bien sûr aux compagnies dédiées à l'exploitation pétrolière avec l'aide des autorités dans tous les niveaux. Il convient de porter une attention particulière sur ce dernier point sensible. L'insistance des deux derniers cabinets présidentiels sur le changement de la dénomination de propriété sociale au profit de la propriété privée n'a pas encore produit les résultats escomptés. Mais ce n'est qu'une question de temps, vu les avancées en la matière. Cela va bientôt faire 20 ans (soit deux décennies) de « libre échange » entre le Canada, le Mexique et les États-Unis et ledit progrès a coûté extrêmement cher au Mexique et certainement aux deux autres membres commerciaux. Alors, je vous interpelle ! « La finalité ultime de cette alliance tripartite entre le Canada, le Mexique et les États-Unis est-elle d'accorder la priorité à la croissance économique « infinie » déguisée en progrès, en cachant les violations constantes et flagrantes des droits humains de la population et en s'adonnant au saccage des ressources naturelles des peuples » ? Si oui, l'idée du progrès (et tout ce que cela implique) est fort douteuse.

Biologiste et environnementaliste de formation et ancien étudiant en géographie à l'Université de Montréal, Dagoberto H.-Acevedo a toujours été intéressé par la nature et ses phénomènes. Il a toujours été curieux de trouver des réponses, lesquelles, au fil du temps, l'ont amené à faire le lien entre les ressources naturelles, les droits d'exploitation et les droits fondamentaux des individus notamment en Amérique Latine.

gouvernement de titres de propriété dans des communautés où la propriété sociale était encore présente. Un des premiers phénomènes observés était l'acquisition plus facile de terre par des acteurs externes des communautés compte tenu du fait que le système traditionnel de prise de décisions (*el consejo de ancianos* – le conseil d'ainés) était abrégé en tenant seulement une réunion sur deux, où il fallait 51% d'approbation des membres de l'*ejido* ou des *tierra comunal* (les deux font partie de la propriété sociale)¹¹. D'autres changements ont suivi. Il y a eu notamment une forte fragmentation de la structure sociale dans des communautés autochtones et paysannes¹². Plusieurs traditions telles que *las fiestas* et *el tequio*¹³ commencent à disparaître progressivement. La vente des terres sans le consensus nécessaire se produit plus souvent en raison de la simple existence des titres de propriété ayant ainsi pour conséquences, davantage de litiges entre les membres de la communauté et ailleurs. La vente de la terre par les autochtones est une solution temporaire qui contribue à la paupérisation du milieu rural, car la plupart du temps, les prix de leurs terres sont sous-évalués. Dans le milieu rural mexicain, on observe un important mouvement migratoire vers les grandes villes du pays et aussi vers les États-Unis et le Canada¹⁴, surtout chez les jeunes mâles adultes. Des nos jours, on constate que la majorité des gens dans le milieu rural mexicain sont des aînés, des femmes et des enfants. Ceci a contribué à ce que plusieurs chercheurs appellent « la féminisation du milieu rural mexicain ». Certains rôles qui jadis étaient attribués exclusivement, aux hommes (surtout le travail physique et la représentation familiale auprès des autorités gouvernementales), désormais, sont incarnés aussi par les femmes¹⁵. La féminisation du milieu rural mexicain

1 Food and agriculture organization : www.fao.org (visité plusieurs fois de 2009 à 2012).

2 MacLachlan, C. M., *The forging of the cosmic race: a reinterpretation of colonial Mexico*. Berkley, University of California Press, 1990.

3 Thompson, G. D., et P. N. Wilson, *Ejido reforms in Mexico: Conceptual issues and potential outcomes*. *Land Economics* 70(4), 1994, pp. 448-465.

4 Castillo, V. Ma. T., *Land privatization in Mexico: Urbanization, formation of regions and globalization in ejidos*. Routledge. NY. USA. 2004.

5 Il est important de dire que la plupart de groupes autochtones au Mexique, même au présent, ont comme activité principale l'agriculture à petite échelle. Au Mexique, dire autochtone ça veut dire aussi paysan, mais paysans ce ne pas nécessairement dire autochtone. Ce sujet a été assez controversé. Pour de plus amples informations consulter les travaux de Rivera, J. M. (2009) et de Rodriguez et Scharrer (1991).

6 Chevalier, F., *La formación de los latifundios en México*. Fondo de Cultura Económica. México, D.F. 1976.

7 Robles, B. H. M., *Tipología de los sujetos agrarios, PROCEDE*. *Revista de Estudios Agrarios* (en ligne) Julio-Septiembre No. 4. 1996. Available at: www.pa.gob.mx/publica/pa070403.htm.

8 Warman, A., *El campo Mexicano en el siglo XX*. Fondo de Cultura Económica. México, D.F. 2001.

9 Programa de Certificación de Derechos Ejidales y Titulación de Solares.

10 Comisión Nacional para el Desarrollo de los Pueblos Indígenas : www.cdi.gob.mx (visité le 31 mars 2009).

11 De Ita, A., *México: Impactos del PROCEDE en los conflictos agrarios y la concentración de la tierra*. *Centro de Estudios para el Cambio en el Campo Mexicano (CECCAM)*. 2003.

12 Ruvalcaba, M. J., et J. M. Z. Pérez, *La Huasteca en los albores del tercer milenio*. Centro de Investigaciones y Estudios Superiores en Antropología Social. México, D. F., 1996.

13 *Las fiestas* ce sont les festivités qui renforcent les liens culturels, sociales et économiques entre les membres des communautés (pour en savoir plus consulter Lazos, E., et L. Paré, 2000). *El tequio, los cargos ou la faena* est le travail communautaire fait par chaque membre de la communauté pour la communauté et qui inclue le ménage dans le village ou même la récolte. *El tequio* est la colonne vertébrale de plusieurs communautés au Mexique (pour en savoir plus consulter Ruvalcaba, M. J., et J. M. Z. Pérez, 1996).

14 Acuña, V. S., et M. C. Alonzo, *La integración desigual de México al TLC*. Red Mexicana de Acción Frente al Libre Comercio and Antonio Gramsci, A. C. 2000.

15 Ramírez, M. C. A., *El campo no aguenta más: nuevas políticas para el desarrollo rural regional*. In: *Dimensiones del desarrollo rural en México: aproximaciones teóricas y metodológicas*. (Ed. De la Tejera, B.). Secretaría de Urbanismo y Medio Ambiente, Centro de Investigaciones y Desarrollo del Edo de Michoacán, Universidad Autónoma de Chapingo y Seminario Permanente Interinstitucional de Desarrollo Rural, México. 2003.

FÉMINICIDES ET IMPUNITÉ

Le cas de Ciudad Juárez

LE LIVRE A ÉTÉ PUBLIÉ À MONTRÉAL: ÉCOSOCIÉTÉ, 2012.

PAR MARIE FRANCE LABRECQUE

Depuis quelques années, la ville de Juárez au Mexique est devenue synonyme de violence extrême. Elle est en effet un des principaux sites de la guerre sans merci que se livrent les différents cartels de la drogue au pays. Depuis 2008-2009, le président Felipe Calderón a détaché des milliers de soldats de l'armée fédérale pour venir à bout de cette guerre et enrayer la violence mais sans grand succès. L'offensive actuelle de l'État mexicain contre les cartels de la drogue tend à faire oublier que Ciudad Juárez reste le lieu emblématique de ce qu'on appelle aujourd'hui le féminicide.

Du milieu des années 1990 à ce jour, au moins un millier de femmes ont été tuées dans cette ville de moins de deux millions d'habitants. Cette ville, située à la frontière nord que le Mexique partage avec les États-Unis a vu, dès les années 1960, l'installation de maquiladoras, soit des usines d'assemblage dans le domaine de l'électronique ou de la confection et qui appartiennent en général à des corporations internationales. Pendant au moins vingt ans, sinon davantage, le taux de main d'œuvre féminine dans ces usines étaient beaucoup plus élevé que celui des femmes dans les autres secteurs économiques, autrement dit, il s'agissait de la main-d'œuvre privilégiée dans ce type d'usines. On considérait en effet que les femmes étaient dotées de caractéristiques naturelles qui les rendaient aptes au travail minutieux que requiert l'assemblage. Mais en réalité, on recourait aux femmes parce que le coût de leur main d'œuvre était plus bas que celui des hommes.

La preuve? Peu à peu, les femmes ont été évincées des postes de travail et remplacées par des hommes comme si soudainement ces derniers étaient dotés de doigts de fée.

En raison de la présence des maquiladoras mais aussi parce qu'il s'agit d'un poste frontalier important, Ciudad Juárez a constitué un point de convergence pour les migrants de l'intérieur de l'État auquel cette ville appartient, soit Chihuahua, de même que pour celles et ceux de l'intérieur du pays. Des milliers de jeunes femmes se sont ainsi installées à Ciudad Juárez. Contrairement au sort qui sans doute les attendait dans leur village d'origine, soit celui

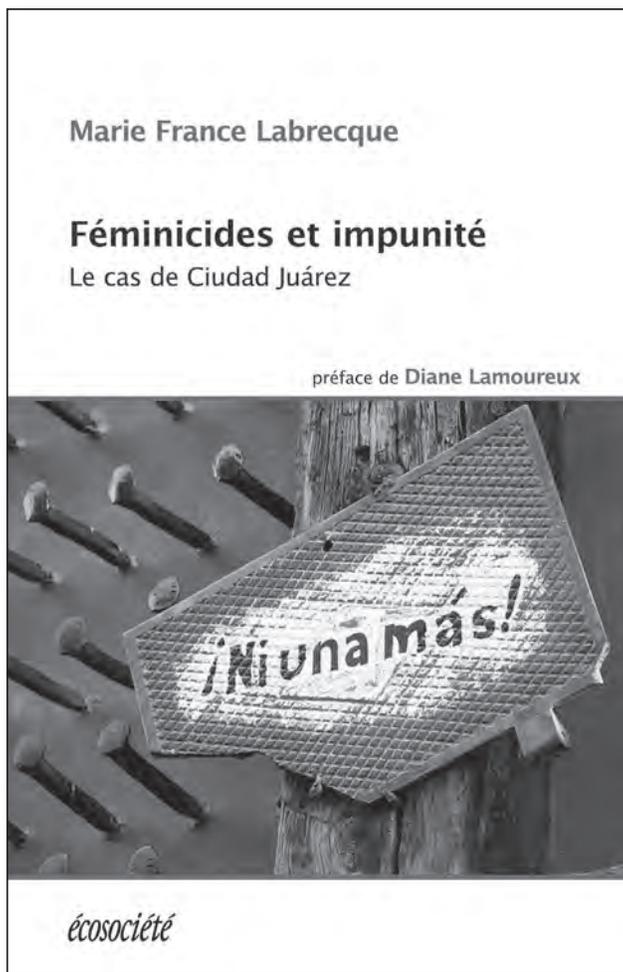
de fonder une famille et de dépendre de leur conjoint sur le plan économique, ces jeunes femmes gagnaient désormais un salaire qui, bien que médiocre, leur procurait une certaine autonomie. Dans un pays comme le Mexique, et particulièrement dans un État comme le Chihuahua, où jusqu'à présent le vol d'une vache était plus sévèrement puni que le viol d'une femme, l'autonomie des femmes a dû être particulièrement choquante pour les hommes.

C'est en 1993 qu'en lisant les faits divers, Esther Chávez, une militante qui luttait contre la violence faite aux femmes à Ciudad

Juárez, a remarqué une récurrence dans les meurtres de femmes qu'on y rapportait. Des cadavres de femmes étaient retrouvés dans le désert qui entoure la ville, sur des terrains vagues dans la ville même ou encore dans des dépotoirs. Les cadavres portaient des signes de sévices sexuels, de torture et de mutilation. Pour la seule année 1993, Esther a consigné 24 de ces meurtres, dont certains touchaient des travailleuses des maquiladoras, et n'a pu s'empêcher de remarquer qu'aucun coupable n'avait été identifié. Pour elle, il ne faisait aucun doute que la situation en était une de féminicide et c'est avec ce concept qu'elle a commencé à alerter les autorités.

Le terme féminicide, ou plus précisément dans sa version anglaise « femicide » est utilisé au moins depuis les années 1990 dans les milieux académiques et d'intervention voués à la lutte contre la violence faite aux femmes. Dans son acception la plus simple, il s'agit du meurtre d'une femme pour le seul fait

qu'elle en soit une. Au Mexique, une des définitions les plus citées est celle de l'anthropologue et ex-députée du Parti de la révolution démocratique, Marcela Lagarde y de los Rios, qui met l'accent non seulement sur la violence extrême que représentent le viol, la torture et les mutilations qui accompagnent ces meurtres de femmes mais aussi sur l'impunité dont jouissent les meurtriers. Lagarde considère qu'il s'agit d'une atteinte aux droits des femmes et que, en raison de la négligence, la corruption ou l'ineptie des acteurs de l'appareil judiciaire, c'est l'État qui en est finalement responsable.



Au concept de féminicide, plusieurs féministes ajoutent celui de patriarcat, ce dernier faisant référence à une structure de violence qui traverse la famille, la société et l'État. Sous un système patriarcal notamment, les femmes ne sont pas reconnues comme des personnes pas plus que des citoyennes autonomes et dotées de droits. Divers mécanismes maintiennent ce système en place tels ceux assurés par la division du travail, la double journée, la violence et finalement la mort. Un État qui, en entretenant l'impunité, privilégie les hommes aux dépens des femmes est indéniablement un État patriarcal.

Depuis 1993, donc, le nombre des meurtres de femmes à Ciudad Juárez que l'on peut qualifier de féminicides n'a cessé d'augmenter – avec quelques fluctuations ponctuelles. Un rapport de la Commission interaméricaine des droits de l'homme a fait ressortir qu'entre 1993 et 2001, les taux d'assassinats de femmes présentaient des « anomalies » au moins sous deux aspects : 1) le nombre de femmes assassinées durant cette période a augmenté deux fois plus rapidement que celui des hommes ; 2) le taux d'homicides de femmes à Juárez a dépassé de loin la moyenne nationale et les taux des autres villes frontalières, étant jusqu'à trois fois plus élevé qu'à Tijuana, une ville de dimensions comparables. Par exemple, entre 1995 et 1997, on a enregistré 136 assassinats de femmes à Juárez, comparativement à 36 à Tijuana et 13 à Matamoros; or, ces deux villes partagent plusieurs caractéristiques communes avec Juárez, comme le fait d'être des lieux de passage de migrants, de compter un grand nombre d'usines maquiladoras et de subir la présence du narcotrafic.

À partir de 2008, alors que des effectifs de l'armée ont commencé à être déployés à Ciudad Juárez pour combattre le narcotrafic, les féminicides ont connu une augmentation encore plus importante que par les années antérieures pour toucher 300 femmes en 2011. Certes, dix fois plus d'hommes ont été assassinés dans cette ville cette année-là. Si rien ne justifie ce nombre, on ne peut toutefois pas dire qu'ils ont été tués d'abord et avant tout parce qu'ils étaient des hommes. Dans la plupart des cas, ils prenaient, d'une façon ou d'une autre, et contrairement à la majorité des femmes assassinées, une part active aux activités mafieuses.

Les femmes de Ciudad Juárez, qu'elles soient des mères de victimes ou des militantes des droits humains des femmes, soit sur une base individuelle soit (et surtout) au sein d'organisations de la société civile, souvent en alliance avec des organisations internationales, n'ont eu de cesse depuis le milieu des années 1990 de réclamer que justice soit faite et que cesse l'impunité. On ne compte plus le nombre de manifestations de toutes sortes, de campagnes, de collectes de fonds, de publications d'ouvrages académiques, de reportages, de documentaires et même de films, pour dénoncer les crimes. À partir de 1998 d'ailleurs, des instances nationales telles que la Commission nationale des droits humains au Mexique, et différentes instances internationales de l'Organisation des Nations Unies, de l'Organisation des États américains et du Conseil de l'Europe ont joint leurs voix à celles des femmes de Juárez. Des groupes de solidarité, dont le Comité québécois de solidarité avec les femmes de Ciudad Juárez, existent ici et là, aux États-Unis et en Europe.

Le Comité québécois a vu le jour en 2002 et a effectué une mission à Ciudad Juárez et à Mexico en 2004 pour interroger les autorités judiciaires, rencontrer les instances gouvernementales récemment mises en place pour lutter (sans succès à ce jour) contre l'impunité, consolider ou développer des liens avec les organisations de la société civile mexicaine et rencontrer des mères de victimes. La mission du Comité au Mexique rassemblait sept femmes, chacune issue d'un milieu spécifique : féministe, ONG, groupes communautaires, syndicats, parti politique, artistique, et académique. Au retour, le Comité a organisé plusieurs manifestations publiques. Une activité importante a été celle au cours de laquelle quelques-unes des membres du Comité, de concert avec des représentants d'Amnistie internationale (qui avait déjà produit en 2003 un premier rapport sur Ciudad Juárez), ont agi comme témoins devant les membres du sous-comité des droits de la personne et du développement international du comité permanent des Affaires étrangères et du Commerce international de la Chambre des communes à Ottawa, le 9 décembre 2004. Une motion, réclamant que le Canada, en vertu du partenariat dans le cadre de l'ALÉNA (l'Accord de libre-échange nord-américain), fasse des représentations devant le Mexique chaque fois qu'il traitait avec lui, fut soumise. Elle demeurera hélas sans suite. Par son silence à ce jour, le Canada se fait donc le complice de l'État mexicain et de l'impunité. Notre pays a d'ailleurs accueilli en 2009 Monsieur Francisco Barrio Terrazas comme ambassadeur du Mexique. Or, ce dernier a été, de 1993 à 1998, gouverneur de l'État de Chihuahua auquel la ville de Juárez appartient, alors que les premiers féminicides se produisaient. Comme tous les gouverneurs qui ont suivi, Barrio Terrazas, interpellé à l'époque sur ces crimes, a tenté de les minimiser en affirmant que leur nombre était « normal » et il a suggéré que les femmes avaient été assassinées parce qu'elles fréquentaient de mauvais milieux, une façon comme une autre de « blâmer les victimes ». Si le Canada se fait silencieux, peut-être est-ce parce que son dossier sur les féminicides au pays même n'est pas sans tache. Au contraire. Tel que l'ont dénoncé respectivement Amnistie internationale et l'Association des femmes autochtones du Canada en 2004, plus de 500 femmes autochtones sont portées manquantes dans notre pays depuis les vingt dernières années. Tout comme pour le cas de Ciudad Juárez, ces rapports soulignaient l'urgence de reconnaître l'importance du problème, d'appuyer la recherche sur l'ampleur et les causes de la violence contre les femmes autochtones, d'entreprendre une action immédiate dans le cas des femmes vulnérables, de former les policiers et, aussi, de faire en sorte que la prévention soit une vraie priorité. De plus, tout comme dans le cas du Mexique, on évoquait l'existence d'un pattern plus large derrière les cas individuels et on insistait sur l'importance de coordonner les enquêtes. Finalement, on soulignait non seulement les facteurs économiques ayant placé les femmes autochtones dans une situation de vulnérabilité extrême face à la violence, mais aussi des caractéristiques spécifiques de classe, de « race » (entendue ici comme un construit social sans fondement biologique) et de genre.

Pour revenir au cas de Ciudad Juárez, une des préoccupations majeures des hommes publics de cette ville a trait à protéger l'image de cette dernière, aussi illusoire que ce soit devenu ces



source : lisebjorne.blogspot.ca

dernières années. En effet, les maquiladoras constituent encore et toujours la colonne vertébrale de l'économie de cette ville. Quant à eux, les propriétaires des corporations internationales et nationales qui investissent dans les quelque 300 maquiladoras de la ville et qui s'enrichissent sur le dos de plus de 250 000 travailleuses et travailleurs payés à des salaires dérisoires n'ont absolument rien fait pour aider les autorités administratives, politiques et judiciaires à enrayer les féminicides. Pourtant, quelque 22 % des féminicides ont été perpétrés contre des travailleuses de maquiladoras. Non seulement les corporations n'ont rien fait, au contraire, elles continuent de bénéficier d'exemptions substantielles de taxes, de telle sorte que la ville, ne recevant pas tous les revenus qu'elle devrait, est incapable de mettre en place une infrastructure digne de ce nom. Les quartiers populaires qui ont crû de façon anarchique dans cette ville n'ont ainsi pas de rues pavées, de sorte que les transports en commun ne s'y rendent pas, obligeant les travailleuses et les travailleurs qui sortent d'une période de travail nocturne, par exemple, à parcourir à pied des rues d'ailleurs sans éclairage public ou encore à traverser de sombres terrains vagues. Plusieurs des

travailleuses des maquiladoras ont d'ailleurs été assassinées à l'aller ou au retour du travail.

En d'autres termes, l'irresponsabilité des corporations internationales se conjugue à celle de l'État, autant celui que l'on connaît que l'État parallèle que représentent les cartels de la drogue, pour créer un milieu dans lequel la vie en général et celle des femmes en particulier ne valent pas grand-chose. Des féminicides se produisent partout au Mexique et ailleurs en Amérique latine et dans le monde. Apparemment, Ciudad Juárez n'est pas la ville où il s'en produit le plus. Cependant, la configuration des féminicides et la chaîne de responsabilité n'est pas la même partout. C'est la raison pour laquelle j'estime qu'il est important de tenter de replacer les féminicides de Ciudad Juárez dans un contexte régional. C'est ce que j'ai d'ailleurs tenté de faire dans mon livre.

Marie France Labrecque est professeure émérite de l'Université Laval et associée au Département d'anthropologie de cette université, à Québec, Canada. Ses recherches portent sur les conditions de vie des Autochtones, sur l'équité de genre, de même que sur les questions de justice sociale et elles se sont déroulées au Mexique, en Colombie et, dans une moindre mesure, au Mali.

La violence contre les femmes au Chiapas et le zapatisme

PAROLES DE MERCEDES OLIVERA : « LE PROBLÈME EST TELLEMENT PROFOND QUE POUR FAIRE DES PROGRÈS LES FEMMES DU MEXIQUE DOIVENT PARTICIPER À CONSTRUCTION D'UN MONDE DIFFÉRENT, UN MONDE SANS VIOLENCE, SEXISME OU OPPRESSION, ET POUR CE FAIRE NOUS DEVONS NOUS BATTRE CONTRE LE SYSTÈME NÉOLIBÉRAL QUI A ENVAHI NOS VIES »¹.

ÊTRE FEMME AU CHIAPAS SIGNIFIE VIVRE DANS UN CONTEXTE OÙ LA POSSIBILITÉ DE FAIRE FACE À LA VIOLENCE EST TOUJOURS PRÉSENTE. CETTE VIOLENCE PREND PLUSIEURS FORMES ET LES FEMMES PEUVENT SUBIR PLUS D'UN TYPE DE VIOLENCE À LA FOIS : VIOLENCE PHYSIQUE, PSYCHOLOGIQUE, SEXUELLE, ÉCONOMIQUE; VIOLENCE ORGANISÉE ET PERPÉTRÉE DIRECTEMENT PAR L'ÉTAT OU PLUTÔT VÉCUE AU SEIN DE LA COMMUNAUTÉ, DE LA FAMILLE. LA VIOLENCE QUI CIBLE LES FEMMES S'APPUIE, D'UNE PART, SUR LE SYSTÈME CAPITALISME NÉOLIBÉRAL, DONT L'ALÉNA EST UN ÉLÉMENT IMPORTANT DANS LE CONTEXTE MEXICAIN. D'AUTRE PART, CETTE VIOLENCE PREND RACINE DANS LE PATRIARCAT, SYSTÈME QUI MAINTIEN LES FEMMES DANS UNE POSITION INFÉRIEURE À CELLE DES HOMMES DANS LA SOCIÉTÉ. CETTE VIOLENCE ENVERS LES FEMMES, QUI SE MANIFESTE AUX NIVEAUX ÉCONOMIQUE, POLITIQUE ET SOCIAL EST EN FAIT L'EXPRESSION LA PLUS EXTRÊME DES VIOLATIONS DES DROITS DES FEMMES².

PAR GENEVIÈVE MESSIER

Violence organisée par l'état et violence dans la sphère privée

La violence de l'État mexicain envers les femmes et les populations autochtones n'est pas un fait nouveau, mais le soulèvement zapatiste du 1^{er} janvier 1994 a amené une intensification et une transformation de cette violence dans l'État du Chiapas. Il est important de souligner que la date du soulèvement est hautement symbolique, étant la date d'entrée en vigueur de l'ALÉNA. Après 12 jours de combat entre les rebelles zapatistes et l'armée mexicaine, le gouvernement mexicain déclara un cessez-le-feu. En parallèle à cette attitude en apparence conciliatrice, le gouvernement mexicain intensifia la militarisation du territoire chiapanèque et les groupes paramilitaires se sont faits de plus en plus présents. Ces deux groupes armés utilisent la violence contre les femmes (principalement la violence sexuelle et le meurtre) pour créer un climat de peur que les armes seules ne permettent pas de maintenir, en s'appropriant le corps des femmes³.

Un des exemples les plus tragiques de cette violence envers les femmes au Chiapas est le massacre d'Acteal. Le 22 décembre 1997, des paramilitaires sont entrés dans l'église de la communauté d'Acteal; quarante-cinq personnes furent tuées, dont trente-deux femmes et enfants et treize hommes, massacrées avec des fusils et des machettes. Plusieurs femmes ont été violées, elles ont ensuite été assassinées, leurs seins ont été coupés, certaines ont été coupées en deux. On a ouvert le ventre des femmes enceintes pour en extraire les fœtus. Plusieurs témoins ont entendus les assassins crier : « Tuons la graine! », ce qui signifie qu'on a voulu s'attaquer directement à la capacité de reproduction des femmes. Les autochtones chiapanèques représentent une menace pour le gouvernement mexicain en s'opposant directement aux politiques néolibérales et les femmes sont celles qui reproduisent ces corps autochtones⁴.

Les violences interpersonnelles, conjugales et familiales

ainsi que le système patriarcal sont aussi liées aux politiques néolibérales de l'État mexicain. La violence envers les femmes, dans tout le Mexique, a pris une ampleur alarmante depuis le début des années 1990, ce qui correspond avec l'entrée en vigueur de l'ALÉNA et d'autres politiques néolibérales au Mexique.

Les politiques néolibérales adoptées par le gouvernement mexicain favorisent les entreprises transnationales et les institutions financières, et non les intérêts de la population, ce qui entraîne des pertes d'emploi et une importante marginalisation, particulièrement pour les populations autochtones et paysannes. Les hommes perdent donc leur rôle de pourvoyeur, rôle que plusieurs femmes se retrouvent obliger d'assumer, par le biais d'emploi mal payés aux horaires difficiles. Les rôles traditionnels de genre sont donc remis en question par le système économique sans que les valeurs de la société qui sous-tendent ces rôles traditionnels aient été modifiées. Cela amène certains hommes à adopter des comportements d'hypermasculinité et à commettre des actes de violence psychologique, verbale, physique, sexuelle et économique pouvant aller jusqu'à l'homicide⁵.



source : www.fotolog.com/fortguiniane

Zapatisme et violence envers les femmes

Dès ses débuts, avant le soulèvement de 1994, le mouvement zapatiste a inclus des femmes dans ses rangs et s'est intéressé à la situation des femmes. Lors du soulèvement, l'Armée zapatiste de libération nationale (EZLN) a publié plusieurs textes révolutionnaires, dont la *Loi révolutionnaire des femmes*. Cette loi reconnaît à toutes les femmes du Mexique le droit à l'éducation, à la santé, à participer à la lutte zapatiste etc. Un article de cette loi aborde directement la violence physique faite aux femmes : « Aucune femme ne pourra être maltraitée physiquement, ni par des membres de sa famille ni par des étrangers. Les délits de tentative de viol et le viol seront sévèrement punis » alors qu'un autre reconnaît le droit à un mariage libre pour les femmes : « Les

femmes ont le droit de choisir leur mari ou compagnon, elles ne sont pas obligées de se marier de force »⁶. L'initiative de la rédaction de la *Loi révolutionnaire des femmes* est venue des rangs de l'EZLN, de ces femmes qui ont dû transgresser les coutumes de leurs communautés pour pouvoir participer activement dans le mouvement zapatiste. Elles ont par contre consulté les femmes dans les communautés, ont organisé des réunions et ont demandé aux femmes autochtones de définir leurs situations, ce qu'elles considéraient comme problématique et ce qu'elles aimeraient voir changer, tel qu'exprimé par la *capitana* Maribel : « Ce n'est pas nous, les femmes insurgées, qui avons écrit ses lois. Ce sont les *compañeras* des communautés autochtones »⁷.

Dans les années qui suivirent le soulèvement de 1994, le discours des femmes et des hommes zapatistes a soutenu que l'oppression des femmes au Chiapas était due au système capitaliste néolibéral. Selon eux, cette oppression, que les femmes subissent à la fois en provenance de l'extérieur de la communauté mais aussi à l'intérieur même de celle-ci, de la part d'hommes autochtones, provient d'une imposition de valeurs néocoloniales. Ces valeurs imprégnées de racisme ont été imposées par le biais du système juridique et de la religion et ont amené des inégalités entre les hommes et les femmes dans les communautés autochtones. On peut notamment mentionner ces paroles prononcées par une *comandante* à Oventic en 1996 : « Les hommes ont des idées très mauvaises, et ces idées, on les leur a mises dans la tête, le gouvernement, qui a dominé la pensée de l'homme [...] le véritable coupable, c'est le gouvernement, qui n'a jamais tenu compte des femmes et qui a changé l'esprit des hommes ; c'est pour ça que l'homme sent qu'il est le patron, celui qui commande. Elles [les femmes] espèrent que cela va changer. Elles ne peuvent pas rendre l'homme seul responsable de cette façon de penser »⁸.

En 1996, une « Proposition d'extension de la Loi révolutionnaire des femmes zapatistes » fut publiée dans le *La Jornada*. Ce texte mentionne davantage les comportements négatifs des hommes envers les femmes et autorise les femmes à châtier les hommes qui ne respectent pas ces règles : « Nous, les femmes, avons le droit de nous défendre physiquement quand nous sommes attaquées ou agressées par des membres de nos familles ou des étrangers, et nous avons le droit de châtier les hommes ou les personnes qui agressent, abandonnent ou insultent les femmes. ». Ce texte reconnaît que les hommes peuvent avoir des comportements violents envers les femmes, ils dénoncent ces actes et semblent davantage en tenir les hommes responsables que la *Loi révolutionnaire des femmes* le faisait, et il nomme des

conséquences pour les hommes qui commettraient cette violence⁹.

En septembre 2003, en protestation à la rencontre de l'OMC à Cancun, la *comandante* Esther a tenu un discours dans un *caracol*, où elle dénonce les violences dont les femmes sont victimes, en désignant directement les hommes comme responsables : « Parce que souvent le mauvais traitement que reçoit les femmes ne vient pas seulement du riche exploitateur [...] parce que nous sommes des femmes, le riche veut nous humilier, mais aussi l'homme qui n'est pas riche, celui qui est pauvre, comme nos maris, nos frères, nos pères, nos fils, nos compagnons de lutte et ceux qui travaillent et s'organisent avec nous ». Esther élargit son discours lorsqu'elle décrit la violence sexuelle vécue par les femmes mexicaines, elle ne traite plus uniquement du sort des femmes autochtones, chiapanèques et paysannes : « Et aussi les jeunes femmes qui sont suivies, dérangées et violées par des hommes qui prennent comme prétexte la façon de s'habiller des femmes [...] et nous voulons aussi parler des femmes qui sont assassinées à Ciudad



Juarez, qui est dans l'état du Chihuahua, ici au Mexique. Là-bas beaucoup de femmes sont séquestrées et violées et assassinées et ce ne sont que des femmes jeunes, pauvres et qui travaillent. » Selon Esther, en plus de dénoncer le capitalisme et le racisme, le mouvement zapatiste dénonce aussi le patriarcat, comme système d'oppression des femmes. Esther nomme donc plusieurs systèmes d'oppression et lie la lutte des femmes zapatistes à celle de toutes les femmes mexicaines.

En conclusion, nous pouvons affirmer que les femmes zapatistes continuent de vivre de la violence de la part du gouvernement et des membres de leur communauté. Cette violence est liée au néolibéralisme et aux politiques qui en découlent, comme l'ALÉNA. Cette violence s'inscrit également dans le système patriarcal. Les femmes zapatistes ne sont pas les seules à vivre cette violence, celle-ci est infligée à des femmes de toutes les origines ethniques et à travers tous le territoire mexicain. Je terminerai avec ces paroles de Mercedes Olivera : « Le problème est tellement profond que pour faire des progrès, les femmes du Mexique doivent participer à la construction d'un monde différent, un monde sans violence, sexisme ou oppression, et pour ce faire nous devons nous battre contre le système néolibéral qui a envahi nos vies »¹⁰.

Geneviève Messier est travailleuse sociale. Elle est membre de la Co-ordination Droits des Femmes d'Amnistie Internationale Canada francophone et s'intéresse particulièrement à la situation des femmes en Amérique latine, à la violence faite aux femmes et aux féminicides. Elle a séjourné au Mexique, dans une communauté autochtone zapatiste dans le cadre du projet des BriCOs (Brigades civiles d'observation).

1 OLIVERA, Mercedes. Opt.cit.

2 OLIVERA, Mercedes. « Violencia Femicida : Violence against women and Mexico's structural crisis », Latin American Perspectives, Riverside, 2006, n 33, p.104-114

3 SORIANO HERNANDEZ, Silvia. Mujeres y Guerra en Guatemala y Chiapas. Mexico, CCYDEL-UNAM, 2006, 289 p.

4 NEWDICK, Vivian. « The indigenous woman as victim of her culture in neoliberal Mexico », Cultural dynamics, Durham, 2005, n 17, p. 73-92

5 OLIVERA, Mercedes. Opt.cit.

6 SAUMIER, Geneviève. « Les lois révolutionnaires des femmes au sein du zapatisme ». Recherches amérindiennes au Québec, Montréal, 2001, vol XXXI, n 1, p. 71-82

7 ROVIRA, Guiomar. Mujeres de maíz. Mexico, Biblioteca Era, 1997, 236 p.

8 SAUMIER, Geneviève. Opt.cit.

9 SAUMIER, Geneviève. Opt.cit.

10 OLIVERA, Mercedes. Opt.cit.



Le mouvement zapatiste et son ennemi l'« Overclass »

EXTRAIT DE LA CONFÉRENCE DE JACQUES-ALEXANDRE MASCOTTO QUI A EU LIEU AU BAR POPULAIRE,
À MONTRÉAL, LE 12 DÉCEMBRE 2013. LE VERBATIM A ÉTÉ TRANSCRIT PAR DOUGLAS RODRÍGUEZ.

Marcos est sous-commandant pour la simple raison qu'il dirige le EZLN (*ejército zapatista de liberación nacional*), c'est-à-dire l'armée de libération zapatiste; un groupe d'autodéfense contre les attaques militaires et paramilitaires dont ils sont l'objet, dont les Indiens sont l'objet. Alors si on dit « Indien », on dit paysan, l'objet d'oppression de la part des grands propriétaires fonciers.

En conséquence, il est lui-même, par sa propre théorie concernant la civilisation, dépendant du commandement du Comité clandestin révolutionnaire indigène, où il y a cinq commandants. Il est à la fois le représentant militaire de ce Comité clandestin révolutionnaire indigène, et en même temps il a été désigné comme porte-parole à l'international et pour l'élite mexicaine, donc pour la société civile mexicaine, disons. En conséquence, comme il a été délégué, il s'est nommé sous-commandant. C'est-à-dire que l'élément indigène est au premier plan, en ce sens qu'il est lié à 1) la démocratie, 2) au rapport entre le gouverné et le gouvernant et 3) à la question suivante : qu'est-ce que les indigènes apportent à la globalisation?

Il est clair que Marcos, lorsqu'il était professeur, intellectuel à Mexico dans les années 80, s'est aperçu vite d'une chose : c'est que le capitalisme mondialisé, qui est devenu ensuite très vite la globalisation, même lorsqu'on le critiquait, était critiqué dans les termes mêmes du capitalisme. C'est-à-dire qu'il était critiqué dans les termes anti-civilisationnels du capitalisme. Il s'est aperçu que seule une théorie d'ensemble des civilisations pourrait s'opposer de façon correcte et efficace à la globalisation. Un des *insights* de ce jeune Marcos, lorsqu'en 1984 il part dans la jungle dans l'Est, le Sud-Est du Mexique, donc les Caraïbes d'un côté et le Guatemala ensuite et en-dessous, le Chiapas, il s'est aperçu que le capitalisme ne faisait pas seulement qu'exploiter les gens. Le capitalisme mondialisé était une autre forme, inédite, de domination, une forme nouvelle qui attaquait non seulement les travailleurs, les paysans, mais qui s'en prenait même à l'être des sociétés, à l'existence de sociétés et à la civilisation. Une de ses premières idées c'est que le capitalisme mondialisé dans ces transformations contemporaines est anti-civilisationnel.

D'ailleurs, on peut faire une remarque : une bonne partie des mouvements révolutionnaires latino-américains font référence, que ce soit dans leur constitution ou dans leur nomination, à l'indigénisme, aux Indiens comme Tupac Amaru. Ce qui est intéressant dans le titre zapatiste, c'est que l'on voit tout de suite dans le programme qu'il y a une volonté de reprendre le passé. De reprendre deux passés : un passé récent, celui qu'incarne Zapata avec la modernité mexicaine, autrement dit, la première Révolution mexicaine de 1910/1915 avec ses soulèvements paysans dont Zapata et Julián ont été des leaders; et ensuite un

passé indigène, qui obéit à une structure qui est révoquant en tout instant, très démocratique, qui s'appelle le Comité clandestin indigène.

Donc à la fois la référence à l'indianité, et la référence à la modernité politique mexicaine révolutionnaire. Et c'est dans ce sens que vous comprenez tout de suite que vous avez quelqu'un qui comprend ce que veut dire l'attaque du capitalisme contemporain, c'est-à-dire contre la société, contre la civilisation. C'est pour ça qu'il veut recomposer la société, recomposer la nation mexicaine, reconfigurer la souveraineté nationale du Mexique à partir de ces promesses du passé, à partir de tous ces éléments fondamentaux de sa base civilisationnelle.

Et ça, que ce soit au Pérou en Bolivie ou ailleurs, on voit très bien qu'ici, il ne s'agit pas simplement de critiquer des rapports sociaux de production, si vous voulez, marxiste attardé, et de refaire le tissu social, parce qu'on ne peut pas se libérer sur les termes mêmes du capitalisme; on est obligés de se libérer à partir d'un fondement de quelque chose, pas sur la liberté d'expression, ni sur les libertés formelles de la bourgeoisie et de l'« *overclass* » et des droits de l'Homme. On ne peut que se libérer sur les bases culturelles, civilisationnelles et matérielles qui représentent l'histoire de ces peuples et encore plus, toute la culture amérindienne. Tout ça est fondamental dans leur théorie, de la même façon qu'aujourd'hui la leçon que nous pouvons en tirer est d'arrêter de partir de la critique du capitalisme, à partir du *welfare state* ou des droits de l'Homme, etc. C'est-à-dire que ce langage-là, il engage même l'*overclass* qui ne cesse de parler de droit, de moralisme, de moralité humanitaire, d'humanitarisme, de tous ces choix-là.

Ce qui est extraordinaire, si je me revois dans la chambre où j'étais dans les années 90, quand je reçois un texte de Marcos, c'est qu'il va tout de suite nous dire qu'est-ce que la globalisation : c'est la Quatrième Guerre mondiale. Oui ça change des intellectuels qui nous racontent que la globalisation c'est une extension financière, des autonomies financières des marchés. Mais si vous avez dit cela, vous n'avez rien dit du tout, si vous partez là-dessus, c'est fini, hey! Messieurs, réveillez-vous! C'est la 4^e Guerre mondiale. Alors toute l'analyse porte sur le concept de quatrième guerre mondiale; plutôt que de parler de lutte, il va parler de guerre. Le capitalisme a entamé une guerre contre la nation, contre la souveraineté, contre les peuples, une véritable guerre et il ne s'agit pas de dire ici, ah, une attaque, simplement!

Alors si vous me dites cela, évidemment moi qui ai passé beaucoup de temps à étudier le communisme et la Guerre froide, s'il y a une quatrième guerre mondiale, alors elle est où

la troisième? Justement le caractère innovateur de ce texte c'est qu'il va dire que la 3^e Guerre mondiale, c'est la Guerre froide. Effectivement, on n'a pas compris que cette guerre froide, elle n'a pas été si froide que ça. Elle a été à haute intensité, parce que c'est dans cette Guerre froide que le capitalisme a commencé sa guerre totale contre les peuples, contre la société, contre la civilisation. Et aujourd'hui avec ce qu'on appelle la globalisation, il nous dit qu'il s'agit de la *quatrième guerre totalement totale*, avec un pléonaste tout à fait assumé. Alors si vous voulez, je vous présente cette thèse de Marcos qui est, à mon avis, une thèse imparable, parce que cette Guerre froide, on peut la figurer avec trois moments, trois types de guerre : l'Italie, le Chili, le Vietnam.

Une guerre avec le Chili, vous savez tout de suite, parce que dès que le socialisme pouvait présenter un visage d'efficacité démocratique, où Allende lance le concept de *propriété abusive*, et annonce le deuxième concept de *juste prix des matières premières* qui relativise le droit à la propriété absolue, à partir du moment qu'il veut faire rentrer Cuba dans l'Union des États Américains, évidemment on s'est aperçu qu'il fallait absolument étouffer dans l'œuf toute tentative démocratique de socialisme. Le Vietnam, je ne veux pas trop m'étendre là-dessus parce que vous en avez peut-être une connaissance plutôt nette dans l'imaginaire.

L'autre partie de la guerre civile contre les peuples, c'est l'Italie dans les années 60, 70 où l'État italien se livre à un terrorisme contre sa population. C'est ce qu'on appelle « *la strategia della tensione* », la stratégie de la tension, où Marcos dit que pendant la troisième guerre mondiale totale, c'est-à-dire, la mal nommée Guerre froide, l'État se sépare de ses citoyens, l'État s'oppose à ses citoyens et fait la terreur à ses citoyens. Ce qui est intéressant à voir ici est : quel est le rôle de la Guerre froide dans la genèse de la mondialisation? On peut toujours analyser la concentration de capitaux et après *so what*, des concentrations de capitaux, il y en a toujours eu. Il y en a eu du XVI^e siècle au XVII^e siècle et repris au XVIII^e siècle, etc. Ça c'est vraiment de la *bullshit*, c'est attaquer le capital sur son propre terrain, c'est-à-dire la chrématistique et l'économie, vous n'apprendrez absolument rien. Le capitalisme, il a toujours été fait, comme disait Braudel, il a toujours été fait d'expansion financière. Comme disait Keenan, un capitaliste, il fait la révolution industrielle parce qu'il ne pouvait pas faire autrement et il préfère ne pas travailler à l'usine, mais s'asseoir le soir et voir sur un écran le profit monter en plaçant son argent, tant mieux, il a toujours préféré l'argent fluide, facile et direct plutôt que la production. Et là, il y a un fantasme de Marx. Marx a pris un moment à Manchester, productif du capitalisme, où l'Angleterre se devait de produire 1) pour les innovations technologiques, 2) pour pouvoir constituer son armée et sa flotte pour constituer son empire. Mais de là à faire de la production l'essence du capitalisme zéro... et là malheureusement les marxistes sont tombés dans un économisme de mauvais aloi.

Et alors, Marcos voit très bien que la Guerre froide des années 60, 70, 80, jusqu'à l'extinction de l'Union soviétique, c'est la mise en relation systématique de ce que l'on peut appeler « *the*

wild zone of power » cette zone sauvage du pouvoir. C'est-à-dire le rapprochement entre la mafia, le terrorisme, l'extrême droite et l'État. Pendant tout ce temps-là s'est constituée cette liaison, une partie de l'État va abandonner ses citoyens en ayant recours à une déstabilisation de l'opinion. Et c'est précisément parce que l'État s'est tellement opposé à son peuple et que le peuple a tellement vu que l'État était dangereux, que le peuple a déserté l'État et s'est mis à voter pour un certain Berlusconi. Parce que, qui va analyser, sociologiquement, pourquoi des Italiens qui ont toujours été à l'avant-garde de la politique, de Machiavel à Gramsci, se sont mis à voter pour un pantin? Parce que justement l'*overclass* s'est constituée politiquement, culturellement, symboliquement dans la Guerre froide. La condition *sine qua non* de l'existence d'une *overclass* sur laquelle je n'aurai de cesse de revenir, c'est précisément d'éloigner le citoyen de l'État; où l'État apparaît comme dans une zone d'incertitude, terroriste contre terroriste, d'apprenti, et c'est précisément la stratégie de l'Italie. L'Italie est un bon laboratoire, c'est en Italie dans les années 70 qu'aura lieu ce qui va se passer ensuite partout ailleurs de la France au Québec, c'est-à-dire prendre l'opinion publique par ses tripes. L'idée est de terroriser le peuple, donc on va payer des groupuscules pour mettre des bombes dans les gares, et on va faire passer ça sur le compte des anarchistes. La stratégie de la tension, faire monter l'angoisse et aussi présenter l'État comme un gardien de l'angoisse, nous devons soulager l'angoisse des citoyens; d'où le rôle de la télévision.

Donc là vous avez tout un appareil symbolique de l'État qui se transforme. On ne va pas dire qu'on va supporter le citoyen dans sa reproduction sociale avec ses problèmes de santé, de famille, ça, c'est un coût. En revanche, on va surmultiplier la capacité de l'État à soulager l'angoisse des citoyens, tout en participant à la production de cette angoisse. C'est dans ce sens-là que sert la violence, la violence qui s'origine dans l'État et qu'il perpétue. Ça va créer des victimes et tout de suite le citoyen va se transformer en victime.

Dans les années 70 et 80, on va parler des citoyens victimes de la mafia, le citoyen victime du terrorisme, le citoyen victime des groupes fascistes, occultes, le citoyen victime de la corruption et tout ce phénomène de pureté, de pureté morale, qui va triompher avec l'opération « *manipulite* » c'est-à-dire « mains propres » où le juge va dire, ha! la politique est corrompue effectivement. Toute cette opération de « *manipulite* », on en arrive à dire la politique est corrompue, tous les politiciens sont corrompus. Et vous avez un Berlusconi qui dit – on l'appelle Pol Spot en Italie puisqu'il possède tous les spots télévisés – et il dit oui la politique est dégueulasse, maintenant il faut faire du *foot*, il faut des belles poupées à la télé.

Et vous avez au Québec – vous savez au Québec c'est toujours en retard, normal on n'a pas des gens très éduqués dans l'État, on a toujours des hommes d'affaires, évidemment, ils ont quand même quelques heures d'université en moins que les autres, alors ils prennent ça en retard – et nous on a la commission Charbonneau, voyez, comme ça on va encore éloigner plein d'avantages. Au lieu de s'attaquer à un système économique, politique et social qui est fondé sur l'exploitation, fondé sur la

prédation, on va appeler ça « corruption », pour précisément encore une fois délégitimer le rôle de l'État vis-à-vis des citoyens. Parce que les citoyens de cette manière vont vivre avec des pensions privées, vivre d'une stratégie privée parce que l'État, je ne peux plus compter dessus; je vais donc moi-même acheter des assurances privées, je vais aller dans les cliniques privées parce que l'État c'est de la merde.

Parce que dites-vous bien une chose, ce sont l'État et les stratégies de l'État lui-même qui entament la critique de l'État, parce que les intellectuels à l'UQAM, ou ailleurs, ils ne font que critiquer la première victime, le chien écrasé, ils font des petites analyses sur le cauchemar d'un immigrant, d'un délinquant, d'un itinérant. La critique de l'État n'appartient plus qu'à l'État lui-même et sa meilleure critique c'est la corruption. Alors, si vous croyez qu'il y a de la corruption au Québec, vous vous trompez, il n'y en pas plus qu'ailleurs; sauf qu'au Québec on a encore, pour des raisons de décalage historique, on a encore une idée de l'État de la Révolution tranquille, de sa mission de protéger le citoyen. Mais ça coûte trop cher pour l'overclass, dont je vais parler tout à l'heure, trop cher pour le capital financier et alors comment faire? On va délégitimer comme en Italie, comme on a fait en France, et on amène les juges de telle façon qu'en Italie, ces fameux juges qui se pensent au *Far West*, et à la fin vous avez des technocrates non élus qui dirigent ces pays. Alors, en Grèce c'est le même principe : corruption de l'État, et on va finir par délégitimer totalement la politique, les partis politiques, et on va avoir soit des technocrates, l'action italienne provisoire, soit des fascistes qui vont arriver comme dans les années 30 et vont suspendre et vont faire en quelque sorte un état d'urgence, d'exception, et introduisent dans tous les partis, un *führer*, un seul parti, le parti du peuple.

Et les citoyens, alors ce qui est écœurant dans cette affaire, c'est que les gens de gauche applaudissent à la commission Charbonneau et ils ne voient pas que d'abord c'est l'État qui déclenche sa propre critique de lui-même et qui prend quelques têtes de pipe comme ça dans une logique de dépolitisation qu'a très bien vu Marcos. La Guerre froide, c'est aussi la dépolitisation, et on va se servir de ce *leitmotiv* de la victime et de la violence.

Et donc le rôle de l'État ce n'est plus que de protéger les victimes. Et pour protéger les victimes, il faut plus de police, il faut plus de prisons, plus d'appareils carcéraux, et c'est dans ce sens qu'une nouvelle classe dirigeante s'est fondée, s'est appuyée sur un processus de dé-légitimation de la politique et dépolitisation « *at length* » et qu'elle a mené une véritable guerre. Alors comme en Italie, on a dû passer par une société très politisée, on a dû passer par la bombe de la gare Bologne, de la *piazza*

Colonna, la *piazza d'Italia*, tout ça. Au Québec, on a de façon très déterminée foutu en l'air les infirmiers à la retraite très tôt. On a fait en sorte qu'on soit tassé dans les urgences, pour faire des élections sur les files d'attente, etc. Pour tout de suite victimiser la population, et que finalement, la population ne vote plus que sur d'éventuels lits d'hôpital, et sur l'accessibilité virtuelle à tel soin. Et c'est à ce moment-là que le capitalisme crée lui-même une idéologie de la victime dont dérive la *political correctness* et dont dérivent les droits de l'Homme, l'Homme n'est plus qu'une victime, l'être humain n'est plus qu'une victime. Effectivement une victime ça se protège par des guerres préventives, par un renforcement de la police, par une militarisation de la police, par une transformation des universités où finalement la sociologie va devenir une sociologie policière, pour avoir un certificat en profilage sociologique du terrorisme par exemple, comme c'est déjà le cas aux États-Unis dans de multiples campus.

Donc on voit très bien qu'il y a une façon de créer un univers violent imaginé à l'imagologie de la Guerre froide, celle-là on ne l'a pas vu, où les individus sont pris par ce problème, sont terrorisés, alors effectivement, ça ne prend pas Freud pour expliquer comment à la fois on va acquiescer à des politiques d'incarcération. Et donc vous avez ce couple victime de violence, et Marcos le dit très fermement, d'une violence subtile où les gens ne veulent conserver de l'État que sa capacité à éloigner la terreur sans voir vraiment que la capacité de l'État à éloigner la terreur, suppose précisément un engendrement perpétuel de la terreur.

Alors Marcos continue toujours dans cette fameuse sociologie de la Guerre froide, qui, à mon avis, est géniale – les sociologues occidentaux devraient avoir honte, n'est-ce pas! Alors, en même temps,

il s'aperçoit que ces éléments sont des éléments fondamentaux d'une guerre totale. Et en même temps, il voit tout de suite que le capitalisme s'engage dans une crise économique permanente et que la crise n'est plus une crise au sens d'une crise qui arrive, comme une crise cardiaque qui arrive, mais que c'est l'état permanent de fonctionnement du capitalisme. Le terrorisme dans les années 1984 à 1994, et finalement la corruption étant le mode de fonctionnement de prédation devenu le mode de production gigantesque, c'est un mode de production systématique, et donc la corruption c'est le mode normal de fonctionnement du capitalisme, *stricto sensu* il n'y a plus d'État corrompu, de la même façon qu'on a critiqué Moubarak, etc. Évidemment, les gens sur place avaient des raisons de voir, mais ce n'est pas la corruption en tant que telle. C'est tout le système de prédation néolibéral qui s'est surajouté à des féodalités sur place, c'est cet ajout qui a fait en sorte que les gens n'en pouvaient plus. Parce que quand il y a eu des prédatons familiales, seigneuriales et ethniques, ça s'est toujours fait dans l'esprit de l'époque depuis

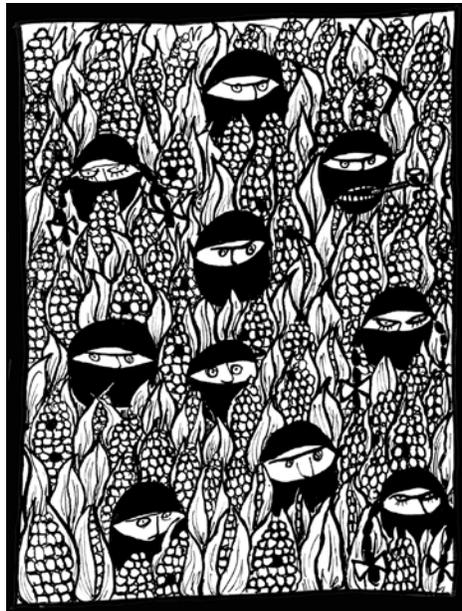


photo - l'ecologie-zappalà

les trois derniers siècles, et quand ça s'ajoute, ça se multiplie avec le néolibéralisme et que tout d'un coup le petit gendre ou le petit neveu de Raïs qui avant avait l'accès à une terre, et puis maintenant le néolibéralisme lui propose une banque, lui propose des ports, alors à ce moment-là, il commence à se féodaliser par un acte de prédation considérable.

Et là on voit qu'il y a corruption voyez, en fait ceux qui sont encore dans l'ancien style des corrupteurs ils passent à la classe moyenne. Ceux qui n'ont pas compris ce que Marcos comprend très bien, dans les années 70 : que c'est l'alliance de la finance avec le crime organisé, c'est la constitution des paradis fiscaux qui permet précisément cela. Ce que Marcos dit sur les paradis fiscaux, c'est que c'est le point de contact, le point nodal de rapport où la finance, les gouvernants, les ministres de l'Économie du trésor et les *mafiosi* se rencontrent, c'est précisément ça leur conférence permanente. Effectivement quand on joue ce rôle de prédation fondamentale, ben, ceux qui sont là vont aller chercher le Bettancour machin, gratter un peu là un mini entrepreneur italien de Saint-Léonard. Ben là alors eux sont faciles, ce n'est pas des grands joueurs dans la mondialisation. On va dire alors, vient surtout le dégoût, on va dire le système est sain; démonstration, il est sain puisqu'on ne peut corrompre ce qui est sain, donc on va éliminer la corruption et on retrouve ce qui est sain. Par définition le concept de corruption suppose le concept délirant de système sain, or le système est corrompu jusqu'à l'os, ça on ne le comprend pas.

Alors Marcos dit autre chose: pourquoi je dis que la globalisation c'est la 4^e Guerre mondiale, totalement totale. Il dit que c'est l'extension totalitaire et l'amplitude déchaînée de tout ce que j'ai raconté sur la 3^e Guerre mondiale; c'est-à-dire la capacité de donner une logique à une toute puissance totalitaire; c'est-à-dire la capacité d'attaquer le champ humain et social dans tous ses états, de la famille à la psyché, de la psyché au syndicat, du syndicat au parti, du parti à l'éducation, de l'éducation à l'université, c'est-à-dire que c'est l'extension totalitaire spatio-temporelle des logiques de la Guerre froide. La 4^e Guerre mondiale c'est l'extension totalitaire de la 3^e Guerre mondiale qui est cette Guerre froide. Et il dit comment on pourrait voir comment s'est terminée cette troisième guerre mondiale; il dit que le coût a été si brutal que les États nationaux n'ont pas eu la force de défendre les intérêts des citoyens, la scène planétaire s'est transformée en un nouveau champ de bataille pour devenir le chaos. Il dit que ce qui maintenant caractérise vraiment fondamentalement cette globalisation, c'est qu'elle s'attaque même aux principes civilisationnels de toute civilisation, elle s'attaque aux civilisations.

Bon, Marcos ne dit pas grand-chose là-dessus, mais si vous voulez savoir ce que dit Michel Freitag là-dessus, le principe civilisationnel c'est très simple. C'est que toute société a un principe d'intégration sociale, si vous voulez dans un axe horizontal où est reproduite matériellement et politiquement la vie de ses citoyens, et dans un axe vertical où il développe un espace d'horizon d'idéalité qui ne correspond pas à ses besoins immédiats. Toute civilisation, tout principe civilisationnel, c'est la non-correspondance entre le concept de désir, l'attente

et le présent, c'est-à-dire qu'il y a toujours dans un principe civilisationnel une volonté d'idéalité vers quelque chose qu'on appelle la transcendance, et c'est à partir de cette civilisation-là qu'on crée des œuvres. Ce que vous voulez, entreprendre un programme humaniste à l'école, entreprendre une idée de former des citoyens, etc.

Alors, le deuxième point, à mon avis génial de Marcos – le premier point c'est la guerre et l'extension permanente de la guerre; le deuxième point que cette guerre allait viser la civilisation même; le troisième point, dans son fameux texte qui s'appelle « La Quatrième Guerre mondiale a commencé », c'est sa théorie disant, oh globalisation! oui c'est global d'accord. Mais attention, il appelle la globalisation un puzzle, un casse-tête (*rompe la cabeza*).

Et c'est là que Marcos, je vais vous lire un passage, quand Marcos théorise le puzzle, ça me fait penser à ce passage de Marx, dans *Le Capital* livre 4, tome 2. Voilà, je vous donne une citation. Marx dit : « la crise, c'est l'établissement par la force de l'unité entre des moments promus à l'autonomie et l'autonomisation par la force de moments qui sont essentiellement uns ». Ça c'est génial! Qu'est-ce que la Guerre froide, 3^e Guerre mondiale ? C'est le moment où le capitalisme fait péter en éclat l'unité des sociétés, il fait péter l'unité, c'est-à-dire qu'il va autonomiser des mouvements qui normalement, comme dirait Marx, devraient être coordonnés ou liés entre eux, et on fait péter, on autonomise par la force l'économie par rapport à la société, on autonomise les banques par rapport à l'économie, on autonomise les placements financiers par rapport à la banque, on autonomise la titrisation et la spéculation boursière par rapport aux dépôts bancaires. Par exemple, on va autonomiser la Slovaquie par rapport à la Yougoslavie. Si vous voulez, à tous les niveaux on autonomise, on fait puzzle à tous les niveaux.

Et donc, le problème est que le capitalisme qui doit être global – et effectivement il est global, mais qu'est-ce que ça veut dire? C'est ce que Marcos a très bien vu, que la première condition de la globalisation, c'est la fragmentation de l'unité politique et civilisationnelle des peuples, des cultures et des sociétés. Pour globaliser, il faut d'abord fragmenter ; quand on a commencé à parler dans les textes de globalisation, invasion de la Grenade, de la République populaire du Chili, la Guerre des Malouines, intervention à Panama. C'est-à-dire que le capitalisme commence à casser et il va développer de cette façon, comme jamais, non pas des guerres, mais une multiplication de guerres régionales, pour justement casser. Et, par exemple, on veut casser le MERCOSUR, on va casser le rapport naturel entre le Venezuela de Chávez, le Pérou, le Cuba, on va casser, casser, casser tous les liens qui sont à la fois sociaux, culturels et historiques. Et alors après, comme on voit, ça fait des crises abominables, la crise actuelle. La crise actuelle Madame et Monsieur, c'est la tendance fondamentale du capitalisme à vouloir réunir, par la force, ce qu'il a démembré par la force.

Sauf qu'attention, attention! il ne va pas réunir sans reste, et c'est là qu'on voit que Marcos a la même théorie que le groupe Krisis de l'Allemagne avec Robert Kurz par exemple, c'est-à-dire la *nouveauté absolue*. Parce que comme Hannah



Arendt l'avait bien expliqué, un intellectuel qui veut arrêter de penser comme un con, son premier devoir est de penser la *nouveauté radicale des choses*. Si tu n'es pas capable de penser la nouveauté radicale des choses, va te coucher. Bon, à l'Université, on a des concepts qui datent de trois mille ans, c'est pas avec ça qu'on va penser la globalisation. La reconfiguration, par la force, de ce qui a été déchiré, démembré par la force, va se faire en laissant les autres, et c'est l'analyse des puzzles, des zones de barbaries, des zones où l'humain est superflu. On va recomposer ce qui serait un hypermarché, ce qu'il appelle « hypermarché planétaire ». On va regrouper le marché du travail efficace et les autres y peuvent crever de faim, ils peuvent crever dans leur misère. Et c'est là que le monde va se développer en globalisation : un hypermarché et le reste. Alors on va voir comment il se divise. Il va s'unifier de façon très particulière, c'est la grande nouveauté, et il va rejeter les humains superflus, des humains qui ne sont pas capables de s'adapter au nouveau marché du travail, à tous les niveaux. Il va développer à l'intérieur des villes des zones de banlieue, des banlieues de Bourgeois où l'on dit que c'est du fondamentalisme de brûler des voitures. On va laisser tomber des écoles, on va laisser des gens vraiment dans une espèce de degré zéro d'autogestion, dans la misère, et ça se fait à l'intérieur d'un colonialisme interne. Par exemple, sachez qu'en Angleterre, la classe des pauvres, comme on l'a établi sociologiquement ceux qui gagnent moins que 600 dollars par mois, la classe des pauvres en Angleterre, elle a une espérance de vie de 8 à 10 ans moindre que la classe des pauvres en Inde, vous comprenez là? C'est-à-dire qu'il vaut mieux être pauvre en Inde qu'en Angleterre : vous avez une espérance de vie de 8 à 10 ans supérieure.

Le colonialisme interne, le puzzle casse et recompose la société (ladite « société civile »). Vous voyez, on ne parle plus de société, on parle de société civile, la société civile c'est la bonne société, le propre de société est « Sagard », la société n'existe plus. Vous savez que toute la société civile au Québec, les Plamondon et autres, ça c'est la société civile. Vous savez maintenant qu'il n'y a plus de société civile. La sociologie d'élevage est d'accord avec Margaret Thatcher. D'ailleurs, la société civile n'existe pas et les sociologues, s'ils étaient plus intelligents que les autres, ils sauraient que la société n'existe plus. Les autres peuvent crever, vous voyez. L'Afrique, à part quelques pôles qui intéressent les Chinois pour les matières premières, elle peut crever, les autres, en Amérique latine, pareil. On vient de dégager le Brésil de tout ça, les autres, vous êtes destinés à être des banlieues des pôles de développement dans l'hypermarché capitaliste.

Alors c'est simple, cette recomposition va se faire, alors le Moyen-Orient et tout ce qui se passe maintenant au Moyen-Orient, c'est une lutte pour garder ce que l'on veut dans le centre néolibéral de l'hypermarché, et rejeter le reste dans des zones d'exploitation touristique, néo-touristique, sexuelle. Là-dessus, on peut mettre le Liban, la Syrie, la Lybie, où on va concentrer quelques pôles du développement. Et si vous me suivez, cette guerre, ces prétendues révolutions humanitaires, ces interventions humanitaires au Moyen-Orient, c'est précisément

pour départager, dans une stratégie de développer très connue dans les textes de géopolitique, ce qu'on appelle la « stratégie d'un grand Moyen-Orient ». C'est de faire péter la souveraineté des États, c'est faire péter leurs synthèses et leurs unités nationales, leurs souverainetés nationales, soit en faisant basculer les États entiers dans des zones de barbarie, soit en en extirpant ce qu'ils ont de valable, de productivité, de capacité d'enrichissement et de liberté, et de rejeter des provinces entières. C'est pour ça qu'ils veulent partager des États selon les ethnies, selon les droits des confessions, selon le droit des religions, vous voyez.

Si vous ne comprenez pas ça, il y a une partie considérable qui se passe dans le monde arabe qui vous passe sous le nez. Il est clair qu'Israël, il veut du Liban en faire un gigantesque Monaco pour diriger son industrie touristique et de plaisir, c'est une évidence. De la même façon que d'autres pays capitalistes, dont le Canada, veulent transformer des spots dans certains pays pour en faire des lieux d'extraction minière, pour l'or, l'argent, les rubis, c'est pourquoi il y a des pays comme le Mali, le Nigeria, le Congo, la Côte d'Ivoire. Les richesses ne sont pas partout, les richesses sont concentrées dans le Nord, dans le Sud, mais nous, ce qu'on veut c'est la séparation, ça ne coûte pas cher, on ne veut même pas s'occuper du développement, on va s'occuper des routes, des écoles des pays dont on n'a pas les matières premières. Alors le marché des armes et tout, puis ça fait des sécessions, ça fait des guerres civiles abominables, trois millions de morts au Congo en trois ans. C'est la moitié d'un Holocauste ça, trois millions. Parce que le capitalisme ne veut plus assumer les coûts de sa reproduction. C'est ça que ça veut dire la globalisation. Au Québec on est plus civilisés, on va fermer la Gaspésie, fermer la *shop*, ça coûte trop cher. On va fermer, on donne tant aux gens pour qu'ils aillent vivre ailleurs, on ferme des routes, des logements, des écoles, ça coûte trop cher, parce qu'il n'y a plus rien, plus de morue, il n'y a plus rien, les gens préfèrent aller à Cuba ou en République Dominicaine plutôt que d'aller en Gaspésie, là où il fait -10 au mois de juillet.

Marcos, il voit très bien cette affaire. Par exemple, l'Union européenne, Marcos, il ne l'appelle pas comme ça, il l'appelle « la Fédération », c'est-à-dire qu'on va concentrer autour de la France, de l'Allemagne et des pays nordiques inclus, de l'Angleterre, toute une zone d'hypermarché transnational et le reste, clac! Vous serez disponibles pour vos corridors pour l'Allemagne, pour l'immigration, où la Grèce est en train de perdre tous ses médecins, tous ses informaticiens, tout ça. C'est un pays qui dans sept ou huit ans n'aura plus rien, tous ceux qui ont été à l'école, qui ont de l'éducation, vont être appelés par l'Allemagne ou le Canada, les États-Unis. Et ensuite on va faire une zone où la Grèce, le Portugal vont devenir la République Dominicaine. Alors on va faire des aéroports partout, pour chaque plage. On aura quasiment un avion qui va se déposer directement de Stockholm à Santorini. Ils savent très bien que pour les plages du Portugal, par exemple, les avions qui viennent de Moscou, d'Oslo ou de Copenhague ne passent pas par Lisbonne. Ils vont directement au Faro, ils vont directement là où il y a du tourisme et alors toutes les zones au milieu, où on fabriquait encore des patates, des haricots, alors dégagez, crevez, crevez !

Et c'est ça qu'on appelle la Fédération, la vraie, l'Union européenne : une carte de crédit illimitée pour les capitalistes qui veulent se maintenir dans les zones transnationales de développement. Et pour le reste, c'est des zones de barbarie. Dans ce sens, il y a effectivement une globalisation de la misère, et c'est la raison pour laquelle, dans une analyse de la force de travail des travailleurs, Marcos parle d'une force de travail reprofilée pour le nouveau marché de l'emploi planétaire. C'est là qu'il va montrer ce qu'est fondamentalement la globalisation. C'est la destruction légale, juridique, culturelle, matérielle. Le plus loin à ce niveau, c'est la Palestine. On détruit tout, les oliviers, l'irrigation, la souveraineté nationale, pour créer des États non viables, donc une destruction des bases matérielles de la souveraineté nationale. Dépeuplement qualitatif, exclusion de tous les inaptes et développement de ce qui se trouve entre la misère absolue et le centre de développement techno-informatique, le tourisme, le droit au tourisme, le fameux droit à la différence, le droit à la circulation. On parle maintenant d'une conception des droits de l'Homme qui est celle des droits des tours opérateurs, c'est-à-dire que le touriste a autant de droits que vous, j'ai droit à mon soleil et dégage, espèce de connard ! Tu as toujours habité là depuis 500 ans ou 1 000 ans ?

Droit au tourisme, Mesdames et Messieurs. Les gens pensent que le capital s'intéresse aux droits de l'Homme. D'ailleurs, premièrement, pour les avocats les droits de l'Homme, ça sert à faire taire les opposants. N'importe qui que ce soit, un homme d'affaires va utiliser le *political correctness* et le droit de l'Homme pour nous faire taire et nous amener en cour, par exemple le mouvement sioniste est là très fort au Québec. Dites quelque chose et voilà, fermez votre gueule ! Les droits de l'Homme c'est pour ceux qui ont les moyens financiers, parce que si vous avez des droits, la corporation, qui est une personne juridique, morale, elle a autant de droits que vous sinon plus. Ne pas avoir le droit de fermer la gueule d'une corporation, là encore c'est un gros problème.

Donc, j'ai toute une théorie sur pourquoi on est capable de ne rien foutre. Toutes les balivernes que la gauche accepte. Donc destruction des marchés nationaux : Marcos théorise tout de suite « croissance sans emploi », « croissance à bas salaire », « croissance par endettement ». Et c'est précisément ça aussi qui fait en sorte que l'*overclass*, c'est l'« *over salaried class* » parce que la grande nouveauté, c'est que maintenant il n'y a pas de bourgeoisie. La bourgeoisie, elle est maintenant salariée, Mesdames et Messieurs ! *L'overclass*, elle touche un salaire, certains touchent 5 millions par année ou un parachute doré de 4 millions. Vous voyez, ça commence par des recteurs d'Université qui gagnent 3 000 000 \$ et ça monte, ça monte, ça monte et vous faites le palmarès de chaque pays et de l'*overclass* et leurs salaires. Alors ce qui caractérise l'*overclass* à partir d'une croissance – alors l'idéologie de la croissance il y a tout le monde là-dedans : il faut des emplois, des emplois, des emplois. Et c'est toujours par bas salaire, stagnation des salaires, par endettement, parce qu'on ne peut pas vivre sans endettement. Et cette idée, cette idéologie fondamentale qui dit que maintenant, avoir un emploi

avec un minimum de sécurité sociale, c'est un privilège. Tout le monde a intégré que se faire exploiter est un privilège. Qu'est-ce qu'un chômeur et qu'est-ce qu'un sans-abri ? C'est quelqu'un qui n'a pas le privilège de se faire exploiter. Tu dis ça à Marx, Marx il dirait qu'un prolo c'est quelqu'un qui sait qu'il se fait exploiter au max. Et maintenant, vu qu'il veut le privilège d'être exploité, vous vous rendez compte que le capitalisme, il est arrivé à l'idée que l'exploitation est un privilège. Celui qui n'a pas le privilège de se faire exploiter à l'os, il meurt ! C'est nouveau ça dans le capitalisme, il faut en tenir compte dans la conscience de classe. Avant Marx, les ouvriers étaient conscients que c'est le travail qui produisait le profit, maintenant c'est l'employeur qui donne du temps, ah, merci patron !

La politique migratoire du néolibéralisme a davantage le but de déstabiliser le marché mondial que de freiner l'immigration. La 4^e Guerre mondiale avec ses mécanismes de destruction, dépeuplement, reconstruction et réorganisation, entraîne le déplacement de millions de personnes dont la destinée est d'avoir un cauchemar sur le dos, afin de constituer une menace pour les travailleurs disposant d'un emploi, un épouvantail de nature à faire oublier le patron. Aujourd'hui, le droit de l'Homme c'est le droit de faire circuler, c'est le droit au travail. Marcos, ne croyez pas ce qu'il va dire... Parce que, vous voyez ce qui s'est passé hier, hier le 11 décembre 2012 est passée une loi aux États-Unis qui va faire jurisprudence et qui s'appelle la « Loi sur le droit au travail ». Avant on avait le droit du travail, maintenant on a le « droit au travail ». C'est-à-dire que n'importe quel individu qui dit je ne veux pas me syndiquer et je veux travailler à dix dollars de moins de l'heure, si tu l'empêches d'aller contre les syndiqués, il peut faire pression parce qu'il a droit au travail. C'est-à-dire que maintenant les jeunes, les esclaves, ont le droit qui s'adresse à eux, le droit au travail est inclus dans les droits de l'Homme.

Un des grands désespoirs, c'est que la gauche c'est l'histoire des droits. Voilà une démonstration, vous en voulez des droits, on vous en ajoute un, on n'a pas demandé celui-là; non, non, on vous le donne pareil, le droit au travail. Toute la gauche, « nos droits, nos droits, nos droits » ok pour le droit au travail. Tu empêches les gens de travailler mon pote, ouais, mais il travaille à 6\$ de l'heure, s'il veut c'est un individu libre. Alors, c'est très simple, les syndicats vont tous se faire gober, ils n'ont plus d'argent, on ne peut plus syndiquer les gens puisque maintenant c'est un abus de la loi d'obliger de faire payer des cotisations aux gens. Ça s'est passé aux États-Unis hier. Alors d'un côté avec la Loi sur le droit au travail et ensuite avec la lutte anticorruption, ben, vous pouvez être sûr que le libéralisme va se développer un marché du travail à fond la caisse !

Jacques-Alexandre mascotto est né le 16 mars 1952 à Saint-Jean-de-Maurienne en France. Il est un professeur de sociologie à la retraite. Il a enseigné à L'Université du Québec à Montréal et est spécialisé en sociologie politique des élites, des révolutions et des contre-pouvoirs. Il est également l'auteur du « Manifeste pour l'Humanité », écrit avec Jean-Guy Lacroix (Lanctot Éditeur, Montréal, 2000) et co-auteur de « Le monde enchaîné, critique du capitalisme mondialisé », Notabene, Montréal, 1999. Il a aussi traduit les poésies du poète russe Alexandre Blok, accompagnées d'une étude sur l'auteur (La lettre volée, Bruxelles, 1995).



Mural de Diego Rivera

La cohabitation de différents ordres : l'un autochtone, l'autre Mexicain

L'HISTOIRE SEMBLE SE RÉPÉTER. TERRITOIRE CONVOITÉ, L'AMÉRIQUE LATINE CONTINUE D'ÊTRE MARQUÉE PAR LES INÉGALITÉS SOCIOÉCONOMIQUES : SES RICHESSES NATURELLES ET SES TERRES FERTILES ATTIRENT VIVEMENT LES GRANDES PUISSANCES ÉTRANGÈRES ET NATIONALES. CES INÉGALITÉS SONT ESSENTIELLEMENT CAUSÉES PAR LES SYSTÈMES POLITIQUES DES PAYS¹, ET CE, AU DÉTRIMENT DE LA POPULATION CIVILE, NOTAMMENT DES COMMUNAUTÉS AUTOCHTONES. LE LIEN ÉTROIT ENTRE LE TERRITOIRE DES AUTOCHTONES ET LEUR CULTURE EST UN PARADIGME BIEN CONNU : IL S'AGIT DU FONDEMENT MÊME DE LEUR IDENTITÉ².

PAR JOSÉE DARIS

L'objectif de cet article est de réfléchir sur le « comment vivre ensemble »; réflexion bien épineuse, nous le savons. Plus précisément, il s'agit de se questionner sur comment deux ordres juridico-politiques peuvent cohabiter ensemble: l'un autochtone, l'autre Mexicain. La première réflexion portera sur le nouvel ordre international et régional lié au développement économique. Ensuite, un bref lien entre la diversité culturelle et la cosmologie autochtone sera exposé, pour terminer, avec une réflexion sur ce que l'anthropologie juridique pourrait apporter à ce questionnement complexe sur le « comment vivre ensemble ».

Le nouvel ordre international et régional

Le développement économique - menace majeure à la survie des peuples autochtones – rend leurs relations avec les États ou les entreprises étrangères bien difficiles. En effet, le nouvel ordre international du libre-échange, la vision d'une économie mondiale

et le bien public international ont été mis de l'avant ces dernières décennies au détriment des populations les plus vulnérables, dont les Autochtones³. Dans ce nouvel ordre international, s'inscrit également le « régionalisme » dans lequel on retrouve l'Accord de libre-échange nord-américain (ALÉNA) - traité entré en vigueur le 1er janvier 1994 créant une zone de libre-échange entre les États-Unis, le Canada et le Mexique. Ce « régionalisme » a, entre autres, comme objectif de : « (...) Renforcer la coopération entre les pays participants et établir entre ces derniers un partenariat économique fondé sur des liens commerciaux préférentiels et des valeurs communes, briser la dichotomie traditionnelle *pays développés/pays en développement* en intégrant ces derniers à l'économie mondiale par le commerce (...)»⁴. Mais, est-ce vraiment cette réalité qui se vit sur le terrain ?

Les intérêts mercantiles nationaux et internationaux ont provoqué des actions de résistance des Autochtones contre

la mise sur pied de projets tels que la construction de routes, l'établissement de mines, ou encore, la création de *ciudades sustentibles* dans le Chiapas. ***Nous ne répéterons jamais suffisamment que la logique mercantiliste viole les droits des peuples autochtones, notamment un des plus importants : leur autodétermination.*** Les stratégies d'action utilisées par ces derniers pour leurs revendications ont été, notamment, la création de leur propre ordre juridico-politique en mettant en place un système parallèle à celui de l'État. Au Mexique, dans le Chiapas, on peut penser aux *Juntas de Buen Gobierno* (JBG). Les JBG ont pour but de renforcer l'union et la coordination entre les différentes communautés, municipalités et régions autochtones de l'État du Chiapas⁵. La création des JBG est aussi une réponse de l'*Ejército Zapatista de Liberación Nacional* (EZLA) pour la construction de l'autonomie et de l'autodétermination des communautés autochtones⁶. Cela a donc créé un nouvel ordre juridico-politique à l'intérieur de la région et de l'État mexicain pour s'opposer au gouvernement et à ses projets comme celui de l'ALÉNA.

La diversité culturelle : une réflexion théorique sur l'anthropologie juridique

La diversité culturelle entraîne des pluralismes juridique et normatif qui doivent être pris en considération par les États pour une cohabitation plus harmonieuse entre les différentes populations habitant sur un même territoire – comme nous venons de le mentionner avec le cas des JBG. Le scénario idéal serait la réelle reconnaissance du gouvernement mexicain des pluralismes juridique et normatif au sein de son État comme ont pu le faire d'autres pays des Amériques (ex. : Bolivie ou Équateur). Toutefois, il faut être prudent dans ce type d'analyses. En effet, la reconnaissance de droits autochtones dans une constitution nationale n'entraîne pas toujours une véritable application respectueuse sur le terrain. Une constitution reconnaissant des droits aux Autochtones ne garantit pas nécessairement l'amélioration des conditions de vie des populations et de leur accès à la justice⁷. Il semble toujours exister un traitement discriminatoire émergeant des contradictions entre la « société légale » et la « société réelle »⁸ - c'est notamment le cas de la Bolivie qui tente de créer des ponts entre le développement durable et le *Vivir bien* au détriment de plusieurs populations locales⁹.

Les dialogues doivent évidemment se poursuivre. L'État mexicain a plusieurs modèles de cohabitation avec les Autochtones

selon la cosmologie de ces derniers, tels que la Bolivie (*Vivir bien*), la Colombie (*Ley de origen*) ou encore l'Équateur (*Buen vivir*). Que peut donc faire le Mexique au regard de la cosmologie autochtone ? L'anthropologie juridique aurait ici beaucoup à apporter à cette compréhension. L'anthropologie juridique étudie les ordres juridiques pluriels appartenant aux divers groupes habitant sur un même territoire. Elle tente de décrire leurs droits originels et leurs liens avec le droit positif. Parallèlement, l'anthropologie juridique observe les différentes formes de régulation qu'impliquent ces rapports et porte un regard différent sur le droit. Le droit se trouverait aussi dans la pratique des acteurs sociaux, non seulement dans les normes édictées par le législateur ou élaborées par les juges¹⁰.

Plus précisément, l'anthropologie juridique tente d'expliquer l'*Autochtone* à travers sa cosmologie. La cosmologie autochtone peut se définir comme les croyances qu'un groupe a de lui-même (ex. : d'où il vient ? où il va ?, etc.)¹¹. Elle présente des analyses très riches, mais peu comprises par le monde occidental. Malgré les opinions diverses ou les incompréhensions sur la cosmologie autochtone, il ne faut surtout pas penser qu'il s'agit de quelque chose d'irrationnel. Il s'agit d'une sagesse autochtone transmise de génération en génération dont les concepts centraux sont basés sur des croyances tels que l'immortalité de l'âme qui se transporterait dans diverses formes de vie ou encore au respect des sages traditionnels et de leurs savoirs ancestraux.

Conclusion

Cet article avait ainsi pour but de réfléchir sur le « comment vivre ensemble ». Il ne s'agissait pas de trouver de réponses officielles à cette difficile cohabitation interethnique, n'ayant pas toutes les données pertinentes pour y arriver. Le but était plutôt de tenter d'arrimer cette problématique de développement économique à laquelle font face les peuples autochtones des différents continents avec des concepts ou des théories - tels que les pluralismes juridique et normatif, l'anthropologie juridique et la cosmologie autochtone - afin de trouver des pistes de réflexion intéressantes pour la suite des luttes autochtones.

Josée Daris est candidate au doctorat en droit à l'UQAM. Elle s'intéresse à la justice autochtone et aux théories du droit. Elle détient un diplôme de maîtrise en Pratiques de recherche et action publique de l'Institut national de la recherche scientifique (INRS). Elle est aussi détentrice d'un baccalauréat en Études internationales et langues modernes (Université Laval) et d'un certificat en Immigration et relations interethniques (UQAM).

1 Programme des Nations Unies pour le développement, *Informe Regional sobre Desarrollo Humano para América Latina y el Caribe 2010: Actuar sobre el futuro: romper la transmisión intergeneracional de la desigualdad*, Doc off PNUD NU, 2010, en ligne: <http://www.idhalc-actuarsobreeelfuturo.org/site/index.php>, consulté le 1er novembre 2012.

2 OÉA, Commission interaméricaine des droits de l'Homme, *Derechos de los pueblos indígenas y tribales sobre sus tierras ancestrales y recursos naturales: Normas y jurisprudencia del Sistema Interamericano de derechos humanos*, Doc off OEA/Ser.L/V/II./ Doc. 56/09 (2009), en ligne: Commission interaméricaine des droits de l'Homme à la p 1, en ligne: <http://www.oas.org/es/cidh/indigenas/docs/pdf/Tierras-Ancestrales.ESP.pdf>, consulté le 12 novembre 2012.

3 Gilbert Gagné, René Côté et Christian Deblock. « Les récents accords de libre-échange conclus par les États-

Unis : une menace à la diversité culturelle ». Rapport soumis à l'Agence intergouvernementale de la Francophonie. Centre Études internationales et Mondialisation Montréal, le 18 juin 2004, p.11, en ligne http://www.francophonie.org/IMG/pdf/accords_libre-échange_US__menace_pour_la_div_cult.pdf, consulté le 5 mars 2013.

4 *Ibid.*

5 « Juntas de bien gobierno », en ligne : <http://www.nodo50.org/pchiapas/chiapas/documentos/jbg.htm> consulté le 1er avril 2013.

6 *Ibid.*

7 Isabel Hernandez et Silvia Calcagno. « Los pueblos indígenas y la sociedad de la información en América Latina y el Caribe. Un Marco para la Acción » (mars 2003), en ligne : Instituto para la Conectividad en las Américas http://www.revistafuturos.info/documentos/docu_f14/CEPAL-indigenas.pdf, consulté le 3 avril 2013.

8 *Ibid.*

9 Ludovic Guendel. « Reflexiones sobre Vivir Bien y derechos humanos : Un punto de vista práctico » (2012) 5 Revista de Investigación Educativa 3 133 (Google Scholar).

10 Pour plus d'information sur l'anthropologie juridique, veuillez-vous référer à ces monographies : Sacco, Rodolfo, *Anthropologie juridique : apport à la macro-histoire du droit*, Paris, Éditions Dalloz, 2009 / Vanderlinden, Jacques, « Les pluralismes juridiques », dans Edwige Rude-Antoine et Geneviève Chrétien-Vernicos, *Anthropologies et droits. États des savoirs et orientations contemporaines*, Paris, Éditions Dalloz, 2009 / Vanderlinden, Jacques, *Anthropologie juridique*, Paris, Éditions Dalloz, 1996.

11 Richard Akoto et Knight Piésold, « Indigenous Cosmology of Cultural Heritage for Impact Assessment », en ligne: http://www.iaia.org/iaia08perth/pdfs/concurrentsessions/CS2-9_cultural_Akoto.pdf, consulté le 1 avril 2013.

UNE RETROSPECTION SUR LES ACQUIS ET LES DÉFIS DE LA LUTTE ZAPATISTE

PAR VILDAN BAHAR TUNCAY

CHIAPAS : UN ÉTAT FÉDÉRÉ RICHE EN RESSOURCES...
MAIS PAUVRE : LE CONTEXTE DU FAÇONNEMENT DES
IMAGINAIRES ZAPATISTES

Comme plusieurs autres régions rurales mexicaines, l'État fédéré du Chiapas a connu, depuis les années soixante, de profondes mutations socioéconomiques dans un contexte de ralentissement du processus de la réforme agraire et de redistribution chaque fois moins importante des parcelles de terres aux paysans. À cela s'est ajouté, à partir des années soixante-dix, le changement d'orientations dans les politiques économiques mexicaines en raison des limites de la stratégie de développement basé sur l'industrialisation par substitution aux importations. Les nouvelles orientations se sont traduites par l'adoption des politiques économiques néolibérales sous la présidence de De la Madrid (1982-1988) et de Salinas (1988-1994). En conséquence, les deux stratégies fondamentales des politiques économiques néolibérales, la libre concurrence et la dérégulation, ont engendré un désengagement de l'État dans les secteurs économiques et sociaux au Mexique, historiquement marqué par des politiques interventionnistes de l'État dans ces deux secteurs³.

L'Accord de libre-échange nord-américain (ALÉNA) signé entre le Canada, les États-Unis et le Mexique en 1992 est entré en vigueur le 1^{er} janvier 1994, a renforcé cette tendance, entre autres, avec la fin des subventions aux activités agricoles et de l'aide à la consommation dans des quartiers populaires urbains pour favoriser la sécurité alimentaire. L'État mexicain a aussi abandonné son soutien aux prix des matières premières et à la production des aliments de base comme le haricot, le riz et le maïs. Ce qui a constitué l'apogée de cette nouvelle période a été la modification de l'article 27 de la Constitution, ayant confié au pouvoir judiciaire les décisions relatives à la création et la transformation des *ejidos*⁴ et en favorisant ainsi l'individualisation des parcelles collectives. De plus, en raison de la philosophie de l'Accord qui ne vise que le fonctionnement des marchés selon les principes néo-libéraux mentionnés précédemment, aucune disposition n'a été prévue

pour corriger les inégalités de développement ou les déséquilibres régionaux entre les trois partenaires⁵. Selon cette logique du marché, les initiatives d'agriculture axées sur l'exportation ont été développées au détriment du marché intérieur, ce qui a menacé encore plus la sécurité alimentaire des Mexicains, surtout celui des couches les plus vulnérables.⁶

C'est dans un tel contexte que le premier janvier 1994, à la date symbolique de l'entrée en vigueur de l'ALÉNA, a éclaté un soulèvement sous l'égide de l'Armée zapatiste de libération nationale (*Ejército zapatista de liberación nacional*- ELZN) au Chiapas, un état qui, théoriquement, aurait pu être un des états fédérés les plus riches du Mexique notamment, grâce aux ressources naturelles dont il dispose. Ainsi, le monde entier a connu les zapatistes qui sont devenus les symboles de la lutte sociale et autochtone contre l'idéologie néolibérale, le processus de colonisation des groupes autochtones et leur marginalisation sociale, économique et culturelle.



source: www.esportchiapas.blogspot.ca

Présentation et brève analyse des composantes des imaginaires politiques zapatistes

Pour commencer, les imaginaires englobent les rêves, les mythes, les utopies, les représentations collectives et les idéologies. Cette forme d'activité mentale emprunte à la réalité, les perceptions et les représentations qu'elle combine, associe et modifie pour construire un nouveau monde de significations.⁷ Les imaginaires ne sont donc pas des répliques d'un réel existant, relèvent au contraire de la capacité de l'être humain de s'en dégager et d'inventer de nouvelles formes ou de nouvelles réalités⁸.

Le premier élément des imaginaires politiques zapatistes, c'est l'appellation même de *zapatiste* qui fait référence à Emiliano Zapata, une des figures historiques de la Révolution mexicaine de 1917. Ce personnage historique luttait contre les propriétaires terriens et défendait la restitution des terres à ceux qui la travaillent et c'est cette lutte qui a permis l'inscription dans la Constitution de 1917 du principe de la réforme agraire et la formation des *ejidos* mentionnés précédemment. La référence à Zapata devient

d'autant plus significative quand on se rappelle son adage : *Terre et liberté*, qui implique non seulement une revendication pour la terre, mais aussi pour les libertés contre la dictature de Porfirio Diaz, le président mexicain de l'époque⁹. En ce sens, l'autonomie est un concept-clé des imaginaires politiques zapatistes et elle dépasse la sphère politique puisqu'elle concerne tout le tissu social. L'autonomie est intimement liée au principe de *commander en obéissant* impliquant une manière différente de concevoir les fonctions de commandement et d'obéissance. Cette nouvelle figure de l'organisation sociale est donc une autonomie globale qui redonne au peuple la capacité de décider souverainement dans les sphères politiques, économiques, culturelles et dans le domaine de l'éducation et de santé.

Un autre élément important des imaginaires zapatistes qui constitue en même temps un de ses aspects les plus novateurs, est la capacité à produire des identités politiques autochtones qui génèrent des subjectivités radicalement distinctes à celles de l'État mexicain. Il s'agit de l'expression des subjectivités traditionnellement et historiquement marginalisées dans la société mexicaine.

Même si ces éléments sont aussi présents dans tous les mouvements sociaux autochtones du continent latino-américain, nous observons que les Zapatistes les ont intégrés dans la façon même de mener leurs luttes. Cette position de *faire de la politique autrement* se concrétise par une distanciation volontaire vis-à-vis des institutions étatiques et celle de ne pas s'impliquer dans les processus d'assemblées constituantes ou de réformes constitutionnelles comme c'est le cas en Équateur ou en Bolivie. Dans ces deux pays, les organisations autochtones ont opté pour la négociation d'un nouveau pacte social avec les autorités étatiques dans des processus constitutionnels. Cette prise de position, consciente d'éviter l'institutionnalisation, provient de la conviction zapatiste selon laquelle l'institutionnalisation est intrinsèquement nuisible au mouvement. Ce choix implique le développement des initiatives visant à promouvoir le dialogue et l'interaction avec la société civile mexicaine et la communauté internationale¹⁰. C'est cette volonté de ne pas s'enfermer dans l'isolement de la clandestinité et leurs habilités à utiliser les moyens de communication qui ont permis au mouvement de gagner la sympathie et la solidarité des citoyens dans divers pays du monde.

Le faible niveau d'institutionnalisation implique une plus grande autonomie associée à la forme plébéienne de faire de la politique¹¹. Dans cette perspective, les imaginaires politiques zapatistes constituent *l'infrapolitique*, soit une résistance qui garde un profil plus bas en comparaison avec les mouvements sociaux institutionnalisés. Certaines caractéristiques de résistance zapatiste telles que les discours de dignité ainsi que la création d'un espace social autonome pour l'affirmation de cette dignité tout en se référant aux contes populaires de revanche, sont les composantes de l'infrapolitique¹².

Les idéaux de faire la politique autrement se sont concrétisés par la création des *caracoles* constituant des espaces d'exercice de l'autonomie et du contrôle territorial autochtone. Ils forment un micro-univers d'un monde nouveau et différent avec des modes de comportement et de fonctionnement distincts du monde capitaliste.

Les principes de l'exercice d'un autre gouvernement sont:

- 1. Obéir et non commander**
- 2. Représenter et non supplanter**
- 3. Construire et non détruire**
- 4. Servir et non se servir**
- 5. Descendre et non monter**
- 6. Proposer et non imposer**
- 7. Convaincre et non pas vaincre**



Par ailleurs, la représentation politique n'est pas considérée comme la délégation de fonctions et de décisions. Ceux qui travaillent au sein des *caracoles* et des assemblées *de buen gobierno* ne reçoivent pas de salaires pour le travail qu'ils font, et ce, afin d'éliminer les sources de corruption. Dans cette perspective, les tâches gouvernementales ne sont pas réduites à une simple gestion administrative des affaires de la communauté¹³.

Dans chacune des cinq zones zapatistes, le Conseil de bon gouvernement (*Consejo de buen gobierno*) fonctionne comme une entité émanant des autorités municipales et chaque Conseil accompagne l'exercice de l'autonomie dans divers secteurs comme la santé (cliniques médicales communautaires), l'éducation (écoles autonomes primaires et secondaires, construites et mises en place dans les communautés zapatistes) et l'économie (coopératives)¹⁴. Il existe également des instances de justice et de médiation dans les conflits entre les individus ou les groupes¹⁵.

Ce qui semble particulièrement favorable pour les droits humains, c'est que les membres des populations paysannes, parfois analphabètes et qui pourraient éventuellement être considérées comme peu préparées théoriquement à un tel exercice, ne sont pas exclus du fait de ne pas avoir des études. Ils ont l'occasion de développer des compétences pratiques au sein d'un tel type de gouvernement.

En matière d'éducation, les comités locaux d'éducation développent des projets éducatifs dans lesquels les connaissances locales peuvent s'enseigner et les méthodes d'enseignement ainsi que le contenu pédagogique tiennent compte des thématiques pertinentes pour les communautés telles que la question agraire. De plus, l'enseignement se fait en espagnol et en langues autochtones, ce qui favorise la reproduction culturelle et sociale¹⁶.

Les données du *Consejo Nacional de la Evaluación de Política de Desarrollo social* du Mexique nous montrent qu'en 2010, 78,4 % de la population chiapanèque se trouvaient dans une situation de pauvreté, dont 32,8 % en situation d'extrême pauvreté. De plus, 30,3 % de la population chiapanèque expérimentaient en 2010 une situation de carence quant à leur accès à l'alimentation. (CONEVAL, 2013)¹⁷ Ces données nous permettent d'affirmer que malgré le désir d'un monde nouveau et différent, les conditions économiques structurelles sont difficiles à changer.

La lutte zapatiste a également eu certains impacts collatéraux sur l'économie des maisonnées : l'application des principes de l'exercice d'un autre gouvernement a eu des implications dans le quotidien des chiapanèques qui bénéficiaient de certains programmes de subvention de l'État fédéral mexicain. Même si les allocations reçues dans le cadre de ces derniers n'étaient pas suffisantes, elles seules, pour assurer la survie, elles constituaient quand même une source de revenus pour les maisonnées. La décision des Zapatistes de refuser les montants provenant des programmes fédéraux a donc privé les chiapanèques vivant dans les communautés zapatistes des montants d'allocation en question¹⁸.

Il est indéniable que le mouvement zapatiste est devenu un référent dans la lutte mondiale contre les politiques économiques néolibérales, mais aussi dans la lutte des groupes autochtones pour arriver à un nouveau contrat social. Le fait même de devenir un référent en matière des droits sociaux et humains à l'échelle internationale est un succès en soi. L'inclusion des secteurs populaires autrefois exclus et discriminés dans l'exercice du pouvoir, les acquis en ce qui concerne l'éducation interculturelle sont également des acquis indéniables pour la lutte zapatiste. De plus, l'ensemble des programmes mis en place dans différentes sphères de la vie sociale, politique et économique exige évidemment

beaucoup d'efforts et d'implication de la part des habitants des communautés zapatistes.

Toutefois, la création de nouveaux imaginaires politiques est un défi de taille et il faut savoir faire une distinction entre ce qui est projeté et idéalisé à l'échelle nationale et internationale et les dynamiques régionales et locales. À titre d'exemple, l'étude de Hébert (2012)¹⁹ met en évidence le fait qu'à l'échelle locale, les alliances entre certaines communautés et le mouvement zapatiste ne sont pas toujours faites au nom d'une révolution sociale sinon pour trouver une solution aux problématiques quotidiennes

comme l'accès à l'eau potable²⁰. D'autant plus que ces dynamiques régionales et locales ne permettent pas toujours de réaliser rapidement ou facilement les changements radicaux souhaités. Comme ce n'est pas tout l'état du Chiapas qui est gouverné par le mouvement zapatiste, il n'est pas possible de dire que les données économiques montrent que les idéaux zapatistes n'ont pas réellement permis d'améliorer significativement les conditions de vie des chiapanèques.

Pour terminer, il serait injuste d'attendre que le mouvement zapatiste puisse changer en vingt ans les conditions politiques, économiques et sociales de marginalisation qui se sont formées à travers les siècles. Le manque de moyens financiers et du personnel formé constitue un obstacle important pour la concrétisation de certains projets. Les

ressources dont le mouvement zapatiste dispose ne permettent pas nécessairement de changer la donne aussi rapidement que souhaité.



Photo : The Morelia caracol @ SIPAZ

Vildan Bahar Tuncay est candidate au doctorat en sciences géographiques à l'Université Laval et sa thèse porte sur les identités autochtones de la région littorale de l'Équateur. Elle détient un baccalauréat en études hispaniques, une maîtrise en science politique et un certificat en anthropologie sociale et culturelle à l'Université Laval. Dans le cadre de ses études, elle a réalisé de nombreux voyages académiques ou stage en Amérique latine; notamment en Équateur, en Colombie, au Pérou, au Mexique et au Panama.

1 Cette stratégie est basée sur la production des biens autrefois importés par le pays lui-même.
 2 LABRECQUE, Marie-France (2010), Introduction, dans LABRECQUE et al (2010), Migration, environnement, violence et mouvement sociaux au Mexique. Dynamiques régionales en contexte d'économie globalisée, Québec, Presses de l'Université Laval, pp.1-32,
 3 GHORRA-GOBIN, Cynthia et MUSSET, Alain (2012), Canada, États-Unis, Mexique, Paris. Sedes, Armand Colin, p.13
 4 Terre communale accordée aux communautés paysannes conformément à la réforme agraire dont le principe a été importé d'Espagne où, depuis le quatorzième siècle, un ensemble de terres sont mises à disposition des communautés villageoises. Pendant l'administration coloniale, en vertu de ce principe, les terres entourant les villages ont été consacrées à des usages communautaires. Cette pratique a progressivement disparu pendant la consolidation progressive du libéralisme par la privatisation de la terre
 5 GHORRA-GOBIN, et MUSSET, op.cit, p.22
 6 ibid

7 MUCHIELLI et al, 2009 : 109.
 8 CORTEN, André (2003), Imaginaires de la vie ordinaire en Amérique latine : cadre conceptuel», Cahiers des imaginaires, vol. 1, no 1, pp.1-41
 9 BASCHET, Jérôme (2007), L'expérience zapatiste à treize ans du soulèvement armé de 1994, Actuel Marx, 42-2, pp.48-58
 10 À titre d'exemple, la Convention Nationale Démocratique, réunissant 6 000 délégués de tout le pays dans à Chiapas en août 1994,
 11 ZIBECCHI, Raúl (2007), Dispersar el poder. Los movimientos sociales como poderes antiestatales, Ediciones desde abajo, Pensadores latinoamericanos, Bogotá, Colombia, 237p.
 12 SCOTT, James (2009), La domination et les arts de la résistance : fragments du discours subalterne, Paris : Amsterdam, 269p.
 13 MORA, Mariana (2010), Las experiencias de la autonomía indígena zapatista frente al Estado neoliberal mexicano, dans González et al, La autonomía en debate. Autogobierno indígena y Estado plurinacional en América latina, FLACSO, Quito, pp.291-316
 14 BASCHET, op.cit, p.52

15 Idem
 16 BARONNET, Bruno (2011), la question de l'interculturalité dans les expériences d'éducation en terres zapatistes, dans GROS, Christian et DUMOULIN KERVRAN, David, Le multiculturalisme. Un modèle latino-américain au concret?, Paris, Presses Sorbonne Nouvelle, pp.309-322
 17 Consejo Nacional de la Evaluación de Política de Desarrollo social (2013), Análisis y medición de la pobreza, Resultados por entidad federativa, Chiapas, URL : http://www.coneval.gob.mx/Informes/Interactivo/interactivo_entidades.swf
 18 TANGUAY, David (2007), L'argent des migrations: moteur de développement des communautés rurales au Chiapas?, Thèse de maîtrise en sciences géographiques, Université Laval, 146p.
 19 HÉBERT, Martin (2012), Chiapas. Un virage à gauche régional?, dans CORTEN et al, L'interprétation plébéienne en Amérique latine, Karthala, Presses Universitaires du Québec, pp.205-222
 20 HÉBERT, Martin (2012), Chiapas. Un virage à gauche régional?, dans CORTEN et al, L'interprétation plébéienne en Amérique latine, Karthala, Presses Universitaires du Québec, pp.205-222

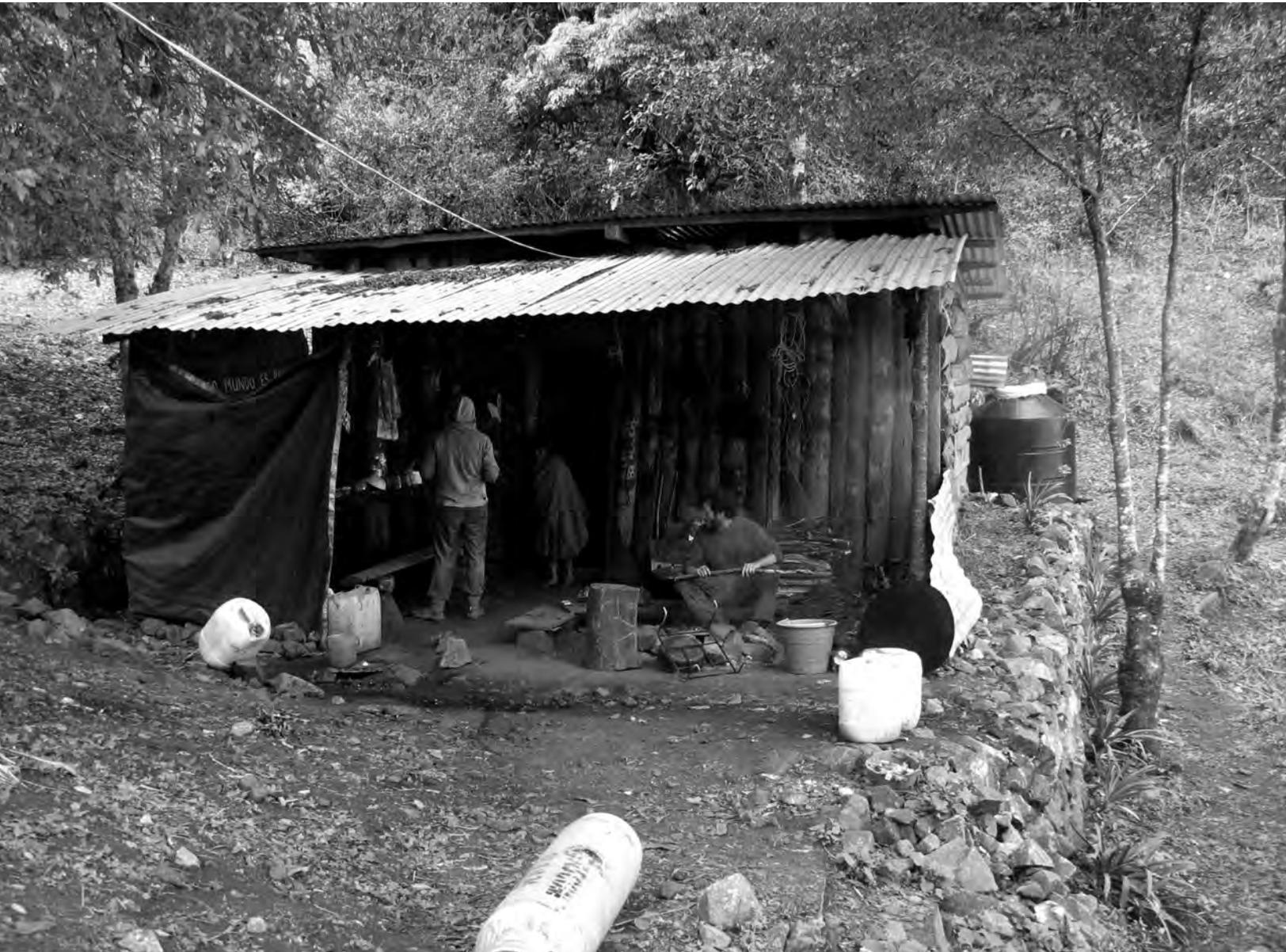
Expérience d'observation des droits humains dans une communauté zapatiste

CET ARTICLE RELATE MON EXPÉRIENCE PERSONNELLE D'OBSERVATRICE DE DROITS HUMAINS AU CHIAPAS. J'Y DÉCRIS AUSSI LE RÔLE DES OBSERVATEURS ET L'IMPORTANCE DU RÉSEAU INTERNATIONAL QUI LES SOUTIENT.

PAR CAROLINE BLAIS

En avril dernier, je me suis rendue à San Cristobal de las Casas dans l'État du Chiapas au Mexique pour participer au projet des *Brigades d'observation des droits humains* (BriCOs) du *Centro de Derechos humanos Fray Bartolomé de las Casas* (FRAYBA). Les BriCOs ont vu le jour quelques temps après le soulèvement armé zapatiste du 1^{er} janvier 1994, jour de l'entrée en vigueur de l'*Accord de libre-échange nord-américain* (ALÉNA). Les Zapatistes luttent principalement pour leur droit à la terre, le respect de leurs droits humains et une plus grande autonomie. Le gouvernement mexicain avait répondu par une forte répression militaire qui s'est poursuivie après le cessez-le-feu. En 1995, face à cette violence, Monseigneur Samuel Ruiz García avait appelé à une présence civile nationale et internationale pour protéger les communautés autochtones visées. De nombreuses personnes avaient répondu à l'appel, ce qui avait forcé le gouvernement mexicain à assouplir ses positions¹. Depuis, la plupart des Autochtones (zapatistes ou non) impliqués dans le mouvement de recherche d'autonomie se sont désarmés et font la promotion d'une lutte pacifique. Malheureusement, ils continuent de subir des violations de droits humains qui prennent maintenant des formes variées, parfois très visibles, mais d'autres fois beaucoup plus subtiles, ce qui justifie la présence des BriCOs encore aujourd'hui. Ce sont les communautés elles-mêmes qui font une demande au FRAYBA lorsqu'elles désirent recevoir des observateurs.

photo : Caroline Blais



Au FRAYBA, lors de la journée d'accueil, j'ai été jumelée à d'autres observateurs étrangers et ensemble nous nous sommes rendus dans la communauté zapatiste de la réserve écologique de Huitepec. Le travail d'un observateur est très différent de celui d'un coopérant international. L'observateur doit éviter d'intervenir dans les affaires de la communauté et faire preuve de neutralité. Il n'est pas là pour bâtir un projet précis, ni pour transmettre ses connaissances, bien qu'au cours des discussions avec les habitants, inévitablement, on apprend les uns des autres. Son rôle est plutôt d'assurer une présence dissuasive contre les violations de droits humains. En effet, si l'observateur est témoin d'actes de violence, il en fera part à son réseau, et il y aura une réponse internationale. Cette réponse internationale implique une menace de pressions économiques et diplomatiques que les décideurs à l'origine de ces actes violents préfèrent éviter. Ces derniers ne veulent pas que le monde entier sache ce qu'ils sont en train de faire ou de laisser faire, ce qui leur donnerait une mauvaise image internationale². Faire partie d'un réseau international est donc essentiel pour le succès des BriCOs. Il faut travailler à renforcer ce réseau pour augmenter l'efficacité de l'accompagnement.

Concrètement, avec mes collègues observateurs, nous avons pris en note tous les événements significatifs dont nous avons été témoins et les avons documentés par des textes, ainsi que par des photos ou des vidéos, s'il y avait lieu. Nous devions aussi inclure dans notre rapport les événements que les habitants nous rapportaient, et ce, en tentant de garder le plus de neutralité possible. À la fin des deux semaines passées dans la communauté, de retour en ville, nous avons rédigé un rapport final et l'avons remis au FRAYBA qui compile tous les rapports des observateurs. De cette façon, le FRAYBA peut suivre l'évolution de la situation dans chaque communauté et ajuster ses actions selon les besoins. Par exemple, si on observe une augmentation de la violence dans une communauté, on y enverra un plus grand nombre d'observateurs pour augmenter la pression dissuasive. Dans les cas les plus graves, le FRAYBA mobilise son réseau international de sympathisants en envoyant des pétitions ou des suggestions de lettres à transmettre aux autorités.

Je garde un excellent souvenir de mon séjour dans la réserve de Huitepec, bien qu'il se soit avéré très épuisant physiquement. Les conditions de vie y étaient très difficiles, il fallait travailler fort chaque jour pour subvenir à nos besoins essentiels. La réserve est située dans une montagne escarpée où le paysage est magnifique, mais à une altitude où les gens qui n'y sont pas habitués ont le souffle court. Chaque déplacement nous demandait beaucoup plus d'énergie que sur un terrain plat situé au niveau de la mer. Le campement des observateurs était très rudimentaire; nous dormions sur des planches de bois, il n'y avait pas de plancher et le sol était recouvert d'un sable fin qui s'infiltrait partout. Comme l'eau était rare, impossible de se nettoyer vraiment, nous nous débarbouillions un peu chaque jour, sans plus. Il fallait chercher l'eau au puits localisé plus bas, puis remonter en transportant les lourds bidons. La saison des pluies se faisait attendre, le puits était à son plus bas niveau et la couleur de l'eau n'était pas des plus attrayantes. Faire bouillir l'eau était la meilleure façon de s'assurer de la qualité de celle-ci, mais comme nous devions le

faire sur le feu de camp, ce travail occupait beaucoup de temps dans la journée. Maintenir le feu nous obligeait fréquemment à aller chercher du bois, mais comme il s'agit d'une réserve, les Zapatistes refusent que les arbres soient coupés. Il fallait se limiter à ramasser le bois mort, ce qui complique le travail, mais assure la pérennité de cette ressource. Nos journées étaient donc bien remplies, nous bougions beaucoup, ce qui nous permettait de ne pas trop souffrir du froid constant. La nuit cependant, il fallait user de stratégie pour garder sa chaleur : boîtes de carton, vêtements pour remplir le sac de couchage, chapeau sur la tête, ... Chacun mettait au moins cinq minutes à s'emmitoufler pour la nuit et tout était à recommencer au milieu de la nuit si on avait le malheur de devoir sortir pour soulager un besoin naturel.

Je suis très impressionnée par l'endurance des familles zapatistes qui vivent dans ces conditions à longueur d'année et qui continuent de garder la réserve. Leur quotidien est déjà bien rempli par le travail de subsistance, mais elles trouvent quand même l'énergie leur permettant de consacrer beaucoup de temps à la lutte pour la sauvegarde de leur terre. Même si leurs maisons sont situées à l'extérieur de la réserve, les familles viennent tour à tour passer du temps sur place pour assurer une présence constante. Chaque jour ou presque, un membre de la famille de garde mène une ronde de vigilance sur la réserve à laquelle les observateurs et des collègues zapatistes d'autres communautés participent. Il s'agit de montrer que le territoire est occupé et de repérer d'éventuels envahisseurs, mais aussi de s'assurer que personne ne coupe d'arbres sains et d'expliquer aux gens qui passent sur la réserve les objectifs pacifiques des Zapatistes. En effet, beaucoup de rumeurs circulent à leur sujet; par exemple, on dit qu'ils ne permettent plus aux gens de la région d'entrer sur la réserve et qu'ils utilisent des méthodes violentes pour faire sortir les gens. Durant les rondes de vigilance auxquelles j'ai participé, nous avons rencontré plusieurs groupes venus chercher du bois qui étaient effrayés à notre vue. Les Zapatistes s'approchaient tranquillement et entamaient la discussion pour les rassurer et leur exprimer ce qu'ils faisaient réellement sur la réserve. Ils expliquaient aux gens que si ces terres étaient laissées au gouvernement mexicain, celui-ci les vendrait sans attendre à des compagnies privées qui s'empresseraient de les clôturer et d'en interdire l'accès comme c'est déjà le cas tout autour de la réserve. On nous a aussi raconté que certaines autorités locales imposent des taxes sur l'eau en provenance des sources de la réserve au nom des Zapatistes. Les rondes de vigilance sont une occasion de rencontrer la population locale et de lui expliquer la vérité à ce sujet, c'est-à-dire qu'ils partagent gratuitement cette eau avec les personnes qui en font la demande à l'organisation zapatiste pour un usage non commercial. J'ai constaté que notre présence en tant qu'observateurs internationaux permettait d'abaisser la tension lors de rencontres avec des groupes plus hostiles qui voyaient les Zapatistes comme des envahisseurs.

Durant mon séjour, je me suis sentie à la fois incommode et utile pour la communauté. Dans le quotidien, je sentais que j'étais souvent un fardeau de plus sur leur dos déjà surchargé. Il fallait m'enseigner à faire le feu, m'aider à transporter l'eau et le bois, et parfois m'attendre durant les rondes de vigilance parce que je



photo : Caroline Blais

n'arrivais pas à maintenir leur rythme de marche. Cependant, mon statut d'étrangère et le réseau international que je représentais me donnaient beaucoup de force. Les gens que j'ai rencontrés m'ont bien fait comprendre à quel point la présence d'observateurs leur permettait de se sentir plus en sécurité et les motivait à poursuivre la lutte.

J'ai été impressionnée par l'étendue et l'efficacité de l'organisation zapatiste. Si une communauté a besoin d'aide, les autres communautés sont rapidement mobilisées pour la supporter. La situation est très variable d'une communauté à l'autre et peut rapidement évoluer dans le temps. Il y a cinq ans, la réserve écologique de Huitepec était fortement menacée d'expropriation, mais, à ce jour, la situation s'est grandement apaisée. Malheureusement, il suffirait d'une étincelle pour rallumer l'incendie que la communauté s'est efforcée d'éteindre peu à peu. La mondialisation et les accords internationaux tels que l'ALÉNA facilitent la venue de compagnies transnationales attirées par les nombreuses ressources naturelles du Chiapas³. Ces compagnies détiennent des pouvoirs économiques importants qui

leur permettent d'influencer le gouvernement mexicain. Il suffirait qu'une de celles-ci s'intéresse de trop près à la réserve pour qu'on menace à nouveau d'en expulser les familles zapatistes. C'est pourquoi, il ne faut pas relâcher la pression internationale, mais plutôt consolider le réseau qui supporte le FRAYBA dans son travail auprès des communautés autochtones en résistance.

Caroline Blais a 32 ans et elle est pharmacienne depuis 7 ans. Durant ses études à temps partiel au Certificat en coopération internationale de l'Université de Montréal, elle s'est intéressée au mouvement zapatiste. Elle a suivi la formation donnée par le CDHAL pour effectuer un séjour d'observation des droits humains pour le FRAYBA. Elle a réalisé un séjour de la fin avril au début mai 2013.

- 1 Centro de Derechos Humanos Fray Bartolomé de la Casa, Sobre nosotros//Frayba-Centro de derechos humanos, [http://www.frayba.org.mx/sobre_nosotros.php] (site consulté le 7 juillet 2013).
- 2 MAHONY, Liam. Side by Side: Protecting and encouraging threatened activists with unarmed international accompaniment, The Center for Victims of Torture - New Tactics in Human Rights Project, Minneapolis, 2004, 24 pages, [<http://www.newtactics.org/resource/side-side-protecting-and-encouraging-threatened-activists-unarmed-international>] (site consulté le 7 juillet 2013).
- 3 Servicio Internacional para la Paz, SIPAZ – Chiapas en datos, San Cristobal de las Casas, 2012, [<http://www.sipaz.org/es/chiapas/chiapas-en-datos/405-ds-6-recursos-naturales-un-estado-rico-con-una-poblacion-mayoritariamente-pobre.html>] (site consulté le 7 juillet 2013).

FLEURS ÉQUITABLES: OÙ EN EST-ON?

COMMENT NE PAS FAIRE DE TORT AUX CAMPAGNES TRÈS LOUABLES POUR UN COMMERCE ÉQUITABLE DE CONFIANCE SANS TAIRE CES IMMENSES CONTRADICTIONS DANS L'INDUSTRIE DES FLEURS? TELLE EST DEVENUE LA QUESTION.

PAR SARAH CHARLAND-FAUCHER

Depuis 2006, le CDHAL mène campagne pour le respect des droits des travailleuses et travailleurs de l'industrie des fleurs d'exportation en Colombie. En appui à ses deux partenaires colombiens, l'organisme Cactus et le syndicat indépendant UNTRAFLORES, le CDHAL a mis en place différentes actions afin de faire connaître les violations vécues par les travailleuses et travailleurs auprès de la population québécoise. En sept ans de campagne, la question du commerce équitable des fleurs est revenue mainte fois à l'ordre du jour. Peut-on promouvoir auprès des citoyens et citoyennes, avides d'actions concrètes positives, le commerce équitable des fleurs comme une alternative de consommation responsable? Nous avons fait le tour de la question à plusieurs reprises, consulté nos partenaires et des travailleuses et travailleurs des fleurs et la réponse malheureusement, reste la même pour le moment: non. Cela dit, comment ne pas faire de tort aux campagnes très louables pour un commerce équitable de confiance sans taire ses immenses contradictions dans l'industrie des fleurs? Telle est devenue la question. Pour commencer cette critique, il faut d'abord comprendre qu'il existe deux certifications équitables au Canada: celles adressées aux petites entreprises et coopératives et celles pour les moyennes et grandes entreprises (depuis 2006) dans les secteurs où il semble impossible que de petites entreprises puissent faire commerce. Tel est le cas des fleurs.



Le commerce de l'équitable

Rappelons-nous que le commerce équitable, à la base, avait été pensé afin de permettre des échanges directs entre acheteurs du Nord et petits producteurs du Sud (souvent des coopératives). Il s'agissait d'ouvrir des portes du marché au Nord à des coopératives et petites entreprises en leur offrant un prix juste et stable dans une relation gagnant-gagnant qui réduit au maximum le nombre d'intermédiaires et où règne la transparence.

En Colombie, une vingtaine de grands groupes contrôle environ 70% du marché des fleurs qui s'élève à plus d'un milliard de dollars. Cette industrie exige des investissements importants, brevets sur les semences (parfois transgéniques et détenus principalement par les Pays-Bas, achat de nombreux pesticides et engrais chimiques, transport réfrigéré par camion et par avion, système d'irrigation très demandant en terme de quantité d'eau, etc. Le commerce équitable se ferait donc avec des entreprises, qui

peuvent détenir 1%, 5%, voire 40% du marché et qui s'engagent à respecter les normes minimales du travail du pays (OIT), en plus de verser une prime équitable.

Dans le cas de la Colombie, cette prime n'est pas versée pour augmenter les salaires dérisoires qui ont préséance dans cette industrie milliardaire mais plutôt pour mettre en place des projets communautaires dont l'entreprise pourra ensuite se vanter. Il est important de noter que beaucoup de ces entreprises reçoivent des subventions de la part de l'État, des congés fiscaux et absorbent très peu (ou aucunement) des coûts reliés aux infrastructures municipales et ressources naturelles qu'elles utilisent, notamment l'eau. Il peut donc apparaître un peu ironique que la prime équitable serve à financer, par exemple, une bibliothèque pour les enfants, alors que l'entreprise ne paie pas les impôts qui permettraient aux élus locaux de mettre en place une bibliothèque publique.

D'autre part, l'assurance du respect de la liberté d'association est très difficile à contrôler dans le système de certification actuelle. Les entrevues avec les travailleurs et travailleuses lors des audits ne sont pas réalisés de façon anonyme et il est impossible pour eux de loger des plaintes confidentielles au cours de l'année. La très grande majorité des serres dans le monde ne comptent aucun syndicat indépendant.

En Colombie, deuxième exportateur de fleurs dans le monde, le secteur de la floriculture génère annuellement plus d'un milliard de dollars mais, n'a pas réussi, en 40 ans de croissance, à payer

plus que le salaire minimum aux travailleurs lui ayant permis une telle prospérité. Les certifications sociales et écologiques présentes depuis 10 ans n'ont pas changé la donne en cette matière. Toutefois, il est vrai que la pression des consommateurs a eu un impact positif comme elle l'a eu dans plusieurs secteurs de l'économie afin de diminuer la quantité et la dangerosité de pesticides utilisés dans les cultures.

Au Kenya, Human Rights Watch affirme même que des serres ayant obtenu la certification équitable achetaient des fleurs à d'autres serres n'ayant pas de certifications afin d'augmenter illicitement leur vente de fleurs certifiées. Voici une autre illustration de la difficulté de faire du commerce équitable avec ce type d'entreprises. Il ne s'agit pas de générer du cynisme et de la méfiance envers le commerce équitable, il s'agit plutôt de retourner à ses bases. Qu'est-ce que nous voulions encourager



source : www.aiterredesans2009.blogspot.ca

année, ceux-ci sont moins nombreux et remplacés par des contrats de courtes durées sans avantages sociaux? Il peut être normal que des contrats de sous-traitance soient utilisés à l'occasion pour l'embauche de personnel supplémentaire pour la St-Valentin par exemple, mais le problème c'est qu'ils sont maintenant utilisés toute l'année.

Selon la Corporation Cactus, les certifications sociales et écologiques sont très souvent des initiatives patronales visant à redorer l'image du producteur pour ses clients étrangers. Les travailleurs ne sont presque jamais impliqués dans l'application des dites améliorations et connaissent peu ou pas le cadre entourant les certifications, ni n'ont accès à un processus de plaintes confidentielles bien qu'au niveau de l'environnement et de la santé humaine, elles puissent représenter une amélioration. Seule la certification équitable prévoit que soit formé un comité de travailleuses et travailleurs pour voir à l'application

avec celui-ci et surtout avec quels types de producteurs et de productions voulions-nous le faire?

de la certification.

Trouver des fleurs équitables au Québec?

On ne trouve pas de fleurs certifiées équitables sur le marché québécois à l'heure actuelle, mais plusieurs entreprises du secteur de la floriculture dans le monde ont adopté différents programmes de certification, des codes de conduite et des normes ISO face aux pressions des acheteurs internationaux.

C'est principalement avec la certification Veriflora et celle de Flor Verde que l'entreprise québécoise d'importation et distribution Sierra Eco fait affaire en Colombie. Au Québec, les fleuristes vendant des fleurs de la compagnie Sierra Eco disent vendre des fleurs équitables, comme l'affirme la compagnie sur son site internet et dans ses publications. Si on se réfère aux normes internationales du commerce certifié équitable, ces fleurs ne respectent pas les critères de certification équitable. Sierra Eco fait principalement affaire avec la certification Veriflora qui dit garantir des standards de production plus écologique et respectueux de la santé des travailleurs. Quand ces normes sont respectées, elles sont certes un pas dans le bon sens, mais ces fleurs ne sont guère certifiées équitables.

Malheureusement, les programmes de certifications tels Veriflora ou Rain Alliance Forest (sigle de petite grenouille que vous retrouvez sur certains chocolats et thés) n'incluent pas de normes sur les journées de travail ou alors leurs mécanismes d'audit et de supervision ne permettent pas de le vérifier. Il est aussi extrêmement difficile de faire respecter, par ces certifications, le droit à la libre-association si malmené en Colombie, mais aussi dans la majorité des pays du monde.

Selon nos partenaires en Colombie, toutes les entreprises, même celles qui sont certifiées, font un usage abusif de la sous-traitance afin de ne pas avoir à assurer des charges sociales pour le travailleur et de pouvoir mettre fin à son contrat à tout moment sans compensation. Les certifications sociales s'adressent aux employés permanents des serres. Mais qu'en est-il si année après

Pas facile de s'y retrouver entre toutes ces certifications privées!

Peut-être cela nous indique-t-il qu'elles ne sont pas une panacée. Avant de confier sans vigilance le respect des droits du travail à des certificateurs qui effectuent des visites annoncées une fois par année, il serait intéressant de travailler à renforcer la défense et la force d'organisation des travailleuses et travailleurs afin qu'ils soient en mesure de défendre eux-mêmes les normes incluses dans ces certifications et, peut être, d'exiger que l'État fasse son travail de protection des droits dans leur secteur sous peine de sanctions commerciales ou d'accords commerciaux contraignants de la part de pays importateurs... Le récent accord de libre-échange Canada-Colombie ne s'est guère intéressé au respect des normes du travail en Colombie.

De son côté, bien qu'il continue l'aide juridique auprès des travailleurs dont les droits ont été bafoués, notre partenaire Cactus décrie l'accord de libre-échange et a maintenant décidé de se lancer dans l'appui de projets pour la souveraineté alimentaire auprès d'ex-travailleuses de l'industrie. Une façon de reconquérir un territoire agricole perdu au profit de l'exportation d'un produit de masse.

En conclusion, on peut se demander si la place du commerce équitable est dans ce genre de grandes industries multinationales aux exportations par avion plutôt polluantes ou auprès des petits producteurs écologiques en recherche de marchés équitables? Y a-t-il d'autres moyens d'appuyer l'amélioration des conditions de travail dans cette industrie? La réflexion est lancée.

Pour plus d'informations ou pour réagir à cet article, consultez le www.cdhal.org/fleurs ou écrivez-nous à fleurs@cdhal.org

Sarah Charland-Faucher est responsable de la Campagne pour le respect des droits des travailleuses et travailleurs des fleurs du CDHAL depuis 2006. Elle a travaillé dans différentes organisations sociales et réside désormais à Rimouski où elle s'intéresse à la mise en place de projets de développement agroécologique.

Pourquoi ne pas acheter les fleurs de la Colombie... certaines réflexions

L'INDUSTRIE DES FLEURS EN COLOMBIE EST CONSIDÉRÉE COMME L'UNE DES PLUS IMPORTANTES ACTIVITÉS GÉNÉRATRICES DE RICHESSE ET D'EMPLOI; ET L'UNE DES INDUSTRIES RECEVANT LE PLUS DE SOUTIEN DU GOUVERNEMENT, MAIS D'UN AUTRE CÔTÉ, EST UNE ACTIVITÉ QUI NE FAVORISE PAS LE BIEN-ÊTRE DES TRAVAILLEURS NI LES COMMUNAUTÉS IMPLIQUÉES.

PAR CAROLINA BELTRÁN-RODRÍGUEZ

Pour la Colombie, l'industrie des fleurs est l'une des plus importantes sources de revenu. Ceci s'explique par l'augmentation des exportations expérimentée par la Colombie depuis le début des années 1970, l'ouverture de nouveaux marchés grâce à l'implantation des politiques néolibérales en 1991, appelées « *apertura económica* », et l'arrivée des nouvelles technologies¹. Les gouvernements du pays ont donné plusieurs subventions afin de stimuler cette industrie (agriculture commerciale) qui se trouve dans la catégorie des exportations non-traditionnelles. En effet, la Colombie a historiquement une tradition d'exportation de café, pétrole et banane.

En raison des conditions climatiques équatoriales requises pour la culture des fleurs, la majorité des serres de production se trouvent en Colombie, en Équateur, au Kenya, en Éthiopie ou encore en Ouganda². La Colombie est le deuxième producteur de fleurs coupées du monde. Selon le syndicat des producteurs des fleurs *Untraflores*, la Colombie en 2007 produisait 12% des fleurs, se hissant au second rang mondial juste derrière les Pays-Bas, qui en produit 58%³.

98% de la production finale des fleurs est destiné aux marchés internationaux, générant environ, selon le ministre d'agriculture Juan Camilo Restrepo⁴ COP\$671.338 millions (3.5 milliards de dollars américains) entre les années 2010 et 2011. Toutefois, l'industrie des fleurs se trouve dans une situation d'oligopole (un petit nombre de vendeurs face à une multitude d'acheteurs), ce qui est souvent favorable aux premiers. Les entreprises de production de fleurs en Colombie savent alors tirer profit de leur relations avec les dirigeants politiques et se voient accorder des privilèges sur les impôts, et des avantages en vertu des accords tarifaires préférentiels avec les États-Unis, notamment l'APTDEA (*Andean Trade Promotion and Drug Eradication*), et des préférences accordées par l'Union européenne avec le Système général de préférences.

Toujours est-il que les niveaux de revenu des travailleurs/euses ne s'améliorent pas malgré le renforcement de l'industrie des fleurs, et surtout la hausse exponentielle des profits de ces grandes entreprises. Ils ne perçoivent ainsi que le salaire minimum autorisé (qui s'élève à environ 332 dollars par mois soit COP\$589.500⁵).

Selon le Département national de statistique de la Colombie, le coût de tous les biens et services de base, que l'on appelle la « *canasta familiar* », est d'environ 430 dollars par mois pour une famille de quatre personnes; le salaire d'un travailleur de fleurs ne lui suffit donc pas à répondre aux besoins de sa famille.

Les conditions de travail dans les serres de culture des fleurs sont inhumaines et dégradantes. Les employés/employées doivent rester debout toute la journée, etc. De surcroît, ces contrats de travail passent souvent par des entreprises intermédiaires, ce qui fragilise la situation des employés (instabilité de l'emploi, difficulté à s'associer, faible accès à la sécurité sociale). Ils/elles ne semblent effectivement pas tirer parti de la croissance du volume des exportations, des meilleurs tarifs douaniers ou de l'amélioration des techniques par rapport aux pesticides.

Lorsqu'on examine la structure des familles des travailleurs des fleurs, on peut observer qu'il s'agit souvent de familles monoparentales. Quand il s'agit des femmes, elles doivent parfois chercher un second travail (entretien ménager, vente dans la rue ou travail agricole) afin d'arrondir leurs fins de mois. Il arrive souvent que leurs enfants doivent abandonner leurs études en vue de travailler ou de garder leurs frères/sœurs pour la bonne raison que l'école coûte trop cher.

Il convient aussi préciser que le temps de travail augmente sans que le salaire ne soit à son tour revu à la

hausse. En effet, la demande des fleurs augmente sensiblement à des dates comme la fête de Saint-Valentin (qui représente 12% de toutes les ventes de l'année)⁶ ou la fête des mères, nécessitant une augmentation des heures de travail. Or, ces heures supplémentaires (autour de 10 heures par semaine), ne se voient pas rémunérées monétairement mais par le temps libre équivalent accordé, appelé maladroitement « temps compensatoire »⁷.

En outre, les conditions de travail des travailleurs et travailleuses des fleurs affectent leur état de santé. Rester debout toute la journée donne lieu à des courbatures et à des douleurs au dos, la répétition de tâches manuelles peut entraîner un endommagement du tunnel carpien, ou encore leur exposition aux pesticides et autres produits chimiques



« La vendeuse de fleurs » Diego Rivera

peut poser des problèmes respiratoires, de peau ou de vision.

Par ailleurs, une augmentation de la productivité est exigée des travailleurs et travailleuses non seulement à cause d'une demande croissante des marchés internationaux, mais aussi pour baisser le prix des fleurs colombiennes (afin de les rendre plus compétitives et réduire l'impact de la réévaluation du peso). En effet, la variation positive de la valeur du peso face à une monnaie étrangère (habituellement le dollar américain) peut rendre plus ou moins chers les produits qui sont négociés entre deux économies.

D'après le syndicat *Untraflores*, l'augmentation de la productivité de chaque employé(e) fut de 70% entre 2006 et 2010. Ce qui veut dire que pour chaque dollar investi dans la main d'œuvre, l'entreprise reçoit 1,70% de profit supplémentaire. Dans les années 1970, la production exigée par travailleur était de 8 lits de fleurs découpées et emballées par jour; elle est aujourd'hui de près de 50⁸.

Les changements de la loi colombienne ont commencé dans la décennie 1990 : le gouvernement a alors développé des stratégies pour créer de l'emploi, mais les entreprises ont profité de ces changements pour diminuer la qualité et la protection de l'emploi, en favorisant par exemple les contrats à durée déterminée (qui peuvent être signés pour 3 mois minimum) et la précarité.

Une autre caractéristique très importante est l'utilisation d'intermédiaires tels que les entreprises de services saisonniers, les entreprises de management de ressources humaines et les entreprises appelées « coopératives ». Ces entreprises proposent généralement des services à court terme et, par conséquent, ne sont pas des employeurs mais associées de ceux-ci; elles n'ont pas à assurer le paiement des *parafiscales* (caisses d'aide familiale, fonds pour stimuler l'éducation et centres de bien-être familial) qui auparavant étaient un droit accordé à tous les employés. Cette situation ne permet pas de savoir à quel(s) employeur(s) ils/elles ont affaire. Ainsi, la constitution de syndicats ou d'autres formes de représentation des droits des travailleurs leur est impossible.

Les cultures de fleurs se trouvent pour la plus grande partie (85%) dans la région de la savane à proximité de Bogotá, puis 12% dans la province d'Antioquia et 3% dans la vallée du Cauca. Les cultures près de Bogotá ont entraîné une diminution des autres productions agricoles dans la région. La culture des fruits et des légumes, par exemple, était auparavant fortement pratiquée dans toute la savane de Bogotá. Ce changement a eu alors pour conséquence la précarisation des conditions de vie des producteurs de fruits et des légumes, et l'augmentation des prix de ces aliments, non seulement dans cette région, mais également à Bogotá où était destinée la majorité de ces récoltes.

La culture de fleurs nécessite également de grandes quantités d'eau, qui représentent la consommation actuelle d'une ville de 600 000 habitants. La construction de serres (afin d'y entreposer les fleurs) ainsi que la culture des terrains a fortement transformé les modes de vie des communautés et les paysages de cette zone.

Il existe aussi un problème de contamination du sol à cause des déchets et des produits chimiques qui peuvent affecter d'une manière définitive sa fertilité en s'infiltrant dans la nappe phréatique, ce qui épuise complètement le sol.

De surcroît, les matières végétales imprégnées des pesticides (feuilles, tiges et fleurs qui doivent être rejetés), les plastiques et sacs des autres matériaux ne font pas l'objet d'une bonne gestion de déchets, vu leur impossibilité à être recyclés.

La production des fleurs pour le cas de la Colombie est une activité encadrée par le modèle de production dominant et doit donc répondre aux intérêts et dynamiques du marché international, sans se soucier les impacts sur les droits des travailleurs et travailleuses, la structure du paysage, l'accès à l'eau, la fertilité des sols ou la sécurité alimentaire, entre autres.

Les entreprises de l'industrie des fleurs sont largement avantagées par les changements de la loi sur les politiques d'embauche, les salaires et journées de travail, les accords de préférences pour l'accès aux marchés et les subventions (agricoles, par exemple).

Il est loisible d'affirmer que cette culture des fleurs est source de profit économique (deuxième plus grande source d'exportation de production non traditionnelle). Mais il n'en demeure pas moins qu'elle est la cause d'un dommage humain, environnemental et social qu'il ne faut pas oublier. Plutôt que de contribuer au développement économique, l'industrie des fleurs en Colombie répond aux exigences des marchés internationaux en vue de s'intégrer à la dynamique dictée par les organisations internationales, mais sans inclure les aspects développés dans le présent document.

La culture des fleurs n'est pas une vraie contribution aux problèmes d'emploi qui existent en Colombie. Elle ne saurait être considérée comme un travail réalisé dans de bonnes conditions; cette activité doit tendre vers plus de justice à l'égard des employé(e)s, de l'environnement et de la communauté en général. Il reste à savoir si l'arrêt de l'achat des fleurs pourrait se révéler être une bonne solution. Mais il est de notre responsabilité, en tant que marché de destination des fleurs colombiennes, de savoir à qui profite cette activité et quelle est la situation derrière chaque fleur.

Carolina Beltrán-Rodríguez est Colombienne, née à Bogotá, et étudiante à la maîtrise en Sciences de l'environnement à l'Université du Québec à Montréal. Carolina est économiste et a de l'expérience dans le milieu académique et les droits environnementaux. Elle est maintenant responsable du volet minier au sein du Comité pour les droits humains en Amérique latine (CDHAL).

- 1 Leonardo Villar et Pliar Esguerra, « El comercio exterior colombiano en el siglo XX », Banco de la Republica de Colombia, 2005.
- 2 Claire Stam, « La face cachée de l'industrie de la fleur », Novethic, 2009, en ligne : http://www.novethic.fr/novethic/entreprise/ressources_humaines/conditions_de_travail/industrie_fleur_impacts_sociaux_et_environnementaux_mecconnus/120396.jsp
- 3 Clara Helena Gómez et Carmen Emilia García, « Floriculturas en el Oriente Antioqueño », Escuela Nacional Sindical, 2007.
- 4 Site Web *Asocolflores*, 2013.
- 5 La monnaie de la Colombie est le peso colombien.
- 6 Site Web *Asocolflores*, 2013.
- 7 Clara Helena Gómez et Carmen Emilia García, « Floriculturas en el Oriente Antioqueño », Escuela Nacional Sindical, 2007.
- 8 Unión nacional de trabajadores de las flores (UNTRAFLORES), « Informe sobre la situación de los trabajadores de las flores en Colombia - Resumen ejecutivo », abril 2013, sur le site d'Untraflores: <http://www.untraflores.org/index.php/75-documentos/dossier/407-informe-sobre-la-situacion-de-los-trabajadores-de-las-flores-en-colombia-resumen-ejecutivo>.

“Plus qu’une simple lettre”

PAR DIANA POTES

L’appui aux mouvements sociaux avec les actions urgentes

Depuis sa création en 1976, le CDHAL soutient que les actions de l’organisation devraient viser à dénoncer la répression politique et les violations des droits humains qui sont vécues en Amérique latine, ainsi qu’à sensibiliser la communauté québécoise par rapport à ces problèmes. Il fut posé que ces actions devaient soutenir les processus de lutte des communautés et peuples d’Amérique latine, et toujours être articulées avec celles-ci.

Ce positionnement théorique fut la raison principale de ma motivation pour m’impliquer au sein de cette organisation en 2009. C’est dans le quotidien que ces idéaux sont mis en pratique, et c’est ainsi que j’ai appris à connaître l’un des éléments-clé qui permet cette articulation: le travail lié aux *Actions urgentes*. C’est ainsi que j’ai eu l’idée d’écrire un article qui parle de cette expérience, du fait que dans ces quatre dernières années, j’ai été responsable des actions urgentes et que je me suis demandé – et que j’ai aussi reçu des questions constantes au sujet de cette tâche: Qu’est-ce que je fais? Qu’est-ce qu’une « action urgente »? Est-ce que c’est utile? Qu’est-ce qu’on peut accomplir? Le soutien va-t-il au-delà de la lettre? Je partage ici ces réflexions avec vous.

pays d’Amérique latine pour dénoncer les violations des droits humains. Ces archives historiques nous permettent de connaître les problèmes spécifiques rencontrés par les gens, la réalité des communautés, le contexte, les organisations qui ont accompagné ces luttes, et également de savoir quels types d’actions de solidarité se sont déclenchés avec chacun de ces appels.

Dénonciations internationales et solidarité entre les peuples

Au-delà d’un rappel du contenu des appels urgents qui ont été envoyés depuis le Mexique au cours des 20 dernières années, l’idée d’inclure dans ce texte les cas présentés ci-dessous est de fournir des exemples concrets des types de situations qui furent signalées au CDHAL au moyen des actions urgentes, et de montrer les actions de solidarité qui en ont dérivé.

1) 1994 : répression du soulèvement zapatiste

En janvier 1994, des nouvelles sur la façon dont les forces gouvernementales mexicaines ont brutalement réprimé le soulèvement zapatiste sont arrivées à Montréal. Ces communications dénonçaient les violations des droits humains qui ont été commises de la part des forces de sécurité de l’État. La manipulation des médias sur ces faits était préoccupante. Le 4 janvier, une église avait enregistré environ 400 morts; de son côté, le gouvernement disait qu’il pouvait y avoir eu un maximum de 100 personnes. En même temps, il était connu que le gouvernement avait profité de cette situation pour accuser les organisations des droits humains et le diocèse de San Cristobal d’avoir incité et encouragé le soulèvement, en condamnant leur travail et en les accusant d’encourager la violence. Les conséquences de ces signalements ont conduit à des situations graves, comme celles vécues par le Père Samuel Ruiz, qui a reçu plusieurs menaces de mort. (Source: Différentes actions urgentes envoyées par le Centre des Droits Humains Fray Bartolomé de las Casas - Frayba).

À Montréal, de nombreux efforts ont été faits pour traduire et diffuser ces informations pour communiquer ce qui se passait. Plusieurs lettres de solidarité avec le peuple mexicain ont été écrites à l’époque, dont l’une contenait les signatures de personnes qui vivaient au Canada. Cette lettre a été envoyée au président Carlos Salinas de Gortari. En même temps, une manifestation de soutien et de solidarité fut organisée le vendredi 14 janvier 1994 à midi, à Montréal, à l’angle de la rue Mansfield et Maisonneuve. La Brigade d’observation du Canada est allée au Chiapas à partir du 10 janvier 1994, en coordination avec le Réseau national des organisations civiles des droits humains « Tous les droits pour tous et toutes », et a élaboré un



photo : Benjamin Cabral

Dans ce texte, j’essaie de montrer comment, à travers les actions urgentes, le CDHAL a été en mesure de soutenir les communautés en résistance au Mexique au cours des 20 dernières années, une période caractérisée par des abus constants, par la violence et les effets désastreux de l’ALÉNA sur la vie des gens. Grâce aux efforts de systématisation, le CDHAL conserve des archives de toutes les actions urgentes traitées depuis 1978, en répondant aux appels qui ont été lancés par des communautés et des organisations dans différents

rapport décrivant les disparitions, les meurtres, les irrégularités, les restrictions à la liberté de mouvement. Ils ont par exemple constaté que l'armée a empêché le pompage de l'eau à côté de l'hôpital de San Carlos et qu'il y avait pénurie de nourriture. Des lettres ont été envoyées par le CDHAL aux autorités mexicaines, aux représentations diplomatiques du Mexique au Canada, ainsi qu'au Premier ministre du Canada à l'époque, Jean Chrétien, et au ministre des Affaires étrangères, André Ouellet.

2) Mobilisation des travailleuses de Sony à Nuevo Laredo

Pendant que le suivi de la situation au Chiapas était fait, le CDHAL recevait des nouvelles de la mobilisation des travailleuses de la Corporation Sony, dans la branche *maquila* de disques à Nuevo Laredo, qui se sont elles aussi mobilisées à partir de janvier 1994. Samedi le 16 avril, 250 travailleuses ont été attaquées par la police pendant une manifestation pacifique devant la manufacture. Les travailleuses protestaient contre le comportement de Sony pour conduire des élections frauduleuses, tendant à choisir des délégués qui favorisaient les politiques de la compagnie, et s'opposaient à un nouvel horaire qui éliminait le temps qu'elles pouvaient passer avec leur famille. Par ordre du maire, la police municipale a été appelée et les policiers ont attaqué les travailleuses en leur donnant des coups de bâton. Plusieurs femmes ont été blessées, une femme a été envoyée à l'hôpital avec des blessures à la tête, et d'autres ont été arrêtées. La Coalition pour la justice des travailleuses des *maquiladoras* a considéré l'idée de loger une plainte contre Sony, auprès du bureau d'administration nationale mis sur pied par le Département du travail pour appuyer l'ALÉNA aux États-Unis. (Source: Comité pour la Justice Sociale de Montréal). Le CDHAL a envoyé une lettre au Président de Sony aux États-Unis et au Directeur général des ventes et opérations qui avait son bureau à Ville Saint-Laurent, Québec, pour dénoncer les violations aux droits de travailleuses et la brutalité policière.

3) Industrie minière : cas de Blackfire et assassinat de Mariano Abarca

La première action urgente sur laquelle j'ai travaillé, en 2009, fut celle qui nous est parvenue du Réseau mexicain d'affectés par les mines (REMA) pour dénoncer l'assassinat de Mariano Abarca, un militant qui contestait les activités de l'entreprise minière canadienne Blackfire Exploration Ltd. à Chicomuselo, dans l'État du Chiapas. Des lettres ont été envoyées à divers organismes gouvernementaux, au Mexique, aux ambassades du Mexique et du Canada, et à l'entreprise Blackfire Exploration. L'information a aussi été diffusée via Internet et d'autres personnes se sont jointes à l'action en envoyant leurs lettres. Le CDHAL a rencontré M. Edgardo Flores Rivas, Consul général mexicain à Montréal, et une manifestation eut lieu devant le consulat mexicain le 10 décembre 2009. Du matériel a été préparé pour diffusion sur les ondes de la radio communautaire. Des appels téléphoniques épuisants ont été faits pour rejoindre le gouvernement du Mexique. Dans le même temps, des liens ont été tissés, qui ont été renforcés au fil du temps, avec des gens et des organisations dans différentes régions

Pour la dignité des peuples

Oui a la vie !!!
Non a la mine!!!



Mariano Abarca de Chicomuselo, Chiapas
Assassiné par l'entreprise canadienne Blackfire

Après 3 ans d'impunité
27 Novembre 2012

ACTION DEVANT LA GRC + SOIRÉE VIDEO-FORUM
425 Boul Dorchester O
Metro Atwater
15h30 - 16h30
1219 Rue Crescent
Brutopia Bar
18h30 - 21h00

du Canada et au Mexique, et aussi avec la famille de Mariano Abarca au Mexique.

Le 10 mars 2010, une coalition de neuf organisations canadiennes a déposé une requête devant la Gendarmerie royale du Canada (GRC) demandant que l'entreprise Blackfire Exploration fasse l'objet d'une enquête, car il y avait des preuves au sujet de sommes que la compagnie avait versées pour le compte du maire de Chicomuselo pour « maintenir en paix les opposants à la mine »... En septembre 2010, le fils de Mariano Abarca se rend au Canada pour faire ses plaintes, et plusieurs communiqués de presse sont réalisés lors de sa visite. Le 27 novembre 2012, nous étions en face de la GRC avec nos affiches et nos voix pour exiger des progrès dans l'enquête relative à la corruption de fonctionnaires publics au Chiapas par Blackfire. Nous avons transmis à la GRC une lettre signée par les organisations canadiennes qui réitère notre préoccupation au sujet de l'absence de progrès dans cette enquête depuis 2010. Le même jour, dans la soirée, nous avons fait une activité de sensibilisation dans un bar où nous avons projeté une vidéo et fait diverses allocutions pour montrer comment le Canada est un paradis pour les sociétés minières du monde entier car il permet la spéculation et l'impunité. Nous avons également eu l'occasion de communiquer en direct, via skype, avec une camarade canadienne au Chiapas qui participait aux « Rencontres chiapanèques pour l'unité contre le modèle minière extractif -MARIANO VIVE », qui nous a parlé de l'activité au Mexique et a partagé avec les gens là-bas ce que l'on était en train de faire au Canada... Précisément à ce moment, nous participons à l'organisation d'une action commune qui aura lieu au Mexique et au Canada au mois d'août de cette année 2013!!!

Réflexions

Il est clair qu'il n'y a pas de formule parfaite pour changer le monde et que les actions urgentes ne sont pas « la panacée ». Toutefois, avec l'analyse que j'ai faite personnellement et aussi collectivement, je vois avec clarté les aspects positifs assez importants de ces actions, avec une conscience de leur portée et limites.

Auniveau interne, considérons ceci : dans l'histoire du CDHAL, c'est un travail qui a été fait en-dehors de la logique

de « projets » et qui a été soutenu au cours du temps par des personnes différentes qui l'ont fait par conviction. N'ayant jamais été un « projet », les actions urgentes n'ont jamais eu de financement ni de lignes directrices établies par des agents extérieurs. Divers processus ont dérivé du fait de pouvoir maintenir ce travail à travers le temps : l'apprentissage par l'action sociale (auto-formation et formation en groupe), les discussions et les débats internes, la création d'espaces qui permettent la participation consciente et active de ceux/celles qui veulent soutenir ce travail, afin que nous puissions assurer le suivi des différentes actions urgentes avec une vision stratégique et l'implication dans les changements organisationnels internes.

Au niveau externe, un des aspects les plus importants et intéressants est la communication qui est générée entre les organisations en Amérique latine et au Canada à partir d'une action urgente, en permettant la circulation de pensées, actions et information sur ce qui se passe localement. Aussi, une action urgente peut permettre que des organisations n'ayant eu auparavant aucun contact entre elles puissent établir un lien, motivées par une cause commune dans un moment donné. Tisser ce réseau vivant nous permet de nous organiser pour mettre en commun nos efforts, coordonner les actions et nous mobiliser ensemble. Voyons cette façon de faire comme un exemple de solidarité entre les personnes et les organisations, alors que nous savons que nous devons nous soutenir mutuellement dans les moments clés de nos processus et luttes avec la conscience que nous partageons un projet commun de transformation. Grâce à un suivi et une communication constante, ces liens peuvent être approfondis et il est plus clair de savoir quelles sont les prochaines étapes et comment on va les réaliser.

Je tiens également à souligner comme aspect positif que le fait de diffuser une action urgente est une contribution à l'information disponible qui fonctionne souvent à la façon de « nouvelles », parce que la couverture médiatique hégémonique donnera rarement de la visibilité à des nouvelles locales internationales, et encore moins celles issues du point de vue des mouvements sociaux.

Une lettre d'« action urgente » ne peut pas expulser une compagnie minière canadienne d'un territoire donné, mais pourrait assurer les mesures de sécurité d'une personne qui se bat contre les activités de la société et dont la sécurité personnelle est menacée, par exemple. On aura compris que l'envoi de lettres, sans suivi, lorsqu'elles ne sont pas accompagnés par des efforts de communication, de sensibilisation et mobilisation, ont leurs limites et par elles-mêmes ne sont pas si fortes, bien sûr. Avec cette critique je ne veux pas minimiser l'importance des luttes juridiques, mais souligner que les lettres de plainte ont les limitations déjà connues des mécanismes internationaux de l'ONU, avec sa vision conventionnelle de droits humains marquée



source : www.lapresse.ca

par une approche libérale, qui présente les droits humains de manière abstraite, limitée aux seuls aspects juridiques. Nous sommes confrontés à la bureaucratie, à la négligence chronique et à l'inefficacité des autorités compétentes de chaque pays. Les communications individuelles ne reçoivent pas un traitement spécial, mais sont considérées en masse et on n'y accorde de l'intérêt que dans la mesure où, par sa gravité et son importance, elles reflètent des situations qui révèlent un ensemble de violations systématiques des droits humains. Le terme « efficacité » est ici lié surtout à la résonance internationale, lorsque la lettre est envoyée et diffusée publiquement, puisque la lettre ne génère pas des mesures punitives.

J'espère avoir donné une réponse générale aux questions qui ont été posées dans l'introduction. Mais surtout, j'espère avoir pu donner des exemples sur les pratiques d'une organisation comme le CDHAL, qui a été critique de la vision de l'ONU des « droits humains », qui ne sont pas garantis qu'en étant nommés dans une déclaration universelle. J'insiste sur le fait qu'il y a des visions des droits humains qui mettent en valeur leur caractère de processus, de quelque chose en construction, qui mettent l'accent sur les luttes sociales qui sont nécessaires pour assurer une vie avec dignité et pour maintenir les acquis sociaux. Pour cette raison, je vois les Actions urgentes dans le cadre d'un processus plus large, comme un petite partie de l'ensemble des luttes sociales qui vont permettre la transformation de la réalité, y compris les règles et cadres juridiques internationaux.

Diana Potes a fait des études en anthropologie en Colombie, son pays d'origine, et est diplômée de l'UQAM en éducation relative à l'environnement. Comme activiste, elle est engagée dans la communication alternative, la lutte anti-minière, la défense de rivières et au sein du CDHAL, responsable des Actions urgentes depuis 2009.

Caminando

En marche !

Vol. 28

Année 2012-2013

5\$



À PRESQUE 20 ANS D'APPLICATION
DE L'ALÉNA
AU MEXIQUE

CONTENU

- 1 Éditorial
- 2 Mot de l'équipe de coordination
- 3 Ciudades Rurales Sustentables
Le discours de lutte à la pauvreté du grand capital
KATERINE MARTINEAU
- 6 L'Accord nord-américain de coopération
environnementale : l'ALÉNA a-t-il un visage vert?
ÉVA MASCOLO-FORTIN
- 10 ALÉNA et industrie minière au Mexique : Paradoxe de
l'abondance et accumulation par dépossession
ANNIE LAMALICE
- 13 Modèle extractiviste, résistances et criminalisation de
la protestation sociale
ISABEL ORELLANA ET MARIE-EVE MARLEAU
- 17 D'autres Plans Sud: les compagnies minières canadiennes au
Mexique et la résistance populaire
PIERRE BEAUCAGE
- 23 Mexique: Terre des Hommes et Femmes de Maïs.
L'ALÉNA et la contamination génétique du maïs
dans son centre d'origine
**PAULA HONORATO, STÉPHANIE WANG
ET ALICE ROUSSEAU**
- 30 Où va la propriété collective au Mexique?
DAGOBERTO H-ACEVEDO
- 33 Féminicides et impunité. Le cas de Ciudad Juárez
MARIE-FRANCE LABRECQUE
- 36 La violence contre les femmes au Chiapas et le zapatisme
GENEVIÈVE MESSIER
- 38 Le mouvement zapatiste et son ennemi, l'“Overclass”
JACQUES-ALEXANDRE MASCOTTO
- 45 La cohabitation de différents ordres: l'un autochtone,
l'autre Mexicain
JOSÉ DARIS
- 47 Les imaginaires politiques zapatistes au Mexique: une
rétrospection sur les acquis et les défis de la lutte zapatiste
VILDAN BAHAR TUNCAI
- 50 Expérience d'observation des droits humains dans
une communauté zapatiste
CAROLINE BLAIS
- 53 Fleurs équitables : où en est-on?
SARAH CHARLAND-FAUCHER
- 55 Pourquoi ne pas acheter les fleurs de la Colombie
certaines réflexions
CAROLINA BELTRAN RODRIGUEZ
- 57 “Plus qu'une simple lettre”
DIANA POTES

Illustration couverture
JENNIFER GALEWSKI

CAMPAGNE 2013-2015

Énergie pour qui et pour quoi

Une analyse critique de notre modèle énergétique



PHOTO: CHILE SUSTENTABLE.NET

Ce projet qui va se dérouler sur deux ans (2013-2015) visera à contribuer à la compréhension du public québécois de la problématique de l'énergie. Nous aimerions poser et débattre des questions suivantes : À quoi sert l'énergie? Quels sont les intérêts auxquels cherche à répondre notre système de production, distribution, vente et consommation d'énergie (le « modèle énergétique »)? Quels sont les impacts sur les droits humains de ce modèle énergétique? Nous croyons qu'une analyse de notre modèle énergétique nous aidera à comprendre comment nous alimentons en énergie un modèle de développement qui n'est pas durable.

Au lieu d'une économie qui exporte des matières premières, déplace les collectivités de leur territoire, crée peu d'emplois, concentre les richesses et génère des problèmes sociaux et environnementaux, ne serait-il pas plus intéressant pour les citoyens de vivre avec un modèle énergétique qui cherche à répondre aux besoins des peuples et qui alimente une économie domestique durable et inclusive?

La première des deux années que durera la campagne du CDHAL sera consacrée à développer une bonne compréhension des impacts sur les droits humains du modèle énergétique actuel et des pratiques des organisations et des mouvements québécois. Ensuite, la deuxième phase du projet consistera en la création d'un lieu d'échanges entre le Mouvement d'affectés par les barrages du Brésil (MAB) et les mouvements socioenvironnementaux québécois, à travers des ateliers, des rencontres, des soirées débats-formation, des groupes de discussion et des comités de travail. Au sein de ces espaces d'échange, le MAB pourra partager avec nous ses pratiques et expériences, enrichissant ainsi les luttes québécoises, tout en apprenant également de celles-ci. Plusieurs types d'implication s'offrent aux personnes intéressées par ce projet :

- Faire partie de l'équipe de militant.e.s du CDHAL qui sera responsable de la mise sur pied du projet;
- Faire partie des différents comités qui travailleront sur différents aspects de la campagne : recherche et rédaction, organisation d'activités publiques, communications, etc.;
- Appuyer le CDHAL de manière ponctuelle, en nous aidant par exemple pour la traduction, la mise en forme web, la diffusion dans les médias alternatifs avec des capsules radio et vidéo. Nous avons toujours besoin d'appuis!
- Participer à nos activités pour contribuer à la réflexion sur les modèles énergétiques des Amériques!

UN GROS MERCI AUX PARTENAIRES FINANCIERS ET COLLABORATEURS DU CDHAL

Relations
internationales
Québec

AQOCI
Association québécoise des organismes
de coopération internationale

Quisetal
Coopérative québécoise pour le soutien
social-développementaux des
habitant.e.s en Amérique latine

Développement et Paix
Development and Peace

OBSERVATOIRE
DES AMÉRIQUES

CHAIRE
CHAIRE NYCOLE TURMEL
sur les espaces publics et
les innovations politiques
UQAM

koumbit.org

Conseil central
DU MONTRÉAL MÉTROPOLITAIN CSN

CRC
Conférence religieuse canadienne
Canadian Religious Conference

CHAIRE D'ÉTUDES
DU MEXIQUE
CONTEMPORAIN
Université
de Montréal

ROIC

centr
ERE
Centre de recherche
en éducation et formation
relatives à l'environnement
et à l'écocitoyenneté

lamaisonpopulaire.com



Concept
Café culturel

Cafés & crêpes bretonnes
Aliments biologiques, locaux et équitables
Organic, fair trade & local products

Heures d'ouverture et événements suivez-nous sur le Web!
Café hours & upcoming events visit our web pages!

cafeubuntu.com
facebook/cafeubuntumontreal

Jarry Bus 193 Ouest
Parc Bus 80 Nord

Café Ubuntu 695 de Liège Ouest Parc-Extension H3N 1A9 514 272 0000

LANCEMENT DE LIVRE AU CENTRE ST-PIERRE

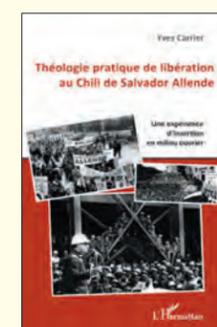
Une option claire pour les pauvres

Le Centre St-Pierre vous invite au lancement du livre *Théologie pratique de libération au Chili de Salvador Allende*. L'auteur, **Yves Carrier**, relate le récit de l'expérience d'insertion en milieu ouvrier vécue par Guy Boulanger (OMI), ancien missionnaire canadien du nord du Chili, Jan Caminada, théologien missionnaire et l'équipe Calama.

MERCREDI 18 SEPTEMBRE 2013, 19 H, À LA SALLE 100 DU CENTRE ST-PIERRE

L'entrée est libre. | Inscription requise en composant le 514.524.3561 poste 600.

1212 RUE PANET MONTRÉAL (QUÉBEC) WWW.CENTRESTPIERRE.ORG



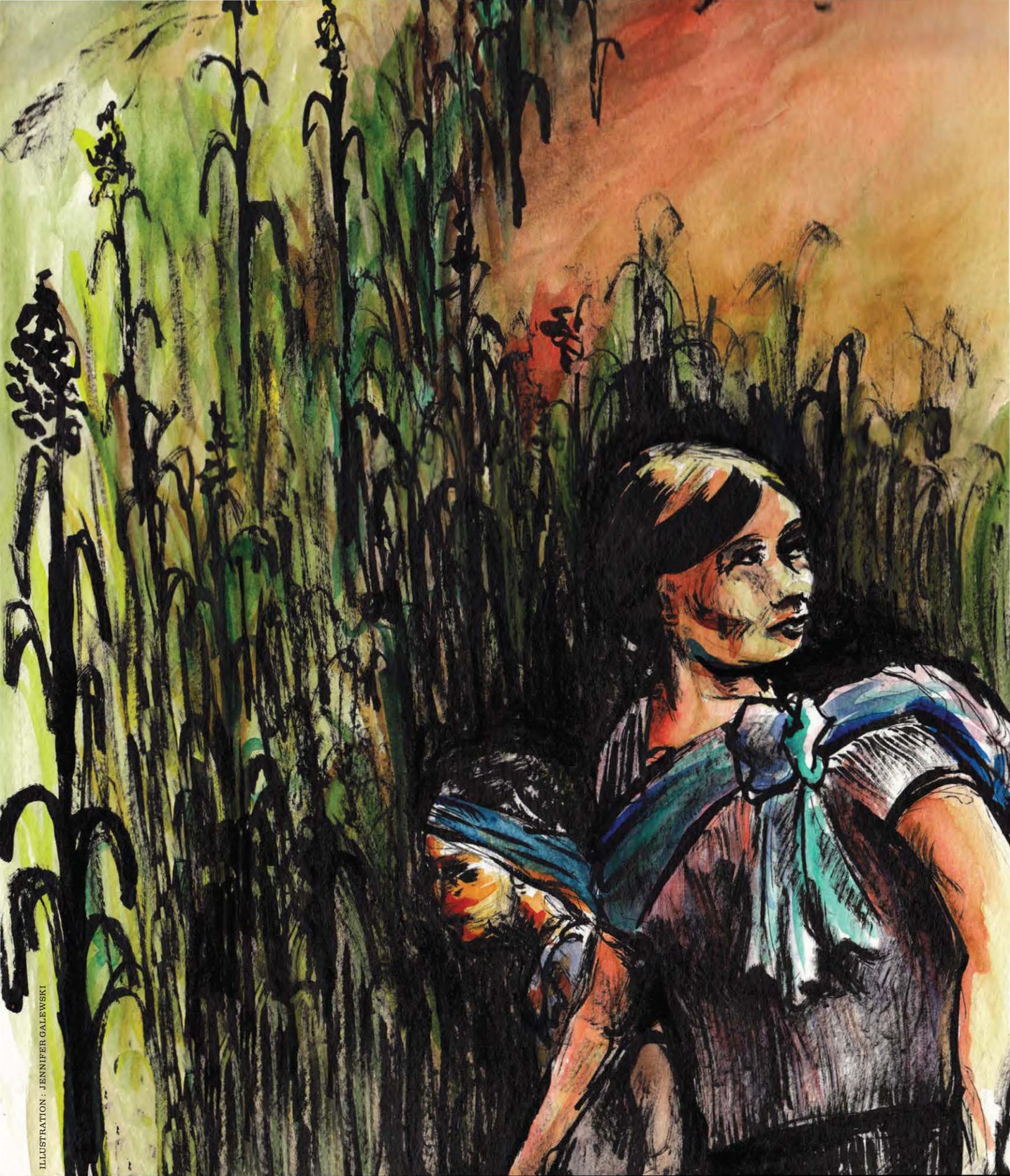


ILLUSTRATION : JENNIFER GALEWSKI



COMITÉ POUR LES DROITS HUMAINS EN AMÉRIQUE LATINE

1425, René Lévesque Ouest, 3e étage, Montréal, Québec, CANADA, H3G 1T7
514.257.8710 poste 334

CDHAL.ORG

info@cdhal.org